Membre de l'A. B. C.

"Instaurare omnia in Christo"

L'Action Catholique

Organe de l'Action Sociale Catholique

Directeur: Jules DORION

L'ACTION CATHOLIQUE

L'éducation morale redresse les penchants des peuples comme ceux de chaque enfant, et une vérité de plus ou de moins se traduit, tôt ou tard, en vertus ou en vices dans l'ensemble des destinées sociales.

Abbé PERREYVE.

Trentième année — No. 9309 — Québec — Canada — Mardi 2 mars 1937 — EDITION FINALE

L'Italie jette les bases d'un plan de réarmement

Le Grand Conseil fasciste, siégeant la nuit dernière, approuve différentes mesures destinées à accroître considérablement la force militaire du pays.— Une réponse à l'attitude adoptée par l'Angleterre et la France.

UNE MOBILISATION GENERALE

Tous les hommes de 18 à 55 ans devront subir régulièrement un entrainement militaire.— Une première expérience dans quelques semaines.— Le Grand Conseil approuve la lutte dirigée par Franco.

UNE NOUVELLE SEANCE CE SOIR

ROME, 2. — (Par Stewart Brown, de l'Uniter Press). — Le Grand Conseil fasciste, exécutif suprême en Italie, a approuvé, hier soir, un projet autorisant, si les circonstances l'exigent, la mobilisation de tous les hommes de 18 à 55 ans et leur incorporation dans les bataillons réguliers de l'armée.

La séance du Grand Conseil fasciste a duré jusqu'à trois heures ce matin, et les projets suivants ont été approuvés:

1—Augmentation des effectifs de l'armée, de la marine et de l'aviation;

2—Assurer la maximum d'indépendance économique à l'Italie en rapport avec les besoins de l'armée;

3—Développement de la science pour que l'Italie puisse faire face à toute agression de la part des pays plus riches qu'elle en ressources naturelles;

4—Prendre les mesures pour assurer la survivance, durant cinq ans encore, du commissariat gouvernemental en charge de la construction du matériel de guerre;

On dit que le programme d'armements approuvée par le Grand Conseil fasciste est la réponse de l'Italie aux programmes de défense nationale adoptés par la France et l'Angleterre.

Tous les hommes de 18 à 55 ans, tout en continuant leur vie civile, pourront être mobilisés de temps à autre et subir un entrainement particulier. On croit qu'on tentera une première expérience de mobilisation des civils d'ici à quelques semaines.

Toutes les mesures ont été adoptées sur recommandation du Conseil de la Défense nationale, lequel a tenu huit séances à huis clos sous la présidence du premier ministre Benito Mussolini.

Plusieurs milliers de citoyens se tenaient, hier soir, aux portes du palais Venise, à Rome, attendant des rapports sur la réunion du Grand Conseil fasciste. La garde d'honneur fasciste maintenait l'ordre autour du palais.

On a annoncé que le Grand Conseil fasciste se réunira de nouveau, ce soir, à dix heures. On étudiera vraisemblablement le problème de la natalité; un système de taxation des célibataires; la confiscation, à la mort, des biens des couples sans enfants, etc.

Le Grand Conseil fasciste s'est prononcé favorablement à l'égard des Patriotes d'Espagne et a exprimé son désir de faire triompher cette cause. Un communiqué officiel a été envoyé au général Francisco Franco dans lequel il est dit que la victoire des Patriotes "mettra fin définitivement à tout effort ayant pour pour but de bolchéviser l'Europe occidentale."

Le comte Ciano, ministre des Affaires Etrangères, a présenté au Grand Conseil un rapport sur les activités de son département.

Un communiqué officiel a appris que le Grand Conseil fasciste était satisfait des relations italo-allemandes et qu'il était heureux de l'accord anglo-italien signé récemment. Cet accord, a-t-on déclaré, clarifie la situation au point de vue des droits des deux pays sur la Méditerranée.

Le public va être protégé contre les coalitions

La loi d'Enquête sur les coalitions va être modifiée de manière à assurer une plus grande protection au public. — C'est ce qu'a déclaré hier aux Communes l'honorable M. Rogers, ministre du Travail.— Nomination d'un commissaire.

LOI PLUS SEVERE QUE PAR LE PASSE

Le gouvernement ne veut pas réglementer directement le commerce et les prix.— Il veut s'attacher plutôt à libérer les canaux de notre commerce domestique. — La nouvelle loi s'applique à toute société à caractère monopolisateur.

SIGNIFICATION PLUS ETENDUE

OTTAWA, 2. — (Du correspondant de l'"Action Catholique") — Les modifications que le ministre du Travail, M. Rogers, se propose d'apporter à la Loi d'Enquête sur les coalitions sont destinées à faire de cette loi un meilleur instrument de protection du public contre les coalitions abusives. C'est ce que M. Rogers a déclaré hier aux Communes lors de la deuxième lecture du projet de loi modifiant et codifiant la loi des enquêtes sur les coalitions.

Les changements apportés comprennent la nomination d'un commissaire qui agira sous la juridiction du ministère du Travail. Ce commissaire administrera la loi qui relevait depuis 1935 de la Commission du Tarif. M. Rogers annonce aussi que son projet prévoit la nomination de commissaires temporaires au besoin pour enquêter sur ces cas particuliers. En général, la loi est modifiée de telle sorte qu'elle est plus sévère qu'auparavant.

La législation ayant trait aux coalitions commerciales est la résultante d'un développement graduel depuis 50 ans, explique M. Rogers. En modifiant et codifiant cette loi, le gouvernement actuel s'est efforcé de conserver tout le meilleur des lois antérieures et de profiter de l'expérience acquise dans leur mise en vigueur. Le précédent gouvernement a fait faire la plupart de ses enquêtes par le régistraire au lieu de commissaires spéciaux. Cette pratique offre le désavantage que la loi stipule que les rapports des commissaires soient publiés tandis que les rapports du régistraire ne sont pas requis de l'être. Et donc, la pleine utilité de l'enquête n'est pas atteinte.

D'autre part, la nomination d'un commissaire spécial pour chaque enquête est coûteuse et les commissaires ainsi nommés n'acquièrent point d'expérience Il est donc résolu de nommer un commissaire permanent qui s'occupera de la majorité des enquêtes et des commissaires spéciaux en cas de besoin.

D'autre part, le gouvernement actuel ne veut pas entreprendre ce qui lui paraît à déconseiller et impossible : règlementer directement les prix et le commerce. Il veut s'attacher plutôt à libérer les canaux du commerce domestique de tout obstacle résultant des coalitions indésirables. Ce programme peut être efficacement accompli par une administration confiée à un commissaire. Un organisme différent serait nécessaire si le gouvernement voulait s'engager dans la règlementation de l'industrie et du commerce, dans le contrôle de la production afin de garantir aux producteurs et aux consommateurs des prix équitables.

Les modifications apportées par le bill Rogers établissent clairement que la nouvelle loi s'appliquera aux sociétés à caractère monopolisateur tout aussi bien qu'aux monopoles ou coalitions proprement dits. La tendance récente dans les affaires est aux fusions ou entreprises colossales qui obtiennent la maîtrise sur certains articles de commerce sans cependant acquérir un contrôle exclusif qui constitue un monopole parfait Le terme monopole, dans le nouveau bill, est défini de telle sorte qu'il a une signification plus étendue.

Raynault ministre?

MONTREAL, 2 (D.N.C.) — M. J.-Adhémar Raynault, maire de Montréal et député de l'Assomption à l'Assemblée législative, démissionnera-t-il comme maire de Montréal pour devenir ministre des affaires municipales dans le cabinet provincial ?

Une rumeur à cet effet a circulé hier dans les corridors de l'hôtel de ville. "Vous m'apprenez la nouvelle", a dit M. Raynault, à ce sujet. "J'avoue bien franchement que je n'en ai pas entendu parler".

Aberhart approuvé

OTTAWA, 2 — (D.N.C.) — John Blackmore, chef du groupe créditiste fédéral, a approuvé hier la décision du premier ministre Aberhart de prendre l'avis de ses électeurs pour savoir s'il doit rester à la direction du gouvernement de l'Alberta.

"M. Aberhart a prié une fois de plus le peuple de parler", a dit M. Blackmore. "Son attitude est sage. L'Alberta avait demandé à M. Aberhart d'entreprendre pour elle la plus grande tâche qu'il y ait eue dans l'histoire de cette province. M. Aberhart veut s'assurer que l'Alberta n'a pas changé d'idée."

Le Japon prêt à collaborer

TOKIO, 2. — (U. P.) — Le ministre japonais de la marine, le vice-amiral Mitsumasa Yonai, a déclaré aujourd'hui devant la Diète, que le Japon était prêt à assister à une conférence concernant la limitation navale, si cette conférence précède une autre conférence générale sur la limitation des armements.

Du bois pour les allumettes

OTTAWA, 2. — D.N.C. — Un certain type de peuplier, employé dans la fabrication des allumettes, croit très bien dans la vallée de l'Outaouais. M. Bennett, chef conservateur, est d'avis que le fédéral pourrait faire beaucoup pour la conservation de ce bois. Il l'a dit hier soir aux Communes pendant le débat sur un crédit de $268,000 pour aider à la conservation des forêts du Canada. Ce crédit relève du ministère des Mines et Ressources.

Le chef conservateur estime qu'annuellement, nous dépouillons nos forêts canadiennes d'environ 5,000,000 acres de bois de pulpe. Il croit que le problème du peuple canadien relativement à ses valeurs en bois est très important. Il invite les provinces à diriger leurs efforts sur cet objet à en arrêter le gaspillage.

A lire

Page :—
2. — Lévis. — Feuilleton.
3. — Nouvelles locales.
4. — Rédaction.
6. — La Vie Sociale.
8. — Finance.
10. — Sport.
9. — Finance, Chronique universitaire, ets.
11. — Radio.
12. — Petites annonces.
13. — Décès. — Amusements. — Convocations.
14 — Nouvelles locales.

Le cabinet roumain est en face d'une crise

Le ministre de l'Intérieur a été autorisé à dissoudre toutes les sociétés secrètes. — Les universités du pays ont été fermées. — Des bagarres ont éclaté à Jassy. — Les ministres roumains en Italie et en Allemagne seront invités à "prendre des vacances".

MOUVEMENT ANTISEMITE ET FASCISTE

BUCAREST, Roumanie, 2. — (UP) — Le cabinet roumain a décidé aujourd'hui de fermer toutes les universités, d'expulser tous les Etudiants membres de sociétés secrètes et il a autorisé le ministre de l'Intérieur à prononcer la dossolution de toutes ces sociétés.

Cette nouvelle a fait éclater une bagarre à Jassy au cours de laquelle le Recteur de l'Université de Jassy, le Dr Trajan Bratu, a été blessé grièvement.

Les universités ne rouvriront leurs portes, a-t-on appris, que lorsque des restrictions auront été imposées à l'autonomie actuelle de ces maisons d'enseignement.

On croit que la bagarre déclenchée à Jassy a été causée par la "garde de fer" fasciste et antisémite étant donné que le Recteur de l'Université de Jassy est contre la nazisme et le fascisme.

La décision du cabinet aurait été prise à l'instigation du roi Carol pour mettre fin au mouvement antisémite et fasciste qui se dessine.

L'ex-ministre de l'Intérieur, Ion Duca, a démissionné il y a une dizaine de jours et c'est le premier ministre George Tatarescu qui conserve son portefeuille.

Le gouvernement roumain a aussi rappelé d'Espagne son ministre plénipotentiaire parce que ce dernier a fait déposer une couronne sur la tombe de deux membres de la "garde de fer" tombés en combattant du côté des Patriotes.

On a rapporté que les ministres roumains en Italie et en Allemagne seront invités à prendre des vacances pour avoir assisté aux obsèques des membres de la "garde de fer" morts sur le front espagnol.

Montréal au premier rang

Jusqu'au 31 janvier, 1883 prêts avaient été consentis en vertu du projet de réfection des demeures.

A QUEBEC

OTTAWA, 2. — (D.N.C.) —Jusqu'au 31 janvier, 1,883 prêts avaient été consentis en vertu du projet de réfection des demeures urbaines et rurales, dans les cités de 20,000 âmes ou plus. C'est ce qu'annonce le ministre des Finances, M. Dunning. Le montant total des prêts en question dans ces villes est de $768,326.89. Dans tout le pays, on a prêté jusqu'à la même date, $1,501,167.26 en 3,959 prets Il se trouve donc que les centres de 20,000 âmes et plus et les agglomérations moins importantes se sont partagées à peu près également l'argent prêté.

Montréal vient en tête de la liste au point de vue montant prêté. Toronto vient en tête au point de vue nombre de prêts. Les chiffres pour Montréal sont les suivants: 251 prêts d'une valeur globale de $137,712.36. Ceux de Toronto sont les suivants: 342 prêts d'une valeur globale de $123,909.28. Vancouver suit de près avec 184 prêts d'une valeur de $59,745.85.

Voici les chiffres dans certaines des principales cités: Halifax, 61 prêts, $23,446.04; Saint-Jean, 69 prêts, $28,976.93; Québec, 25 prêts, $17,586.32; Hull, 3 prêts, $900; Montréal, 251 prêts, $137,712.36; Trois-Rivières, 9 prêts, $5,815.00; London, 53 prêts, $17,327.27; Hamilton, 74 prêts, $21,597.51; Ottawa, 75 prêts, $35,086.93; Toronto, 342 prêts, $123,090.28; Windsor, 79 prêts, $26,421.77; Vancouver, 183 prêts, $59,745.85.

La neutralité de la Finlande

HELSINGFORS, Finlande, 2. — (U.P.) — Kyosti Kalli, premier président fermier de la Finlande, est entré hier en fonctions. Il est décidé à tout faire pour empêcher que la Finlande intervienne dans une guerre européenne.

Des camionneurs font la grève

Providence, 2, (UP).—Environ deux mille chauffeurs de camions se sont mis en grève aujourd'hui et réclament une augmentation de salaires de 26 pour cent. Cette grève paralyse l'industrie dans l'état du Rhode-Island.

Cette invitation à l'Ethiopie

LONDRES, 2. — (UP). — La menace de l'Italie de boycotter les fêtes du couronnement du roi Georges VI, en mai prochain, a eu son écho sur le parquet de la Chambre des Communes, hier, à Londres. On a demandé au ministre des Affaires Etrangères, Anthony Eden, quand sera publiée la liste des représentants étrangers aux fêtes du couronnement et pourquoi l'Ethiopie a été invitée.

Anthony Eden a fait la rép onse suivante:

"Le gouvernement fera connaître le plus tôt possible la liste de tous les délégués. Les invitations ont été faites conformement à un précédent et sont basées sur le principe "de jure" (de droit). Ce serait une erreur que d'attacher une signification politique quelconque à une question qui relève simplement d'une procédure protocolaire formelle".

L'Angleterre a reconnu la conquête de l'Ethiopie par l'Italie de facto (de fait), mais non de jure (de droit).

Une explosion

Chicago, 2, (UP).—Un ouvrier a été tué et huit autres ont été blessés aujourd'hui à la suite d'une explosion de bouilloire survenue aux usines de la Carnegie-Illinois Steel Corporation.

Trois des blessés succomberont probablement à leurs blessures.

Canonisation

CITE VATICANE, 2. — (U. P.). — Sa Sainteté le Pape Pie XI présidera, le 16 mars prochain, les grandioses cérémonies de canonisation du jésuite polonais André Bobola. Ce sera la première fois depuis sa grave maladie que le Saint Père agira publiquement comme chef suprême de l'Eglise.

Punitions sévères

PARIS, 2 (UP) — Le cabinet français a décidé hier, de poursuivre la réalisation de son programme de réformes en dépit de la situation financière très grave à laquelle le pays doit faire face. Jeudi, la Chambre des députés étudiera le bill prévoyant des punitions sévères pour les personnes qui contribueront à l'augmentation du coût de la vie.

Vers l'Espagne

PARIS, 2. — (U.P.) — Trois des nouveaux croiseurs français, le "Foch", le "Colbert" et l'"Algérie", partiront sous peu pour les côtes de l'Espagne, où ils feront la patrouille, en vertu du récent accord des quatre puissances.

L'aviation allemande

On dit que Hitler peut disposer actuellement d'environ deux mille appareils. — Cinquante escadrilles.

DES STATISTIQUES

LONDRES, 2. — (U. P.) — D'après des informations sérieuses obtenues aujourd'hui, l'Allemagne aurait triplé sa force aérienne au cours de la dernière année. On dit que Hitler a actuellement à son service plus de deux mille avions.

L'aviation militaire de l'Allemagne, suivant un rapport qui a été vu par un représentant de l'"United Press", comprend actuellement cinquante escadrilles et près de 750 avions de bombardement de "première ligne".

Les statistiques restent secrètes pour les avions de "deuxième et troisième ligne", mais on croit, d'après toutes les informations reçues, que l'Allemagne a actuellement à son service 2,050 avions de guerre.

La production des avions en Allemagne, a-t-on appris, est à peu près de deux cents nouveaux appareils par mois.

Un synode

Montréal, 2, (D.N.C.)—Un synode diocésain à Montréal aura lieu l'automne procnain. La réunion synodale s'occupe de codifier la discipline ecclésiastique. Ce sont des assises d'une grande importance.

Les juges prosynodaux à Montréal sont présentement: MM. les abbés Oscar Gauthier, Lucien Pineault, J.-Z. Dufort, Henri Jeannotte, P.S.S., Edmond Lacroix, Oscar Gibeault, Jean Boileau, P.S.S.

Les examinateurs prosynodaux sont de leur côté: M. le chanoine Adélard Harbour, M. le chanoine J.-A. Mousseau, M. l'abbé Henri Jeannotte, P.S.S., M. l'abbé Euclide Binette, M. l'abbé Aurèle Alard, P.S.S., M. l'abbé Rosario Lesieur, P.S.S.

Le duc de Windsor

LONDRES, 2. — (U.P.) — Le duc de Windsor a été placé le sixième dans l'ordre de préséance de la famille royale dans l'édition 1937 de Whitaker, qui donne la liste de tous ceux qui ont des décorations ou des titres. Le nom de l'ancien roi vient après ceux de George VI, de la reine Elisabeth, de la Reine-Mère, et des princesses Elisabeth et Margaret Rose, filles des nouveaux souverains.

Riche cadeau à l'Aga Khan

NAIROBI, Kenya, Afrique orientale, 2. — (U.P.) — L'Aga Khan, chef de dix millions de Mahométans a reçu en cadeau hier une quantité d'or égale à son poids. Ce cadeau lui a été fait à l'occasion de sa visite de "jubilé d'or". Le poids de l'Aga Khan est de 3,200 onces, soit 200 livres avoir-du-poids. Son cadeau représente une valeur de $115,000.

Le chef spirituel des Mahométans a déclaré qu'il donnerait à son tour le cadeau reçu pour le bien être de la population.

Les revenus des ouvriers

BERLIN, 2. — (U. P.) — Le revenu moyen des ouvriers allemands et des employés (collets blancs) a été en 1936 de $660.80 (1,652 reichmarks) comparativement à $627.20 (1,568 reichmarks) en 1932.

Ces statistiques ont été compilées et publiées pour nier que les ouvriers ont été plus mal traités sous le régime nazi qu'auparavant.

Gancedo avoue

Mar Del Pata, 2, (UP).—Son silence rompu après un interrogatoire de la police qui durait depuis plus de 100 heures, Jose Gancedo, un ouvrier, a été conduit hier soir à la prison de Mar Del Plata pour le meurtre et l'enlèvement du jeune Eugenio Pereyra, dont le corps, nu et mutilé, a été trouvé samedi dans un champ.

Après avoir admis qu'il avait enlevé l'enfant sur le parterre de la maison d'été de ses parents, à La Sorpresa, Gancedo ajouta:

"J'ai pris l'enfant sur le parterre et je l'ai emmené dans un champ, où je l'ai étranglé. Après quoi je me rendis à Mar Del Plata, où je me rasai pour ne pas être reconnu.

PROCES SOMMAIRE

Mer del Plata, Argentine, 2. — (UP). —Les autorités civiles veulent un procès sommaire pour Jose Gancedo, ravisseur et meurtrier du jeune Pereyra Iraola, 2 ans.

L'accusé a avoué son crime. Comme la peine capitale n'existe pas en Argentine, le coupable ne pourra être condamné à mort. On l'enverra probablement dans une prison à Terre de Feu, à l'extrémité sud du pays.

Une sténo se met en grève

Oklahoma, 2. — (UP.) — Une sténo de 18 ans, Fern Rodolph, a fait seule la grève "sur le tas" dans le bureau de son employeur et a demandé une augmentation de dix dollars par semaine.

L'employeur, Adolphus Perry, président de Perry, Sand & Gravel Co., a demandé à sa sténographe de prendre quelques jours de vacances afin qu'il puisse réfléchir sur son cas. Il a aussi ajouté qu'elle n'aurait son augmentation de salaire que plus tard et à condition que son geste ne provoque pas, d'ici à quelque temps, une série de grèves sur le tas de la part des sténos à travers le pays.

En disgrace

LONDRES, 2. — (U. P.) — Certains journaux expriment l'opinion que Joachim von Ribbentrop, ambassadeur d'Allemagne à Londres, est en disgrâce auprès d'Hitler. On exprime cette idée dans les commentaires que suscite le départ de von Ribbentrop samedi pour l'Allemagne, ostensiblement pour prononcer un discours à la Foire de Leipzig. La raison de sa disgrâce, suivant le "Morning Post", c'est qu'il n'a fait aucun progrès dans la réalisation du projet favori d'Hitler, un pacte anglo-allemand.

12 bombes à la minute tombent sur Madrid

La ville est soumise à un bombardement intense par les batteries des Patriotes placées sur les hauteurs qui dominent la capitale.— La province de Catalogne manquerait complètement de combustible.— Les mineurs asturiens progressent vers le centre d'Oviedo mais rencontrent une résistance opiniâtre.

QUEL SERA LE SORT DE L'ALCAZAR

MADRID, 2. — (U. P.) — De gros canons tirent, ce matin, des bombes sur Madrid à une vitesse de 12 à la minute. Le bombardement sème de plus en plus la panique sur tout le front madrilène.

L'incendie fait rage dans plusieurs quartiers. Les pompiers font crier les cirènes et essaient de circonscrire le feu. Ce n'est plus qu'un vacarme infernal.

EN CATALOGNE

BARCELONE, 2. — (U. P.) — La province de la Catalogne serait déjà complètement entourée, et manquerait d'huile, de charbon et de gasoline. C'est ce que l'on apprend de source généralement bien informée.

A TOLEDE

MADRID, 2. — (Par Irving Pflaum, de l'"United Press"). — L'agence de nouvelles "Espagne" annonce aujourd'hui que l'armée du Front Populaire serait rendue à Tolède et qu'elle occuperait déjà l'un des faubourgs de la ville.

La bataille est engagée pour fixer le sort de la forteresse célèbre de L'Alcazar. Actuellement cette forteresse est aux mains des Patriotes. Les anarchistes désirent s'en emparer.

Des rapports veulent que les Patriotes aient commencé à évacuer Tolède. Les chefs du Front Populaire veulent encercler Tolède et couper les communications avec Avila, où sont établis les quartiers-généraux des Patriotes.

Le feu de l'artillerie fait rage près du Tage, non loin de Tolède et les anarchistes continuent à exécuter leur plan consistant en une offensive triangulaire Madrid-Talavera-Tolède.

Les troupes du général Franco ont tenté une offensive nocturne dans le secteur Usera, au sud, et leur but, a-t-on appris, était de forcer les anarchistes à retirer une partie de leurs troupes du triangle Madrid-Talavera-Tolède.

Les chefs du Front Populaire ont ordonné la mobilisation des classes de 1932 à 1936.

COMBAT ACHARNE

GIJON, Espagne, 2 (UP) — Les mineurs asturiens ont gagné du terrain aujourd'hui à Oviedo et certains prétendent que les anarchistes seront maîtres de la situation d'ici à une semaine environ, si rien ne change.

Un engagement furieux a eu lieu dans la rue de l'Archevêque Guisasola. Des deux côtés on a utilisé des bombes, des grenades, des fusils, des pistolets, des baïonnettes, des couteaux, etc.

Finalement les Patriotes ont lâché prise et se sont embusqués un peu plus loin.

La mauvaise température a cependant ralenti quelque peu les opérations militaires dans cette direction.

La pension aux aveugles coûtera $500,000 au pays

Tous les aveugles ayant atteint l'âge de quarante ans auront droit de recevoir une allocation.— Un bill à cet effet a été adopté hier en première lecture aux Communes.

APPROBATION

OTTAWA, 2. — (D.N.C.) — M. C.-A. Dunning, ministre des Finances, a fait adopter en première lecture, hier, aux Communes, un projet de loi qui a rallié les suffrages de l'opposition: c'est le bill ayant pour objet de modifier la loi des pensions de vieilles.e en prescrivant des pensions pour les aveugles qui ont atteint l'âge de 40 ans. Ce bill avait été annoncé dans le discours du Trône.

Le coût approximatif de ces pensions, d'après les indications fournies par M. Dunning, sera d'environ $500,000 par année. La loi des pensions de vieillesse que le bill Dunning tend à modifier avait été adopté après entente entre le fédéral et les provinces. Il fallait donc, comme l'annonce M. Dunning, conférer au préalable avec les gouvernements provinciaux. Bien que les opinions par rapport aux pensions de vieillesse soient divisées, il existe la plus entière unanimité quant aux pensions des aveugles.

Le chef de l'Opposition, M. Bennett, et M. A.-A. Heaps, en l'absence du chef de la C.C.F., disent qu'ils approuvent cette législation

(Suite à la page 7, 3e colonne)

Paul Gouin nie

MONTREAL, 2 (D.N.C.) — M. Paul Gouin, chef de l'Action Libérale Nationale, a nié hier après-midi qu'il devait faire une déclaration au sujet se sa candidature dans le comté de Beauce. "Je ne connais rien du tout de cette affaire" a déclaré M. Paul Gouin.

Ambassadeur à Salamanque

SALAMANQUE, 2. — (U. P.) — Le gouvernement temporaire des Patriotes a reçu hier, le premier représentant étranger nommé officiellement auprès de lui. Il s'agit de Roberto Cantalupo, journaliste italien, qui a présenté ses lettres de créance au général Francisco Franco, commandant en chef de l'armée des Patriotes.

L'arrivée de l'ambassadeur italien a été marquée par une journée de congé. Une démonstration imposante s'est déroulée à l'occasion de l'entrevue de Cantalupo et du général Franco.

Dans l'acier

PITTSBURG, 2. — (U.P.) — Cinq grosses compagnies d'acier, employant 128,500 ouvriers, ont annoncé hier soir l'application de la semaine de quarante heures et un salaire minimum de cinq dollars pour les ouvriers en général.

13 heures et 45 minutes de français à Radio-Etat

La Société Radio-Canada consacre ce temps chaque semaine aux programmes français dans la province de Québec.— Neuf heures et quarante-cinq minutes aux programmes anglais.

AILLEURS

OTTAWA, 2. — (D.N.C.) — La Société Radio-Canada consacre 13 heures et 45 minutes chaque semaine aux programmes français dans la province de Québec et neuf heures 45 minutes aux programmes anglais. C'est ce que répond M. Howe, ministre des Transports, dans un rapport soumis hier aux Communes à la demande de M. A.-J. Lapointe, député libéral de Matapédia-Matane. Le temps consacré aux programmes anglais dans chacune des autres provinces est le suivant: 5 heures 45 minutes par semaine sur le réseau de l'Est; deux heures par semaine sur le réseau de l'Est et de l'Ouest central; 13 heures par semaine sur le réseau de l'Ouest et 11 heures 45 minutes sur le réseau National. Le temps consacré aux programmes français dans les autres provinces est de 1 heure 15 minutes par semaine.

Bogota, Colombie, 2, (UP).—Le journal El Tiempo a annoncé, hier, que l'ancien ministre de l'Intérieur, Dario Echandia, a accepté le poste de ministre colombien au Vatican pour succéder à feu Olaya Herrera.

Taux plus élevés

LONDRES, 2. — (U. P.) — Les Lloyds ont augmenté de $0.50 à $2.50 le taux d'assurance sur les cargaisons en destination des ports français de la Méditerranée. Cette décision a été prise après que deux navires eurent subis des dégats considérables après avoir touché des mines.

Une récompense de $25,000.00

TRENTON, N.-J., 2. — (U.P.) — Un projet a été approuvé unanimement hier par la Législature du New-Jersey pour découvrir tous ceux qui ont été mêlés au meurtre et à l'enlèvement du bébé Lindbergh. Une récompense de $25,000 sera donnée à la personne qui donnera des informations qui aboutiraient à l'arrestation des personnes responsables de ce crime.

$10,000 d'amende

Ottawa, 2, (UP).—La Cour Suprême du Canada a rendu jugement hier dans la cause de Vivian Mac Millan contre M. John Brownlee. Il condamne le défendeur, ancien premier ministre du Manitoba, à payer à Mlle Mac Millan, sténographe, la somme de $10,000.

C'est là, la fin d'un procès sensationnel, qui durait depuis trois ans.

LÉVIS et la Banlieue

Décédé à l'Hôtel-Dieu de Lévis. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Amédée Bernier, survenue hier à l'Hôtel-Dieu de Lévis, à l'âge de 63 ans.

Le regretté disparu était un ancien employé du Chemin de Fer Canadien National. Il était à sa retraite depuis plusieurs années et résidait à l'Hôtel Larochelle, à Lévis.

La maison Maurice Gilbert a expédié les restes mortels au Cap St-Ignace où les funérailles auront lieu.

Nous présentons à la famille nos sincères sympathies.

Les affaires municipales à Lauzon. — Son Honneur le maire L.-P. Ruel a présidé, hier soir, une séance régulière du Conseil-de-Ville. Tous les échevins étaient présents.

M. J.-Napoléon Samson a été choisi par ses collègues comme pro-maire pour un terme de trois mois. Il remplace M. Roméo Samson, pro-maire pour les derniers trois mois.

Lettre à la Levis Tramway. — Le Conseil a décidé d'écrire à la Levis Tramway pour lui demander de baisser le niveau de la rue St-Joseph. Le Conseil avait reçu dernièrement, plusieurs plaintes de citoyens de Lauzon, à l'effet que la différence de niveau entre la voie ferrée et le chemin était trop considérable et que cela devenait un danger pour la circulation.

Le Conseil a informé la Levis Tramway de cet état de chose et lui demande d'y remédier.

Suggestion de l'échevin P.-E. Samson. — L'échevin P.-E. Samson a exposé un important projet à ses collègues : celui de détourner le cours d'eau "Caron" pour amener ses eaux à se déverser dans un grand réservoir qui alimenterait l'usine de filtration.

Les conseillers ont décidé de demander au gouvernement provincial un octroi pour travaux de chômage afin de réaliser ce projet.

Le poids du pain. — Le club ouvrier de Lauzon, dans une lettre adressée au Conseil, a porté plainte contre certains boulangers qui ne mettaient pas le poids exact dans leur pain.

Après enquête faite, le Conseil a donné instruction au chef de police de se montrer très sévère à ce sujet et de faire respecter vigoureusement les règlements municipaux.

Le Bill de Québec. — La clause du Bill de Québec, prévoyant à l'imposition d'une taxe sur les étrangers, a fait l'objet d'un long débat. Le Conseil a d'abord pris connaissance d'une lettre de la cité de Lévis lui demandant de payer le tiers des frais chargés par le procureur de la ville de Lévis pour défendre les intérêts de tous les employés de la Rive-Sud. Cette question a été renvoyée devant le Comité pour étude.

Le Conseil prit également connaissance d'une lettre de la Chambre de Commerce lui demandant son concours pour défendre les intérêts des résidants de la Rive Sud qui travaillent à Québec.

Les intérêts de Lauzon seront défendus par Me Maurice Pelletier, député de Lotbinière. Comme on le sait, M. Pelletier demeure à Lauzon.

Emprunt à la Banque. — La ville de Lauzon a renouvelé de la Banque Canadienne Nationale de Lauzon un emprunt temporaire de $6,387.00 avec intérêt à 4½%. C'est une diminution de ½ de 1 p.c. sur l'intérêt du dernier emprunt.

Après l'adoption de quelques comptes, l'assemblée s'est ajournée vers 11 h.

Feu M. Georges Couët. — La population de Lévis a appris avec un bien vif regret la mort de M. Georges Couët, jeune homme de talent avantageusement connu sur toute la Rive Sud.

Dans notre édition d'hier, où nous apprenions à nos lecteurs cette triste nouvelle, une erreur s'est glissée. Le regretté disparu laisse dans le deuil, non pas trois tantes, mais trois soeurs: Mme Maurice Boulanger (Germaine), de Québec, Mme (Dr) Laurent Patry (Estelle), de Québec, et Mlle Gertrude Couët, de Lévis.

Les funérailles auront lieu jeudi matin, à 9 heures, à l'église Notre-Dame de Lévis, et les restes mortels seront inhumés au cimetière Belmont, à Québec.

A la famille du regretté disparu, nous présentons l'expression de nos plus vives sympathies.

Nominations à St-David. — Son Honneur le maire L.-E. Proulx, de St-David, a présidé, hier soir une séance régulière du Conseil de Ville, tenue dans la salle de l'école paroissiale. Etaient présents : MM. les conseillers Jos. Ouellet, Adalbert Bégin, Euclide Lemieux et Dassylva Rouleau.

Au cours de cette réunion, la principale question qui fut soumise à l'étude des conseillers fut la nomination de certains officiers municipaux. Voici quel fut le choix du Conseil:

Estimateurs: MM. Albéric Martineau, Henri Bourassa et Edmond Carrier; Inspecteur agraires: MM. Narcisse Pelletier et Joseph Hallé;

Inspecteur de Voirie: M. François Thomas Carrier;

Gardiens d'enclos: MM. Odilon Peletier et Xavier Galichand.

Les conseillers, après avoir fait l'adoption de quelques comptes et pris connaissance de quelques questions de routine, ont levé la séance vers 9 heures.

La seconde représentation de "Poudre aux yeux".—N'oublions pas, ce soir, à Lévis, la deuxième et dernière représentation de la magnifique pièce dramatique de E. Labiche: "Poudre aux yeux".

Les artistes qui présentent ce drame émouvant sont tous de Lévis. Le public en aura donc d'autant plus de plaisir.

En foule à la salle S.-Frs-Xavier!

Mort de M. Napoléon Gagnon.— Nous avons appris avec regret la mort de M. Napoléon Gagnon, époux de feu dame Marie Couture, survenue hier matin à l'Hôtel-Dieu de Lévis, à l'âge de 76 ans.

Le défunt laisse dans le deuil deux frères: M. André Gagnon, de Bienville, et M. Euclide Gagnon, de Montréal, ainsi qu'une soeur, Mme Ovila Muniers (Rosalie), de Montréal.

Les restes mortels sont exposés en chapelle ardente à la résidence de M. Larose, rue St-François.

Les funérailles auront lieu, jeudi matin, en l'église de Bienville et les restes mortels seront inhumés au cimetière paroissial.

A la famille en deuil nous présentons nos sincères sympathies.

La police saisit deux attelages.— Après des avertissements réitérés, la police de Lévis, a saisi, hier après midi, deux attelages de chiens, sur la rue Wolfe.

Un règlement municipal défend à tout citoyen d'atteler des chiens. Le chef de Police et les constables municipaux avaient averti les intéressés à maintes reprises à ce sujet.

Hier après midi, voyant qu'on passait outre aux observations, la police a décidé de faire un exemple et a opéré une sasie de deux attelages. Il s'agissait d'un jeune homme qui se faisait tirer par deux chiens. Un constable l'appréhenda au coin de la rue Henry, l'arrêta, lui enleva les deux attelages qui retenaient les chiens à la voiture et les remit en liberté.

Le chef de Police, qui nous a communiqué cette nouvelle, nous a déclaré, hier, qu'on se montrerait très sévère, à l'avenir, et que ceux qui seraient pris en défaut seraient conduits devant le tribunal pour y recevoir une sentence qui leur donnera peut-être à réfléchir.

Soirée chez les Voltigeurs. — A l'occasion de la mi-carême, le club de raquettes, le "Voltigeur", de Lévis, aura une magnifique soirée, jeudi, à son chalet, de la côte du Passage.

Cette soirée sera sous le patronage des ex-présidents du club. Un orchestre de Québec a été retenu spécialement pour ce soir-là. Les membres du club et leurs amis y sont cordialement invités.

1ère partie de détail.—Les amateurs du hockey auront le plaisir d'assister ce soir à une magnifique partie d'hockey, la première de la série de détail.

Les deux clubs en présence seront l'"Olympique" et le "Côté et Côté", qui ont fini respectivement en 3e, et 2e position. Chaque club tentera d'accumuler le plus de points possibles et de prendre une avance confortable sur son adversaire, puisque la série à débattre est de deux parties au total des points. Les organisateurs de la ligue comptent sur une assistance-record.

Les supporteurs des deux clubs sont invités à amener leurs amis pour grossir l'enthousiasme de cette partie qui sera, nous assure-t-on, très contestée. Ne manquez donc pas cette joute, ce soir, à la patinoire Fraser.

L'Association Récréative des employés du C.N.R.—Lors de la dernière assemblée de l'Association Récréative des Employés du C.N.R., division de Lévis, tenue à l'étage supérieur de la gare, sous la présidence de M. Frank-G. Joncas, les membres procédèrent au choix de leurs officiers. Voici quel en fut le résultat.

Présdient: M. Frank-G. Joncas; vice-président, M. Siméon Bouthillette; trésorier, M. F.-X. Landry; secrétaire-correspondant, M. Robert Lapointe.

Plusieurs projets pour la nouvelle année furent mis à l'étude, tels la formation d'une ligue de croquet, les pique-niques, les excursions, la formation d'une ligue de balle-molle, etc.

Chez les Forestiers-Canadiens.— Une assemblée des officiers et membres de la Cour Notre-Dame de Lévis, des Forestiers Canadiens, sera tenue, ce soir, à 8 heures, à la salle Dion, rue St-Louis. On demande à ce que tous les membres soient présents.

Courrier de Lévis.—Pour toutes informations au sujet du Courrier de Lévis, on voudra bien communiquer, à l'avenir, avec M. René Laflamme, avocat, Bureau: 1 rue St-Louis, Lévis, tél.: 43, résidence: 6 rue Samson, tél.: 333.

Un centenaire

Aujourd'hui, deux mars, marque le centième anniversaire de naissance de M. l'abbé Hyacinthe Gagnon. M. Gagnon n'est pas un inconnu dans le diocèse, puisqu'il a pratiqué le ministère dans sept de ses différentes paroisses, de 1860 à 1899 et qu'aujourd'hui encore plus de deux cents neveux et nièces de la huitième, neuvième et dixième génération, vivent dans la province de Québec. Voici maintenant la généalogie du R. Hyacinthe Gagnon, décédé le 23 mars 1900, à St-Denis, telle que compilée par M. Antoine Gagnon, de North East, Penn. E.-U.

Jean Gagnon, de Ste-Madeleine de la Ventrouse, province du Perche, France, née en 1611. Marié à Marie Gestray.

Première génération

Leur fils, Robert, né à Ste-Madeleine de la Ventrouse, le premier mars 1628, marié à Québec, avec Marie Parenteau, le 3 octobre 1657, décédé à Ste-Famille, Ile d'Orléans, le 2 septembre 1703.

Deuxième génération

Jacques, né à Ste-Famille, en 1666, marié à Madeleine Rocheron, à Ste-Famille, le 24 janvier 1695, décédé à Rivière Ouelle, le 25 janvier 1753.

Troisième génération

Joseph, né à Ste-Famille, le 6 janvier 1701, marié à Rivière Ouelle, le 2 mai 1725, avec Marie-Thérèse Mignault, décédé à Rivière Ouelle, le 30 août 1791.

Quatrième génération

Joseph, né à Rivière Ouelle, le 2 mars 1728, marié avec Marie-Madeleine Hudon, le 19 novembre 1753, décédé le 19 avril 1810.

Cinquième génération

Barthélemi, né le 22 août 1766, marié avec Marie-Catherine Garon, le 19 août 1793, décédé en 1830.

Sixième génération

Hyacinthe, né le 2 décembre 1803, marié avec Anastasie Anctil, décédé le 20 février 1384.

Septième génération

Hyacinthe, né le 2 mars 1837, ordonné prêtre à St-Denis, Kamouraska, le 23 septembre 1860, décédé à St-Denis, le 23 mars 1900.

M. l'abbé Hyacinthe Gagnon est né le 2 mars 1837, de Hyacinthe Gagnon et de Marie St-Jean. (Marie-Anastasie Antil dit St-Jean). Ordonné à St-Denis, le 23 septembre 1860. Vicaire à Lotbinière; 1861, curé de Laval; 1865; de Frampton; 1868, vicaire à St-Henri; 1871, curé de Ste-Catherine; 1880, de Ste-Claire; 1886, de St-Edouard de Lotbinière. En 1899, il se retire du ministère et meurt à St-Denis, le 23 mars 1900, dans sa maison paternelle.

Pour les amateurs de thé vert

THÉ VERT "SALADA"

821F

Un soin infini assure uniformité — ils ne varient jamais quant à la Qualité!

Cigares WHITE OWL 5¢

DEUX FORMATS "INVINCIBLE" et "STREAMLINE"

Vient de paraître

De l'Anglais au Français

en Electrotechnique

(par René Dupuis)

Ouvrage qui a pour but de répandre dans le langage courant le mot propre français, en électrotechnique. Premier travail dans le genre au pays.

Prix : $1.00 franco.

La Librairie de l'"Action Catholique", 1, Boulevard Charest, Québec.

Vient de paraître

Manuel de l'Etiquette Courante, parmi la bonne société canadienne, par Mlle Evelyn Bolduc. Prix : $1.00. La librairie de l'"Action Catholique", 1, Boulevard Charest, Québec.

PILULES Dodd POUR LES REINS

pour MAL DE DOS RHUMATISME L'IMPURETÉ DU SANG ET LES TROUBLES DES REINS

C'est un bon TONIQUE!

Les personnes *Faibles - Nerveuses - Déprimées* sont toujours les premières victimes d'épidémies et de maladies graves. Pour se prémunir contre la maladie elles devront donc employer sans tarder l'Elixir Tonique du Dr Montier, un renforcissant éprouvé, un tonique délicieux qui renferme tous les éléments énergiques de la santé et de la vie.

Ne constipe pas

Elixir Tonique du Dr Montier

RENSEIGNEMENTS D'UNE MÈRE CHRÉTIENNE À SA FILLE DE DIX-HUIT ANS

le POINT D'INTERROGATION

PAR L'ABBÉ V. GERMAIN

280 BIS, CHEMIN STE-FOY - QUÉBEC

$1.05 FRANCO

Il dit que ses ancêtres ont habité ici! Il veut que nous lui cédions l'hôtel de ville!

Le Calendrier d'Art Religieux

Ce calendrier est très beau. Il présente comme entête à chaque mois une superbe image biblique, avec une réflexion sur un texte des SS. Evangiles. Format 16 x 10. Prix : 0.35, par poste 0.38. La Librairie de l'"Action Catholique".

Pour tout trouble de RADIOS

Téléphonez 9387

Ouvrage fait par des experts d'une maison responsable.

Gaulin Canguay 387 St-Joseph

Pierre Radisson

(Donatien Frémont)

Editeur: L'Ass. Cath. des Voyageurs de Commerce, section des Trois-Rivières.

Illustrateur: Fleurimont Constantineau, Montréal.

Commentateur: Léovide Francoeur, M.D., St-Tite. (Laviolette)

21

Aux Trois-Rivières, Radisson retrouva son beau-frère la tête pleine de projets d'explorations. Et puis les Algonquins descendaient chaque année, avec de riches cargaisons de peaux de castor. Il y avait dans la colonie un grand désir de conquérir ces terres nouvelles!

A l'un de leur voyage, les Angonquins amenèrent avec eux trente jeunes Français, sans expérience de la vie des coureurs des bois". Il fera beau, se dit Radisson, voir ces jeunes freluquets privés de nourriture, condamnés à dormir sur le sol ou à mi-ventre dans l'eau".

Désireux de s'éviter des ennuis qu'ils prévoyaient, Radisson et Groseilliers voulurent fausser compagnie à leurs compatriotes. Un soir de juin 1658 ils partirent seuls des Trois-Rivières. En trois jours ils furent à Montréal. Les trente Français les y avaient devancés. Retournèrent-ils?

Feuilleton de l'"Action Catholique"

La Marraine

par

Paule et Xavier Chantebrune

No. 17

—Pauvre maman. Je lui cause bien du souci.

—En effet, répondit en riant Mlle Lérin, elle considère le célibat comme la plus horrible des catastrophes.

—Je ne lui ai jamais dit que je ne me marierais pas, un jour ou l'autre. C'est au contraire dans cette voie que Dieu m'appelle visiblement. Mais je crois, que je dois sûrement réfléchir, et ne me décider que quand je serai sûre de trouver en mon futur compagnon, les goûts et les aspirations que j'ai moi-même. C'est une chose si grave que le choix de celui à qui l'on doit être unie indissolublement.

—Je ne puis que vous approuver, et je suis sûre que vous avez entièrement raison.

—Le jeune homme auquel ma mère a fait allusion dans sa conversation avec vous, était certainement fort agréable, et plaira facilement à beaucoup de jeunes filles ; malheureusement, ses manières de voir sont diamétralement opposées aux miennes. Je suis désolée d'avoir occasionné à maman cette contrariété.

—Elle est fort réparable, répliqua gaiment Mlle Lérin.

—Comment ?

—Le jeune homme dont vous parlez n'est pas le seul au monde.

—En effet, et fort heureusement, convient en riant Jacqueline, dont la gaité naturelle reprenait le dessus.

Mlle Lérin la regarda attentivement.

—Etant donné la profession de foi que vous venez de faire, si, moi qui vous connais bien, je vous présentais un candidat possible à votre main, accepteriez-vous de le voir ?

—Je vous en prie, Germaine, répondit la jeune fille en plaisantant, laissez-moi respirer un moment. Ce défilé, ininterrompu de fiancés, finirait par me fatiguer sérieusement.

Mlle Lérin ne rit pas de cette boutade.

—Jacqueline, reprit-elle, vous n'ignorez pas combien je vous apprécie. Je vous ai vue à l'oeuvre. Vous savez que, moi-même, je considère la vie comme une chose sérieuse, pleine de responsabilités. Je ne vous parlerais donc pas d'un jeune homme à la légère, et si je n'étais absolument certaine que ses goûts et les vôtres s'accordent parfaitement. Je suis sûre d'avance que sa manière de voir est la même, et qu'il ne cherchera pas à donner à votre existence de jeune femme, une direction différente de celle que vous avez imprimée de plein gré à votre vie de jeune fille.

—J'ai toute confiance en vous, Germaine.

—Alors, c'est oui ? Vous voulez bien le voir ?

—C'est oui.

Mlle Lérin appuya sur le bouton de la sonnerie. Une femme de chambre parut.

—Voulez-vous, s'il vous plaît, dire à Mme Venturac que Mademoiselle est rentrée, et qu'elle l'attend au salon.

—Bien, Mademoiselle.

Puis, se tournant vers Jacqueline :

—Il se peut que vous ayez déjà rencontré ce jeune homme.

—Ah ! dit la jeune fille étonnée . . . et où donc ? . . .

—Peut-être en le voyant, vos souvenirs se préciseront-ils, répondit finement Mlle Lérin.

La porte du salon s'ouvrit ; et Mme Venturac entra. Derrière elle, Jacqueline devina une silhouette masculine.

Elle regretta presque sa décision.

—Comme c'est ennuyeux ! pensa-t-elle. Encore une présentation.

Elle eut l'impression que ce Monsieur, dont elle devinait la présence dans la pénombre de l'antichambre, hésitait à entrer.

Germaine, se levant vivement, courut au-devant de lui, puis, le prenant par la main, elle s'écria joyeusement :

—Jacqueline, je vous présente votre fiancé. Cette fois, je suis bien sûre que vous n'allez pas dire non!

C'était, le jeune docteur Roubin.

Le soir même, les fiançailles officielles étaient décidées. A quoi bon attendre? Dieu ayant depuis longtemps rapproché ces deux âmes, était-il utile de les tenir séparées plus longtemps?

M. et Mme Venturac étaient radieux. Leur rêve se réalisait.

Jacqueline remerciait Dieu de lui avoir réservé un compagnon de choix. Le coeur plein de reconnaissance, elle se promettait que, dans sa vie de femme, comme il avait été dans sa vie de jeune fille, elle ferait passer avant tout, l'ensemble des obligations qui peuvent se traduire par ces deux mots! Devoir et Charité.

XXVI

La première visite des deux fiancés fut pour l'heureux ménage Mollin.

La gracieuse habitation ouvrière, bien aérée et pratiquement agencée; était entourée d'un délicieux jardinet.

Jacqueline, qui pouvait maintenant donner libre cours à ses générosités, sachant que ses largesses n'entraîneraient ni paresse ni indifférence, avait ajouté au mobilier de ces braves gens, des petits lits frais et neufs pour les enfants, et divers autres objets qui lui paraissaient utiles.

L'appartement était riant.

Quatre pièces bien éclairées.

Une chambre pour les petites filles.

L'autre pour Bébert et Pierrot.

La troisième pour le ménage Mollin.

Enfin, une cuisine grande et nette.

Tout cela, était tenu dans le plus grand ordre, et dans la plus grande propreté, car la ménagère avait largement profité des leçons de Jacqueline.

—Je me demande, disait-elle souvent, comment j'ai pu vivre si longtemps dans le désordre et la saleté.

Nénette préparait son certificat d'études. La maîtresse fondait sur elle de belles espérances, mais la fillette aspirait au moment où, en ayant fini avec l'école, elle pourrait rester auprès de sa chère maman et la seconder.

La petite sonnette, posée à la grille de l'enclos, tinta.

Affairée, Mme Mollin vint ouvrir.

Jacqueline et le docteur Roubin étaient devenus elle.

En apercevant ses bienfaiteurs, le visage de la brave femme s'illumina.

—Oh! que je suis heureuse, Mademoiselle, de votre visite.

Et elle fit entrer les jeunes gens dans le logis resplendissant d'ordre et de propreté.

Jacqueline et son fiancé lui annoncèrent la bonne nouvelle, dont elle se réjouit vivement avec eux.

—Rien ne pouvait arriver de plus heureux, dit-elle; les pauvres vous bénironts.

Puis, elle proposa d'aller chercher les petits.

—Où sont-ils? demanda Mlle Venturac.

—Dans l'enclos, répondit la ménagère.

—Eh bien, nous allons les rejoindre; venez avec nous, Madame Mollin.

Albert et Léa jouaient gentiment à l'éternel jeu des enfants: ils faisaient des pâtés de sable. Assis sur un coussin, devant la cage à lapins, le bébé regardait avec admiration s'agiter les petites bêtes aux longues oreilles.

Il reconnut la voix de sa marraine et poussa des cris joyeux.

—Ah! Voici Pierrot qui vous a entendue, Mademoiselle, dit gaiment l'heureuse mère.

La jeune fille, souleva le bébé dans ses bras et l'embrassa sur ses joues fraîches.

—Ne l'appelez plus Pierrot, Madame Mollin, dit-elle, donnez-lui son vrai nom : Pierre-André.

A ce moment, on entendit ouvrir la porte de l'enclos.

—Voici Nénette qui revient de l'école.

Et Jacqueline regardait avec un immense plaisir, cette petite fille sage et proprette, les cheveux bien soignés, la démarche posée, qui rougissait de joie en la voyant.

L'enfant fut heureuse de faire à sa bienfaitrice les honneurs de son jardinet, des lapins peureux, des petits poulets criards et aussi des jeunes salades qu'elle avait aidé son père à planter.

Au bout d'un instant, sa mère lui dit :

—Nénette, le père ne tardera pas à rentrer; va dresser le couvert.

La petite fille lança à Mlle Venturac un regard de détresse. Elle aurait été tellement heureuse de demeurer encore, de montrer ses richesses et les beautés de son domaine.

Jacqueline le comprit.

—Le devoir est un peu dur à accomplir, n'est-ce pas, dit-elle, même pour les petites filles. S'il en était autrement, ce ne serait plus le devoir. Allons, obéis vite à ta maman.

L'enfant ne se le fit pas redire et, sans discuter, se dirigea vers la maison.

Un moment après, Mollin rentra. Lui aussi, fut joyeux en apprenant le futur mariage de Jacqueline et du Docteur. De tout son coeur, il leur souhaita bonheur et prospérité.

Jacqueline, ne se lassait pas de regarder le visage apaisé de l'ouvrier, son front éclairé, son sourire aimable et avenant. Elle le comparait à l'homme soucieux qu'elle avait connu, marchant le front penché, les yeux fuyants, et dont tout dans les paroles, comme dans l'attitude, disait la haine et l'envie.

Le petit Pierre-André tendait les bras à son père qui le souleva gaiment.

—Voilà un beau gar, Mademoiselle. C'est à vous que nous le devons. Quand il sera grand, je lui enseignerai la reconnaissance.

—Vous savez, dit la jeune fille en riant, je ne veux plus qu'on l'appelle Pierrot. J'ai le droit d'imposer son nom puisque je suis sa marraine. On l'appellera Pierre-André. J'y tiens beaucoup.

—Ce sera comme vous voudrez, répondit le père, heureux et fier.

Le Docteur Roubin regardait lui-même, avec un certain orgueil, l'enfant qu'il avait, par ses soins éclairés, arraché à la mort. Comme il voyait les yeux du bébé briller et son petit regard se fixer attentivement sur les gens et les choses, il ne put s'empêcher de dire :

—Je présume qu'il sera intelligent.

—Ah! il est déjà futé, approuva la mère.

—Il comprend tout ce que nous disons, ajouta le père orgueilleux.

Puis, se tournant vers Jacqueline, qui lui avait toujours promis de veiller sur l'avenir de l'enfant:

—Qu'est-ce que nous en ferons, Mademoiselle?

La jeune fille ne put s'empê-

(Suite à la page 6, 7e col.)

LISEZ ET FAITES LIRE L'ACTION CATHOLIQUE

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Vous trouverez ci-inclus $_____ pour _____ mois d'abonnement à l'édition quotidienne. NOUVEL ABONNÉ — ANCIEN ABONNÉ.

Nom _____

Adresse _____ Comté _____

PAR POSTE, À L'EXTÉRIEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC

Abonnement régulier . $4.00
Six mois $2.00
Trois mois $1.00

À QUÉBEC PAR PORTEUR

Abonnement régulier . $5.00
Six mois $2.50
Trois mois $1.25

On est prié de nous faire parvenir sa souscription par bon de poste, ou par chèque et d'indiquer plus haut en rayant un des deux mots en majuscules noires, s'il s'agit d'un ancien ou d'un nouvel abonnement.

Adressez votre abonnement à L'ACTION CATHOLIQUE, Québec

L'homme, si instruit soit-il, qui s'affranchit de la présence de Dieu en lui-même et dans le monde, est le pire des sauvages.

HENRI DE NOUSSANNE.

L'ACTION CATHOLIQUE

C'est l'honneur de la civilisation à laquelle nous restons attachés, c'est le sens de nos démocraties, c'est la pensée même du christianisme de continuer à avoir foi dans l'avenir de la fraternité humaine.

Général GAMELIN.

Trentième année — No. 9309 — Mardi, 2 mars 1937

Le bill de Québec est passé au crible avant d'être envoyé au parlement

L'Association des Propriétaires et un groupe de citoyens en vue de Québec viennent rencontrer les autorités municipales pour discuter avec eux les principales clauses que l'on se propose d'insérer dans le bill de Québec.— Le problème de la taxation.— Divergences de vues au sujet du changement de la date des élections.— Le système de comptabilité.— Le déficit des logements ouvriers.— L'égout collecteur.

LA SEANCE A DURE CINQ HEURES

Le bill de Québec, et son contenu — demandes d'emprunt, clauses relatives aux qualifications foncières des candidats aux charges municipales, à la date des élections, à la taxation en général, etc.; — étude de projets particulièrement importants, entre autres celui de l'imposition à Québec, d'une TAXE DE VENTE, d'une taxe sur le "kilowatt-heure" entre les mains du Quebec Power, d'une législation dans le domaine de la souscription électorale, etc., voilà ce qui a fait l'objet d'une réunion qui, groupant, hier soir à l'hôtel de ville, administrateurs et contribuables québecois, a duré pendant cinq heures, pour ne se terminer que vers 1.15 heure ce matin.

Cette entrevue qui était annoncée depuis déjà plusieurs jours, devait primitivement réunir le maire, les échevins et les membres du bureau de direction de l'Association des propriétaires, désireux de considérer ensemble les clauses du projet de loi qui sera soumis à la Législature. Plusieurs citoyens en vue ou associations de citoyens ayant demandé à prendre part aux délibérations, on se rendit à leur requête avec le résultat qu'hier soir, la salle du conseil de ville présentait l'aspect d'une assemblée délibérante où toutes les classes de la société étaient bien représentées.

Il nous serait difficile de nommer tous les assistants. En outre de Son Honneur le maire J.-E. Frégoire, on remarquait les échevins Edmond Trépanier, Pierre Bertrand, Hubert Simard, Emile Morin, C.R., Arthur Duval, N.P., L.-F. Martel, Jules Gingras, Frank Dinan, le trésorier de la cité, M. Eugène Barry, l'aviseur légal, Mtre J.-E. Chapleau, le greffier de la cité, M. F.-X. Chouinard, M. Eugène Dussault.

Au nombre des visiteurs, il y avait entre autres, M. le notaire C.-J. Baillargeon, président de l'Association des propriétaires, qui fut le principal interprète des citoyens, M. J.-Ernest Beaubien, président de la Commission Scolaire, M. Ernest Drolet, avocat, président de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, M. Eugène Gingras, président de l'Association des Marchands-Détaillants, M. Rodolphe Pouliot, secrétaire de la même Association, M. Maurice Turgeon, chef du Secrétariat des Syndicats Catholiques, M. Oscar Gilbert, président de l'Association des Hôteliers, M. Henri Loudin, secrétaire de la Chambre de Commerce de Québec, M. le Dr C.-O. Samson, M. J.-Emile Simard, M. J.-Emile Dion, M. Henri Côté, M. Ph. Marois, et une foule d'autres.

Nos lecteurs trouveront plus bas un substantiel résumé du débat qui, encore une fois, a porté sur les questions les plus diverses.

Nous passons aux délibérations sans plus de préambule :

LES DELIBERATIONS

Au début, le maire souhaite la bienvenue à tous les visiteurs et explique qu'en apprenant que la Ligue des propriétaires se proposait de venir à l'hôtel de ville, plusieurs autres citoyens ont aussi manifesté l'intention de rencontrer le maire et les échevins. C'est pourquoi on les voit en aussi grand nombre ce soir.

Sur proposition de l'échevin Emile Morin, C.R., le maire Grégoire et M. le notaire C.-J. Baillargeon, président de l'Association des proprios sont choisis comme présidents de la réunion.

L'EGOUT COLLECTEUR

On aborde le bill de Québec, et la première clause étudiée est celle qui a trait au $50,000. que la ville veut être autorisée à emprunter pour la préparation des plans relatifs à l'égout. A une demande d'explications faite par M. Baillargeon, le maire répond en faisant d'abord un bref état de la question. Il est manifeste, dit-il, que le système d'égout est insuffisant. Il y a longtemps que l'on aurait dû mettre de l'ordre dans ce problème. De plus, nous avons un nombre considérable de sans-travail qui ne demanderaient pas mieux que de trouver de l'ouvrage. Comme les gouvernements manifestaient l'intention d'entreprendre des travaux de chômage, la ville, elle, a poussé de l'avant l'égout collecteur. Mais on lui demandait des plans. Il a fallu prendre attitude et charger des ingénieurs experts d'accomplir le travail. Ce dernier doit se faire en s'inspirant de travaux semblables déjà faits dans d'autres localités, et en songeant à l'égout, il faut prévoir le développement de la ville. Ce sont les ingénieurs qui ont suggéré à la ville de se faire autoriser à emprunter $50,000. pour les plans; cela ne veut pas dire que toute la somme sera dépensée.

Je n'embarquerais certes pas, pour le moment du moins, la ville seule dans la construction de l'égout, continue M. Grégoire. Il nous fallait des plans, et maintenant nous espérons que nous aurons la coopération des gouvernements. Même si Québec ne peut pas aujourd'hui construire son égout, elle le pourra peut-être plus tard. Il pourra être bon de construire au fur et à mesure telle ou telle section.

Plus loin, le maire ajoute qu'il a reçu récemment une lettre de l'honorable William Tremblay, ministre du Travail, lui demandant combien coûterait l'égout. Il a répondu au moins un million. Il me semble, dit le maire, que la ville se doit alors de dépenser

(Suite à la page 6, 3e col.)

Le révolver a été fourni par Emond

C'est ce que la Couronne entend prouver au procès de Bernard, Emond et Darveau.— Elle entend également prouver que la balle qui a tué Châteauneuf provenait du révolver de Bernard.— Exposé de la cause.

TROIS TEMOINS CE MATIN

Me Noël Dorion, substitut du procureur-général a exposé aux jurés, ce matin, les principaux faits de la cause, dont ils entendront la preuve.

Deux faits très importants ont été revelés par la Couronne; d'abord le revolver qui a servi à Bernard et à Fontaine pour sortir de prison leur a été fourni, par Cyrille Emond, ensuite, la Couronne a dit que le détective Châteauneuf avait été tiré, selon le témoignage du docteur Fontaine, par une balle tirée par le revolver en possession de Bernard. Il est à remarquer que notre journal a été le premier à annoncer cette nouvelle.

La Cour siège sous la présidence de l'hon. juge Lucien Cannon, il y a eu une semaine, hier, que le procès est commencé.

Voici un résumé très substantiel de l'exposé de la cause par Me Noël Dorion.

"Le procureur de la Couronne a dit en commençant Me Noël Dorion, doit se conformer à une obligation que lui impose la coutume, c'est de vous exposer brièvement en quoi consistera la preuve que la Couronne tentera d'établir."

Bernard, Emond et Darveau sont donc accusés d'avoir dans l'après-midi du 25 janvier, 1937, illégalement tué et assassiné le détective Léopold Châteauneuf.

Me Dorion met ensuite sous les yeux des jurés les principaux articles de la loi sur le meurtre.

Il donne ensuite aux jurés un exemple bien facile à comprendre pour les jurés de ce qu'est un complot pour vol. Il ajoute ensuite l'élément intention de commettre un meurtre.

Me Dorion expose ensuite les principaux faits de la cause.

Lundi après-midi, le 25 janvier dernier dans une maison de la rue Saint-Jean, le détective Châteauneuf tombait sous les balles. Dès le début de l'enquête, le docteur Fontaine et le docteur Tremblay viendront vous apporter des précisions sur les causes immédiates de cette mort. Le détective Gauthier vous produira un plan des lieux afin de vous faciliter la compréhension des témoignages.

Alors commencera l'enquête proprement dite des événements à la suite desquels le procureur général a cru bon de conduire les trois accusés à la barre sous une accusation de meurtre.

"Nous établirons par le gouverneur de la prison et par d'autres témoins que dès novembre 1936, Bernard était légalement détenu à la prison, en compagnie d'Arthur Fointaine, maintenant décédé. Deux individus, les ont visités souvent au cours de cette détention. Cyrille Emond et Simonne Bacon.

C'est au cours de ces visites et à la suite d'un échange de lettres que s'est précisé le projet d'évasion.

Après avoir flatté le projet de scier les barreaux du local où ils étaient détenus, pour ensuite dégringoler à l'aide de cordes, le long des murs, Bernard et Fontaine ont subitement changé leur plan. Ils ont décidé de partir par la grande porte, après s'être armés.

D'où provenait ce revolver ? Pour répondre à cette question nous ferons voir qu'environ une semaine et demi avant l'évasion Emond, après s'être procuré de l'argent de Bernard, aurait fait acheter chez Samson et Filion, un revolver semblable à celui trouvé dans la main de Bernard, au moment de l'évasion. Pour se rendre compte de la valeur de l'arme, il l'aurait essayé en compagnie d'un tireur; puis profitant d'une visite à la prison, il l'aurait remis à Fontaine ou à Bernard. C'est Cyrille Emond qui aurait acheté les balles nécessaires pour le charger.

(Suite à la page 9, 4e col.)

Mort du Dr A. Montreuil à P.-Albert

Le défunt était un ancien québecois. — Ancien élève de l'Université Laval. — Frère du notaire Yves Montreuil.

AGE DE 52 ANS

C'est avec un vif regret que nous avons appris le décès survenu à Prince-Albert, Saskatchewan, de M. le Dr Alfred Montreuil. M. le Dr Montreuil qui était un ancien québécois est décédé samedi dernier, à l'âge de 52 ans et 2 mois.

La mort de cet ancien concitoyen sera vivement regrettée à Québec où M. le Dr Montreuil était avantageusement connu.

Le défunt passa une bonne partie de sa vie dans notre ville, où il fut étudiant au Petit Séminaire de Québec et à l'Université Laval. Reçu médecin, feu le Dr Montreuil, suivant en cela le conseil de ses maitres, allait se perfectionner à Paris. Quand il revint au pays, il décida d'aller s'établir à Prince-Albert où il a toujours vécu depuis.

Comme chirurgien, feu le Dr Montreuil s'était acquis une belle réputation à la "Holy Family Hospital", de Prince-Albert.

La mort de M. le Dr Montreuil causera donc un regret immense à Prince-Albert tout comme à Québec où le défunt laisse de nombreux amis en plus des membres de sa famille. Le Dr Montreuil laisse pour le pleurer outre son épouse, née Thérèse Blouin, trois enfants, Paule, Marcel et Gilles; un frère, M. Yves Montreuil, notaire, de Québec; cinq soeurs, Mme (juge) J.-A. Prévost, Mme (Dr) Rosario Potvin, Mme Horace Bélinge, Miles Alberta et Germaine Montreuil.

Un service funèbre a été chanté hier à Prince-Albert. La dépouille mortelle sera transportée à Québec où elle arrivera jeudi. L'inhumation aura lieu au cimetière St-Charles.

L'"Action Catholique" offre ses plus vives sympathies à la famille en deuil.

L'honorable B. Dussault, dans l'Ouest

Dans "La Liberté" de Winnipeg M. Donatien Frémont commente en ces termes le passage de l'honorable Bona Dussault dans l'Ouest canadien :

"Les Canadiens français de l'Ouest sont toujours disposés à recevoir des compatriotes en vue de l'Est qui leur apportent l'écho des sentiments de la vieille Province. Ils y trouvent invariablement plaisir et profit; les visiteurs aussi.

"Est-ce parce qu'il fait partie d'un nouveau gouvernement dont on a tant parlé? Est-ce parce qu'il est lui-même très sympathique ? C'est probablement pour ces deux raisons que le bref séjour à Winnipeg et à Saint-oBniface de l'honorable Bona Dussault, ministre de l'Agriculture dans le cabinet Duplessis, a été un événement digne de mention.

"Le distingué visiteur nous a dit qu'il avait été fortement impressionné par l'optimisme courageux de tous les groupes de compatriotes avec lesquels il a pris contact. Il est reparti plein de confiance dans l'avenir de ses frères de l'Ouest. Pour nous, nous étions charmés de l'entendre nous parler de la chère vieille Province, de ses problèmes et de ses espoirs.

"Des visites de ce genre, qui font du bien de part et d'autre, on ne saurait trop les multiplier".

Notre journal reproduira cette semaine le texte d'une causerie que M. Noël Bernier, avocat, a prononcée en présence de l'honorable Bona Dussault.

Choix ratifié

Les membres des comités permanents de l'Assemblée législative se sont réunis de nouveau ce matin, pour ratifier le choix des présidents qu'ils ont fait vendredi dernier. Ce choix, nous dit-on, se trouvait à n'être pas légal du fait que la Chambre ne siégeait pas vendredi.

Nous avons publié, samedi, la liste des présidents des onze comités permanents de l'Assemblée législative.

Les professeurs du Petit Séminaire sont convoqués pour ce soir, à une réunion qui aura lieu à la Salle de Lecture. Cette réunion est en vue du prochain congrès de la langue Française.

M. l'abbé Pierre Crépeault, curé de St-Evariste, comptera demain 25 ans de sacerdoce.

Fiset est mort aux Ecureuils

Le défunt était bien connu comme "ramancheur". — Il était âgé de 86 ans et 2 mois. — Malade depuis 3 semaines.

FIGURE REMARQUABLE

Un personnage connu non seulement dans la région de Québec, mais aussi de toute la province et même dans la Nouvelle-Angleterre est disparu. Il s'agit de M. Gérard Fiset, plus connu sous le nom de Tom Fiset, des Ecureuils, que la mort vient d'emporter à l'âge de 86 ans et deux mois.

C'est dimanche dernier, à deux heures du matin, que M. Fiset succombait à la maladie qui l'étreignait depuis trois semaines.

"Fiset, le ramancheur", tel était le titre que la population lui avait décerné spontanément. Luxations, fractures, il les soignait toujours avec une conscience et charité.

Il avait une puissance indéniable et on venait de très loin pour avoir recours à ses services. Son père aussi était "ramancheur". C'est à son fils, Oswald, que M. Gérard Fiset a légué son pouvoir de guérir, de "ramancher".

Evidemment, le métier n'allait pas sans quelques risques. La Faculté, jalouse de ses antiques privilèges, surveillait de près ce guérisseur inattendu. Il avait fallu en venir à une entente, entre médecins et lui. D'accord, on avait décidé que si le médecin entrait le premier, Fiset devrait attendre que celui-ci fut parti avant de toucher au malade. Si au contraire, c'était Fiset qui passait le premier, le médecin, alors, n'entrait pas dans la maison.

Une foi robuste et profonde animait cet homme au pouvoir si étonnant. Au physique, c'était un homme assez grand, plutôt mince, taciturne à cause de la surdité qui depuis quelques années l'affectait.

Feu M. Fiset laisse son épouse, née Antoinette Léveillé ; cinq fils : MM. Clovis, Didace et Oswald Fiset, des Ecureuils, Jérôme Fiset, de Donnacona, et Napoléon Fiset, de Cap-Santé; deux filles : madame Charles Germain, et madame S. Lepage, de Cap-Santé.

Les funérailles ont eu lieu ce matin, en l'église des Ecureuils.

A la famille en deuil, l'"Action Catholique" offre ses plus vives sympathies.

Vingt-cinq ans de sacerdoce

MM. les abbés Georges Savard, du Séminaire de Québec, et Pierre Crépault, curé de Saint-Evariste, Beauce, compteront demain, trois mars, vingt-cinq ans de sacerdoce.

L'"Action Catholique" prie ces deux jubilaires de vouloir bien accepter ses sincères félicitations et ses meilleurs voeux à l'occasion de cet anniversaire.

Une motion de l'hon. M. Gagnon

L'hon. M. Onésime Gagnon, ministre des Mines, de la Chasse et des Pêcheries, aura dès cette semaine au feuilleton de la Chambre une motion demandant la formation d'un comité parlementaire dont le rôle consistera dans l'étude de tout ce qui a trait à la Chasse et aux Pêcheries.

"L'Action Catholique" a déjà fait mention qu'une initiative de ce genre serait prise.

Dans Bonaventure

On parle de la candidature de M. Maurice Thibault, avocat, de New-Carlisle, comme candidat indépendant dans l'élection complémentaire de Bonaventure.

Le candidat libéral officiel est M. Pierre-Emile Côté, ex-député de Bonaventure au provincial.

Columbus, Ohio, 2, (UP).—Un tremblement de terre qui a duré quelques secondes a été enregistré ici aujourd'hui. Aucun dommage n'a été rapporté.

Les dames vont avoir une séance

Au congrès de la langue française. —C'est ce qu'on a décidé hier soir à une réunion du comité central.

LE 30 JUIN

Les dames auront pour elles seules, une séance complète au second Congrès de la Langue française. C'est ce que le comité central d'organisation a décidé, hier soir, lors d'une réunion sous la présidence de M. le Docteur Arthur Vallée. Le comité a aussi décidé d'ouvrir un bureau permanent, avec lequel tous les comités pourront se tenir en contact et obtenir tous les renseignements dont ils auront besoin. Ce bureau, sera tenu par Me Louis Langlais, fils de M. Antonio Langlais, secrétaire du comité d'organisation.

La séance des dames a été fixée au mercredi après midi, 30 juin. Le programme n'est pas encore définitivement arrêté. D'ici à quelques jours, nous serons en mesure de le communiquer à nos lecteurs.

Aujourd'hui

AU PARLEMENT. — Reprise du débat sur l'adresse à 3 h. 30 et discours des deux chefs.

A LA RADIO. — Causerie de M. G.-H. Dagneau, à 7 h. 45, sous les auspices du comité d'organisation du congrès de la langue française.

A LA BASILIQUE. — Réunion des Dames de la Ste-Famille, à 3 h. 30.

A L'UNIVERSITE. — Cours de M. Charles de Koninck, aux mardis universitaires, à 8 heures.

CHEZ LES JESUITES. — Sermon et salut ce soir, à la chapelle de la rue Dauphine, à 7 h. 30. — Le R. P. Vanier.

AU PALAIS MONTCALM. — Congrès de l'Association des Electeurs.

La station de pêche de la Gaspésie

Fondée au mois d'août dernier, elle est aujourd'hui en plein fonctionnement. — Personnel de biochimistes.

A GRANDE-RIVIERE

La Station Expérimentale de pêche de la Gaspésie, établie par l'Office de Biologie du Canada, en août dernier, est actuellement en plein fonctionnement. Ce laboratoire, le cinquième du genre au Canada et le seul dans notre province, est établi à Grande-Rivière et est sous la direction du Dr Arthur Labrie. En plus du laboratoire de recherches, le bureau contient un centre d'informations et une bibliothèque complète. Le personnel se compose de biochimistes.

Les recherches scientifiques se rapportant aux problèmes des pêcheries du golfe, l'amélioration des produits et la découverte de nouveaux marchés, tel est le but principal que poursuit cet organisme. Il a comme but secondaire, l'éducation des pêcheurs, la modernisation des méthodes, etc.

Régulièrement, des publications sont adressées aux pêcheurs et des cours sont donnés aux industriels et aux pêcheurs.

Comme l'on sait, M. l'abbé Alexandre Vachon représente notre province à l'Office de Biologie du Canada dont dépend le laboratoire de Grande-Rivière.

Les "Voltigeurs"

Aujourd'hui, deux mars, marque le 75e anniversaire d'une glorieuse unité de la milice canadienne. C'est en effet le 2 mars 1862 que le 9e Bataillon "Les Voltigeurs de Québec" fut créé. Connu depuis 1919 sous le nom de "Régiment des Voltigeurs de Québec", il possède un passé des plus évocateurs.

Le commandant actuel est le lieutenant-colonel Joseph Matte.

M. Paul-Emile Lachance, pilote, décédé subitement hier soir, à l'hôpital, à l'âge de 43 ans.

Le pilote Lachance est décédé

Le défunt est mort subitement à l'Hôtel-Dieu où il venait d'être transporté, à la suite d'une crise d'angine.

AGE DE 43 ANS

Une mort quasi subite plonge dans le deuil une famille très connue et très estimée de notre ville. Hier soir, M. Paul-Emile Lachance, pilote, est décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec, où il venait d'être transporté. Il a succombé à une crise d'angine provoquée par une indigestion aiguë. M. Lachance tomba soudainement malade vers six heures, hier soir. Un médecin, appelé en toute hâte, ordonna de conduire le patient à l'hôpital. Une heure après, la mort avait fait son oeuvre.

Feu M. Lachance était âgé de 43 ans. Cette disparition si rapide et si imprévue frappe cruellement, non seulement les parents du défunt, mais aussi les nombreux amis qu'il s'était créés dans les cercles maritimes. Feu M. Lachance jouissait de l'estime et de la confiance de tous ses confrères et sa réputation de pilote expérimenté et habile était universellement admise.

A l'hôpital, M. Lachance eut le bonheur d'avoir à ses côtés, son frère, M. l'abbé Jules Lachance, qui est précisément aumônier de l'Hôtel-Dieu, et qui l'assista dans ses derniers moments. Tous les membres de la famille de M. Lachance avaient été appelés à son chevet et l'entourèrent à ses derniers instants.

Le regretté défunt laisse, outre son épouse, née Alphonsine Drouin; son fils, M. Paul-André Lachance, élève de l'Académie Commerciale; ses beaux-parents : M. et madame Alphonse Drouin, de St-Jean, I.O.; ses frères, M. l'abbé Jules Lachance, aumônier à l'Hôtel-Dieu, et M. Charles-Antoine Lachance, de la maison Langlois et Paradis; ses soeurs, madame Léon Adam, ainsi que mesdemoiselles Corinne, Yvonne, Blanche et Marie-Antoinette Lachance.

Les funérailles auront lieu jeudi matin, à 9 heures, en l'église de St-Dominique.

A la famille si lourdement éprouvée, l'"Action Catholique" offre ses profondes condoléances.

Religieuse décédée

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de la Révérende Soeur Sainte-Marie-Angèle, née Marie-Yvonne Allaire, décédée hier, chez les Soeurs de la Charité de Québec dans la 39e année de son âge et la 17e de sa vie religieuse.

Les funérailles auront lieu à la Maison-Mère, jeudi, le quatre courant, à huit heures. L'inhumation se fera à Mastaï.

L'"Action Catholique" prie la Communauté en deuil et les membres de la famille d'accepter l'expression de ses plus vives sympathies.

Un bureau permanent est ouvert

En raison de l'augmentation continuelle du travail que doit fournir le comité central d'organisation du prochain congrès de la langue Française, on a installé un local permanent à l'Université, où seront centralisées toutes les affaires du comité. Ce local est celui qu'occupe généralement la Société de Géographie, dans le pavillon neuf, au deuxime étage. Les directeurs de la Société de Géographie ont consenti de bonne grâce à prêter leur local aux organisateurs du congrs de juin. Un appareil téléphonique sera installé dans cet appartement et le numéro en sera annoncé bientôt. De plus, une sténodactylo sera au service des membres du comité central.

Les petites compagnies ne veulent pas du taximètre

Une délégation vient rencontrer les autorités municipales, hier après-midi, et leur demande de s'en tenir à la décision de la Commission des Services Publics. — Taximètre facultatif et tarif fixe de $0.35.

DROITS EGAUX POUR TOUS

Une forte délégation composée de représentants des petites compagnies qui exploitent des taxis s'est présentée, hier, devant les échevins de la ville. Mtre Ross Drouin dirigeait les délégués et fit entendre leurs requêtes. Les propriétaires d'entreprises de petite envergure ne demandent pas à la ville d'enfreindre l'ordonnance de la Commission des Services Publics. Au contraire, ils s'en tiennent à cette dernière qui décide que l'usage du taximètre est facultatif dans Québec et que le taux fixe à la course est de 35 centins. Aussi protestent-ils contre une requête de certaines grosses compagnies de taxis demandant que le taximètre soit obligatoire sur toute voiture de louage.

Mtre Drouin présenta une requête signée par 105 personnes et qui porte sur trois points; opposition à l'obligation d'installer des taximètres; justice, de la part de la ville, à l'égard des petites compagnies; et permission à tous les chauffeurs de taxis de la ville de stationner à n'importe quel poste de Québec.

Mtre Drouin demanda à nos échevins de ne pas contrevenir à l'ordonnance de la Commission. Celle-ci a fait une enquête qui dura 15 jours, et c'est après cette enquête qu'elle en vint à la conclusion que le taximètre ne devait pas être obligatoire dans notre ville et que le taux à fixer pour une course était de 35 sous. Le porte-parole de la délégation

(Suite à la page 13, 6e col.)

Questions du député de R.-du-L.

La démission du Dr Pettigrew. — Les renvois à la Commission des Liqueurs de Rivière-du-Loup.— A la voirie.

LES SALAIRES

M. Léon Casgrain, député libéral de Rivière-du-Loup, a inscrit trois questions au feuilleton de la Chambre, ce matin. Ce sont les premières questions qui aient été posées au gouvernement depuis le début de la présente session.

La première a trait à la destitution de M. le docteur Ernest Pettigrew comme médecin de la prison de Rivière-du-Loup. M. Casgrain demande à quelle date, sur recommandation de qui, et pour quelles raisons cette destitution a eu lieu. Il demande aussi s'il y a eu enquête et si le département du procureur général a jamais été informé que M. le docteur Pettigrew n'a pas rempli son devoir.

Par la seconde question, M. Casgrain demande si MM. Olivier Gagné, Gérard Viel, Yvon Lavoie et mademoiselle Anne-Marie Pelletier, employés au magasin de la Commission des Liqueurs à Rivière-du-Loup, ont été congédiés, et dans l'affirmative, quand, pour quelles raisons, et sur recommandation de qui.

Dans les deux cas, le député de Rivière-du-Loup demande si les intéressés ont eu l'opportunité de se faire entendre, si une enquête a été faite sur leurs cas.

Enfin, M. Casgrain demande si le gouvernement a payé les salaires des cantonniers et des hommes qui ont travaillé sous leurs ordres à l'entretien des chemins, dans le comté de Rivière-du-Loup, pour la période s'étendant du 17 août au 29 août 1936 ; et dans la négative, qui a donné instruction de ne pas faire ce paiement et pour quelles raisons.

Une centrale

Dans le discours qu'il a prononcé à la salle des exercices militaires, dimanche, M. Oscar Drouin, ex-ministre des Terres et Forêts, a demandé à ses auditeurs de ne pas détourner leur attention de l'Abitibi, donnant à entendre qu'il serait sous peu question de cette région au sujet de l'électricité.

Il appert en effet que le gouvernement est sur le point d'établir une centrale en Abitibi.

Il en sera probablement question dans le discours du premier ministre, cet après-midi.

A Montréal

Son Eminence le Cardinal Archevêque prendra part, lundi prochain, à Montréal, aux grandes fêtes organisées chez les Frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu, à l'occasion du quatrième centenaire de fondation de leur Institut.

Monseigneur l'Archevêque célébrera une messe le matin, en la chapelle du Noviciat et participera aussi aux cérémonies qui s'y dérouleront au cours de la journée.

M. Amédée Bernier, ancien employé des C.N.R., décédé à l'Hôtel-Dieu de Lévis, à l'âge de 63 ans.

Réunion des Jocistes de Saint-Malo

Démonstration en l'honneur du nouvel aumônier, M. l'abbé Guillaume Dechêne. — Deux allocutions de bienvenue.

HIER SOIR

Hier soir, à la salle paroissiale de St-Malo, la J. O. C. et la J. O. C. F. présentaient leurs membres au nouvel aumônier diocésain de l'A. C. J. C., M. l'abbé Guillaume Miville-Déchêne, professeur au Séminaire de Québec. Environ 600 jocistes, appartenant aux deux fédérations masculine et féminine, s'étaient réunis à cette occasion. La soirée débuta par le chant jociste.

M. l'abbé Déchêne était entouré du R. P. Lelièvre, O.M.I., du R. P. R. Pomerleau, O.M.I., aumônier diocésain de la fédération diocésaine de J. O. C. et de J. O. C. F., de M. l'abbé F. Lamontagne, curé de St-Malo, de M. l'abbé Antoine Deschênes, vicaire à St-Roch, M. l'abbé Edgar Marcoux, vicaire à St-Malo, et de plusieurs autres prêtres, ainsi que des membres du comité diocésain de l'A. C. J. C.

Mademoiselle Germaine Allard, présidente diocésaine de la J. O. C. F., présenta d'abord sa fédération à M. l'abbé Déchêne, puis M. Amédée Daigle, président diocésain de la J. O. C., fit de même pour sa fédération masculine.

M. l'abbé Déchêne répondit à la bienvenue que venaient de lui transmettre, par l'intermédiaire de leurs dirigeants, les fédérations jocistes du diocèse. Il développa l'idée d'apostolat et de conquête chez les jeunes, apostolat et conquête qui doivent s'exercer d'abord sur l'individu lui-même s'il veut ensuite travailler sur les autres.

Prié de prendre la parole, le R. P. Lelièvre, avec le zèle apostolique et la flamme qu'on lui connait, parla longuement aux jocistes. Il cita l'exemple d'un jeune homme qui se convertit après une retraite fermée à Jésus-Ouvrier et qui abandonna une cellule communiste dont il faisait partie depuis quatre ans. Il tonna contre les riches qui ignorent leur religion d'amour et s'en tiennent aux seules pratiques extérieures.

Le R. P. Pomerleau remercia M. l'abbé Déchêne et le R. P. Lelièvre.

La soirée se termina par le chant de l'hymne national.

Candidature de M. O. Grondin?

Les commentaires vont leur train au sujet de l'élection prochaine de la Beauce. Qui sera candidat ? se demande-t-on de part et d'autre.

Du côté ministériel, jusqu'à ces derniers temps, les candidatures s'annonçaient nombreuses. Depuis une couple de semaines, il semble y avoir ralenti. Voilà que l'on parle maintenant de M. Octave Grondin, employé civil et domicilié à Québec. M. Grondin se présenterait comme ministériel.

Par contre on se demande qui sera le porte-étendard de l'aile nationaliste de l'Union nationale, le groupe de MM. Hamel, Drouin, Grégoire, Ouellet, Chaloult et Marcoux.

L'élection de la Beauce, on le sait, est fixée au 17 mars. La mise en nomination des candidats aura lieu une semaine plus tôt, soit mercredi le 10 mars.

L'ACTION CATHOLIQUE

Organe de l'Action Sociale Catholique Directeur : Jules DORION

MARDI, 2 MARS

Comment repousser ce nouvel assaut ?

Ainsi qu'en témoigne la nouvelle que nous publions aujourd'hui en dernière page, les communistes veulent livrer contre Québec un assaut méthodique.

Comment allons-nous répondre à ce défi ?

L'attaque dirigée contre le siège primatial de l'Eglise canadienne et de la capitale civile nous laissera-t-il indifférents ?

Etudions la situation.

Une propagande qui n'est pas 'illégale'

Les plus bouillants d'entre nous demanderont : Pourquoi les hommes de la Police provinciale ou municipale ne vont-ils pas arrêter Tim Buck à son arrivée ? Pourquoi nos constables ne coffrent-ils pas les professeurs de cette école dont vous parlez ? Pourquoi les autorités policières n'empêchent-elles point la tenue de ces séances régulières ?

Pourquoi ?

Parce qu'il n'est pas probable que policiers provinciaux ou municipaux puissent "légalement" monter une cause contre les propagandistes communistes. Parce qu'il n'est pas du tout certain que la prédication du désordre et de la révolution constitue un acte criminel.

Cela vous étonne ?

Tim Buck vient d'affirmer, à Toronto, que l'article 98 étant supprimé, le Parti Communiste n'est plus illégal. Allez-y ouvertement, a-t-il ajouté. Faites de la propagande comme les autres partis !

Les disciples de Staline ne se le feront pas dire deux fois. On peut s'attendre à un véritable assaut.

Quand donc le Fédéral agira-t-il ?

Pour enrayer cette menace, le moyen le plus efficace serait de déclarer le communisme illégal au Canada. Si cela était fait, les autorités policières provinciales et municipales pourraient déloger les propagandistes, les empêcher de réunir les curieux ou les sympathisants, de tenir des écoles, de publier des journaux, des pamphlets, feuillets, etc.

Pour décider nos gouvernants fédéraux à mettre le communisme hors la loi, les pressions les plus fortes ont été vainement exercées. On se souvient encore de la résolution non équivoque adoptée en octobre dernier, au Colisée, sur proposition de Son Eminence le Cardinal Villeneuve. Les honorables King et Lapointe ne paraissent pas avoir bronché.

C'est à se demander parfois si les chefs politiques fédéraux croient au danger communiste; c'est à se demander même s'ils craignent la nocivité du communisme. A les voir... ne pas agir, on dirait qu'ils ne discernent dans le communisme qu'un système comme les autres. Et pourtant, le programme officiel de ce parti affilié à la IIIe Internationale parle clairement de lutte, par tous les moyens, pour la conquête du pouvoir, afin d'établir un régime semblable à celui de la Russie soviétique.

L'attitude des autorités provinciales

Que faire en présence de cette torpeur ?

A notre humble avis, la Législature devrait prendre l'initiative d'une pression officielle sur Ottawa. Les députés sont actuellement en session. Qui proposera une résolution dans ce sens ?

Si Ottawa reste insensible à cette prière du gouvernement provincial, le temps sera venu pour Québec de légiférer de manière à empêcher la propagande communiste dans notre Province

S'il n'est pas dans les pouvoirs de nos législateurs de dissoudre le Parti Communiste canadien, il leur sera certes possible de supprimer leurs organes, en particulier CLARTE qui est imprimé à Montréal.

Aux Trois-Rivières, l'honorable Premier Ministre a parlé de couper des têtes communistes. Toute la Province a applaudi parce qu'elle a vu dans cette figure de style, une volonté énergique de paralyser les propagandistes des idées subversives. Les auditeurs ont alors compris que le Procureur général avait un plan d'attaque... ou de défense contre celui que Pie XI a appelé "le plus grand ennemi".

Nous espérons que M. Duplessis donnera suite à ses courageuses et consolantes paroles. Sa déclaration de guerre ne laissait aucune équivoque. Les hostilités ne sauraient maintenant tarder.

Jusqu'à présent, le Premier Ministre a attendu l'action du Gouvernement fédéral. Puisque ceux qui dirigent les destinées du pays ne semblent pas s'émouvoir en face du danger communiste, que nos dirigeants provinciaux leur donnent l'exemple.. tout en garantissant à leurs administrés à nos institutions la sécurité qu'ils ont le devoir de leur assurer.

Entraver l'action des semeurs de mauvaises graines

Si nous insistons aujourd'hui sur la nécessité urgente d'enrayer cette propagande malsaine, ce n'est pas que nous ayons une confiance excessive dans l'ostracisme. Nous croyons que nos législateurs fédéraux, provinciaux et municipaux ont aussi le devoir de restaurer l'ordre économico-social afin que les classes laborieuses sortent de la "misère imméritée" où la crise les a plongées par l'imprévoyance des gouvernants dominés par les puissances financières.

Cette restauration réclamée par le Souverain Pontife ne peut se faire du jour au lendemain. Il faut que l'on décide tout d'abord de la commencer... et parfois cette décision tarde.

En attendant, il faut aller au plus pressé : empêcher les agents de Moscou de multiplier leurs adeptes, de semer leurs idées révolutionnaires. Tout en se préparant à étouffer la semence communiste en créant des conditions économiques acceptables pour tous, les pouvoirs publics ont le devoir d'empêcher le plus possible l'action des semeurs de mauvaises graines.

Est-ce donc trop élémentaire pour être compris ?

Louis-Philippe ROY

PETITES NOTES

L'"Evangeline"

A l'occasion de l'arrivée de Mgr Melanson à Moncton et de l'intronisation du nouvel archevêque, notre confrère l'"Evangeline" vient de publier un numéro spécial de 52 pages, qui lui fait honneur.

Dans l'encadrement de nombreuses annonces que les amis du journal et du nouvel archevêque ont bien voulu confier à notre confrère sympathique ont peut lire une longue série d'articles qui méritent d'être conservés pour leur valeur historique.

Nous félicitons le confrère de ce succès, et nous faisons des voeux pour le progrès de l'"Evangeline", journal dont la mission est aussi belle que le nom.

E. L.

Dialecte canadien-français?

Nous lisons dans une belle grande devue artistique de Paris: "Hibou-Gris (un métis) comprend un peu l'anglais, mais ne parle que le dialecte canadien-français."

S'agit-il du diolecte canadien-français que MM. Etienne Lemay, Henry Bordeaux, Eugène Duthoit, Ferdinand Foch, Mgr Touchet, l'abbé Thellier de Poncheville, le Père Gillet et tant d'autres grands Français ont parlé avec les Canadiens français comme s'ils s'étaient trouvés à Paris ?

Nous ne voulons pas nous montrer trop chatouilleux; mais il nous semble que l'expression "dialecte" révèle une certaine ignorance du sujet traité incidemment au cours d'un article fort intéressant par ailleurs.

E. L.

Ces prêts pour améliorations

On nous signale que les personnes demandant aux banques des renseignements sur le fonctionnement de la loi fédérale du prêt pour l'amélioration des résidences se heurtent souvent à cette première question: "Avez-vous un dépôt à cette banque-ci ?" et que, dans les cas de réponse négative, la conversation perd vite de l'intérêt.

Nous comprenons que cette loi, beaucoup moins généreuse, il est vrai, qu'on l'a dit dans les discours, vise cependant à rendre service au public plutôt qu'aux banques d'escompte. Il ne faudrait donc pas que cette loi eût pour effet de retirer l'argent des banques d'épargne et des caisses populaires pour le drainer vers les banques d'escompte, déjà trop maitresses de l'argent et du crédit.

Cette question de savoir si l'emprunteur dépose son argent à la banque est-elle vraiment pertinente? Celui dont le nom parait avantageusement sur la liste des déposants de la banque a-t-il besoin d'emprunter de l'argent pour améliorer sa demeure, surtout quand le taux de l'intérêt est non pas 3¼%, comme on tend à le faire croire, mais 6¼% en moyenne ?

E. L.

41,496 poètes

Où ? Au Japon.

En France, en Angleterre et ailleurs, on se plaint de la diminution du nombre de poètes.

M. Baldwin déplorait l'autre jour que la poésie ne fut plus qu'un genre abandonné. L'Académie française n'a pas accordé le prix de poésie depuis deux ans.

Au Japon, en pleine crise ministérielle, le jury d'un grand concours national de poésie, a choisi un vainqueur parmi 41,496 poètes qui avaient envoyé des pièces sur: "Une femme sous la neige", sujet du concours.

L.-P. R.

Propos d'Esope.

Des citoyens me rapportent qu'ils n'ont pu se procurer de formules françaises au bureau du Canadian National Telegraph. C'est déjà suffisant, nous semble-t-il, que cette compagnie à nous porte un nom exclusivement anglais. Pourquoi nous refuser des formules françaises ?

* * *

Avez-vous fait quelque chose pour le Congrès de la Langue française ? Vous allez vous montrer à la hauteur de la circonstance, n'est-ce pas ?

* * *

Dans les clubs et ailleurs, les personnes qui veulent pencher du côté où sont les plus grandes chances de se placer doivent tout de même songer à cette dure réalité: sur cent personnes qui sollicitent une position des gouvernements, il n'en est pas une qui pourra être exaucée.

* * *

Il va falloir finir par se résigner à travailler pour un autre patron que le gouvernement, si disposé celui-ci puisse-t-il être à placer tout le monde.

Esope.

2 MARS 1837

LE RAPPORT DE LORD GOSFORD

Peu de gouverneurs ont soulevé des débats aussi violents que Lord Aylmer. A la suite du vote des 92 Résolutions, au début de 1834, le malentendu ne cessa de s'accentuer entre le vice-roi et la Chambre, présidée par Louis-Joseph Papineau. A l'automne 1835, le Colonial Office de Londres mit fin à l'administration Aylmer et nomma Lord Gosford comme remplaçant. En plus de ses fonctions ordinaires, Gosford était chargé, avec deux autres commissaires, MM. Grey et Gipps, d'enquêter sur la situation du Bas-Canada. Grey et Gipps jugèrent en fanatiques. Ils donnèrent raison à l'Exécutif, malgré les justes revendications de la Législature. Ils suggérèrent d'accorder à l'électeur anglais plus de pouvoirs qu'à l'électeur français, condamnèrent le principe du système électif pour les membres du Conseil législatif, ce que réclamaient la Législature et le peuple. Ils approuvèrent le maintien de la loi des terres, abus intolérable qu'on a justement qualifié de "hold-up". Ce rapport porta le nom de Gosford. Celui-ci, cependant, homme conciliant et modéré, ne voulut pas l'approuver, et recommanda plutôt de réformer le système administratif de la province.

A propos de patronage

Une lettre reçue

Val-Brillant, 18 février 1937

Cher Monsieur,

J'espère que vous voudrez bien m'accorder l'hospitalité des colonnes de votre journal et permettre ainsi à un résidant de la Vallée de la Matapédia de soumettre très humblement son opinion sur un sujet que vous traitez depuis un certain temps: savoir la formation d'une Commission du Service Civil, pour l'administration du patronage dans la province de Québec.

Ne croyez-vous pas, M. le Rédacteur, que nous en avons déjà assez de ces commissions de toutes sortes dont la plupart n'ont d'autre résultat que de grever d'une façon scandaleuse le budget de notre province et de rendre l'administration de plus en plus coûteuse? Croyez-vous qu'il n'est pas temps d'avoir pitié des pauvres payeurs de taxes?

La nouvelle commission, que vous proposez et que vous défendez avec un zèle digne d'une meilleure cause, ne serait, à mon avis, d'aucune utilité pour le peuple de la province et fournirait une arme de plus aux politiciens pour commettre l'injustice. Votre commission du service civil provincial, M. le Rédacteur, sera-t-elle plus efficace que cette qui a été créée par le gouvernement fédéral qui n'a pas eu d'autre avantage que celui de fournir à une multitude de ronds de cuir l'avantage de s'y caser confortablement et d'y gruger leur fromage? Comme la commission fédérale, la vôtre, dans le choix de ses employés, donnera-t-elle la préférence aux jeunes filles et aux femmes qui ne sont pas soutiens de famille, au détriment des jeunes gens, possédant toutes les qualifications voulues et qui n'attendent qu'un emploi pour fonder un foyer; au détriment aussi des pères de famille à qui le chômage forcé fait maudire la vie, les gouvernants et la justice des hommes?

Parlons-en de cette commission fédérale. A-t-elle donné aux nôtres la part qui nous revient dans les différentes branches de l'Administration? Avons-nous la part à laquelle nous avons droit? Vous savez l'embarras dans lequel se sont trouvés l'honorable Premier Ministre et ses collègues, lorsque M. Lapointe, député de Matane, a demandé quel était le nombre d'employés bilingues dans les différents départements du fédéral? Ils sont si peu nombreux que le gouvernement n'ose pas en donner le nombre. Et si le quotien en est si minime c'est que les nôtres sont mis au rancart, malgré l'existence d'une telle commission, et le patronage continue comme par le passé au bénéfice des partisans du régime au pouvoir, et des fils à papa.

Votre commission provinciale agira-t-elle d'une manière différente? C'est fort problématique.

Pour moi, j'ai la conviction que la grande majorité de l'électorat de cette province est opposée à la formation d'une telle commission. Je crois, comme la plupart d'ailleurs, que nos députés doivent garder leurs responsabilités vis-à-vis le peuple, et voir eux mêmes à ce qu'une plus juste répartition soit faite dans la distribution des emplois. Car seuls nos représentants pourront faire en sorte que les comtés ruraux aient leur part dans cette distribution? Sans quoi il est fortement à craindre que le patronage soit accaparé par les grandes villes, au détriment de la campagne, qui, pourtant est le réservoir qui alimente le commerce et l'industrie de ces mêmes villes.

Vous dites, Monsieur le Rédacteur, que la députation étant débarrassée des ennuis causés par les quémandeurs de places, pourrait travailler plus efficacement à la solution des grands problèmes qui nous intéressent en ce moment. Oui, il est vrai, mais pour que le rôle de ces commissions soit efficace et puisse rendre un réel service dans l'administration, en se chargeant d'une bonne partie du travail de nos députés, il faudrait logiquement demander une rédistribution des sièges afin de réduire, le nombre de nos représentants d'au moins une centaine, dans l'administration fédérale, qui ne prenant aucune part à la discussion des grands problèmes qui intéressent le pays, restent muets comme des carpes en face de leurs devoirs et brillent surtout par leur absence, si l'on en juge par le nombre des absents lors de la prise d'un vote.

Quant à votre commission provinciale, la seule raison qu'elle aurait d'exister, étant donné le travail à accomplir, c'est de permettre la fusion, de deux ou trois comtés là ou les intérêts sont identiques, ce qui permetirait de réduire d'une bonne moitié le nombre des comtés de ville, et d'un tiers au moins ceux de la campagne: alors ceci aurait au moins pour effet de dégrever le budget, tant fédéral que provincial, de plusieurs centaines de milliers de dollars par année.

Donc, en terminant, je dois dire que j'approuve entièrement les paroles que prononçait avant hier au Sénat Canadien, le très Honorable Arthur Meihen, à savoir que nous avons trop de ces commissions, qui surchargent inutilement les budgets, et dont, les recommandations tournent le plus souvent en queue de morue comme dirait Miquette.

Recevez mes remerciements anticipés et croyez-moi, M. le Rédacteur,

Votre tout dévoué
Georges DUCASSE
Maire de Val-Brillant, P.Q.

Tribune libre

Le "petit" propriétaire

Québec, le 22 février 1937

M. le Directeur,

Celui qui envoie périodiquement des Tribunes libres à "l'Evénement" et qui les signe avec beaucoup d'à propos "Petit propriétaire" mérite des félicitations pour sa franchise dans sa signature. En effet, c'est vraiment un petit propriétaire, car il ne parait pas large de vues et il répond plutôt à des petits sentiments d'esprit de parti, dont une infirme — pardon, infirme minorité — ne pourra jamais se défaire, l'esprit de parti étant le seul esprit qu'ils ont.

Enfin, ce matin, un autre vient à la rescousse de "Petit propriétaire" (entre petits, on s'entr'aide.) et se scandalise de voir que l'on a augmenté le salaire du maire sans sa permission.

Pour des gens qui s'intéressent aux choses municipales, vous jouez sans doute à l'ignorance pour jeter votre venin. Tout le monde sait que l'écart de $2,600.00 que vous signalez, est le montant alloué, depuis des années, de façon baroque pour l'automobile du maire.

Je perds mon temps et je n'entreprendrai pas de polémique avec "Petit propriétaire", mais je me demande ce qu'il ferait s'il était un gros propriétaire, avec une petite mentalité? J'aime mieux ne pas y penser, ce serait terrible!

MOTUS.

Notre réponse

Sans répéter ce que nous avons déjà dit sur le patronage politique, nous croyons devoir inscrire quelques mots en marge de certaines idées formulées au cours de cette lettre, dont l'auteur peut être assuré de nos meilleurs sentiments.

La gestion publique devient une affaire tellement difficile, les solutions politiques sont tellement urgentes, aujourd'hui, qu'il faut absolument organiser, même en politique, la meilleure division du travail possible, ce qui ne peut se réaliser que par l'entremise des commissions. C'est tellement vrai que, pour abolir une commission, la nécessité s'impose de créer, à la place, un organisme analogue qui, sans en porter le nom, en joue le rôle.

Cette division du travail nous parait tellement nécessaire que nous ne craignons pas de répéter ceci: l'enquête des comptes publics — enquête à continuer, c'est incontestable — devrait être confiée à un tribunal extraparlementaire. Cette modification au programme du gouvernement actuel permettrait à M. le Premier Ministre de se livrer davantage au giganstesque travail d'administration et de législation que tous attendent de lui.

Nous ne comprenons pas qu'une commission du fonctionnarisme puisse être "une arme de plus aux politiciens pour commettre l'injustice" .En effet, notre contradicteur pourrait-il nous citer un régime plus injuste, en principe et en pratique, que celui du trop fameux patronage politique ?

Notre contradicteur peut-il affirmer sérieusement qu'il y a moins de "fromage" à Québec qu'à Ottawa ?

L'envahissement des bureaux parlementaires par les filles et les femmes au détriment des jeunes gens qui ne peuvent plus songer à fonder un foyer se pratique sûrement à Québec. Quelques-uns nous assurent même que le mal s'aggrave... sous le régime de patronage qui continue.

X X X

Notre contradicteur a parfaitement raison de dire que le "chômage forcé amène les pères de famille à maudire la vie, les gouvernenants et la justice des hommes". Nous le constatons nous-mêmes tous les jours. Si notre ami veut s'arrêter à y penser un peu, il admettra avec nous que le patronage politique est précisément l'une des causes de la durée du chômage. Voici comment:

Il y aura chômage aussi longtemps que la Nation, par l'entremise de ses gouvernants, n'aura pas corrigé les régimes de la production et de la distribution selon les exigences d'un état de société où le machinisme est venu troubler complètement les calculs des économistes de la vieille école appelée libéralisme économique. C'est le devoir de nos gouvernants de corriger, ET TRES VITE, notre régime économique, que les maitres actuels de l'économie s'obstinent à garder intact, en dépit de sa stupidité comme de son injustice. Devoir aussi difficile qu'urgent. Nous plaignons même les gouvernants de toute catégorie de se voir en face d'une telle tâche qui les dépasse tous : mais ils n'en ont pas plus le droit de l'éluder. Après avoir sollicité le suffrage populaire, ils doivent accomplir courageusement les tâches, même très difficiles, qui relèvent des gouvernants seuls.

Ils commettraient donc une faute très grave, si, pour accomplir des besognes de vingtième ordre, telle que la distribution des places, ils omettaient d'étudier la structure sociale et de corriger les nombreuses et graves lacunes de notre système économique, véritables causes du chômage et, par ricochet, du désespoir des pères de familles, des jeunes gens, etc.

X X X

Si la Commission fédérale du Service civil ostracise nos compatriotes, c'est probablement parce que nos représentants fédéraux s'occupent trop de politicaillerie et de patronage (en dehors des cadres régis par la Commission du S. C.). Mais cette objection ne tient pas debout, puisque la province de Québec est plus aux Canadiens français que le Canada, du moins lorsque ses politiciens ne la trahissent pas, et puisque, vraisemblablement, c'est nous qui contrôlerons cette commission.

La véritable responsabilité des députés, c'est envers la société, non envers les individus. La démocratie se meurt un peu partout, précisément parce que les politiciens se sont occupés de satisfaire les individus, c'est-à-dire, les électeurs, et non la société. Cette responsabilité des politiciens envers les individus, le plus vite on y mettra fin, le mieux ce sera. C'est pour nous la pire cause de ruine.

Les comtés ruraux peuvent obtenir leur juste part des emplois public bien mieux sous un régime ordonné que sous le régime appelé "au plus fort la poche" L'ordre est le compagnon naturel de la justice, tandis que le patronage est la brutalité érigée en système.

Si notre contradicteur veut diminuer le nombre des députés provinciaux, nous appuyons sa suggestion. Il est probablement plus facile de trouver cinquante hommes de caractère comme ceux dont a besoin la politique contemporaine que d'en trouver quatre-vingt-dix pour l'Assemblée législative. Quant au Parlement, des raisons d'ordre constitutionnel exigent que nous y comptions des députés non seulement valeureux, mais nombreux.

Nos contradicteurs sur cette question de la coordination du fonctionnarisme ne peuvent pas nous reprocher de les maltraiter. Pour une lettre contenant des reproches à propos de cette campagne, nous en recevons au moins dix où l'on nous approuve sans réserve. Nous publions les plus sérieuses des lettres défavorables et nous n'avons pas encore publié une seule des nombreuses approbations reçues, dont quelques-unes sont pourtant fort bien tournées. Peut-on se montrer plus généreux en discussion ?

A la vérité, il faut reconnaitre que notre cause est de celles qui n'ont guère besoin d'être plaidées et que nos contradicteurs confirment parfois, sans le vouloir, notre thèse.

Eugène L'HEUREUX.

LA "SEMAINE VERTE" A BERLIN

L'exposition agricole ou "Semaine Verte" aura lieu cette année à Berlin du 29 janvier au 7 février. Plusieurs sections en seront consacrées au Plan de quatre ans. La section technique montrera quelles machines le cultivateur doit employer suivant la nature de ses terres, celle de l'artisanat comment sont fabriqués ses outils, une autre section sera consacrée à la lutte contre le gaspillage. Il y aura des étables modèles, ainsi que des expositions de volailles, de lapins, de chiens, et une exposition de gibier, qui servira de prélude à l'exposition internationale de la chasse de novembre 1937.

Les visiteurs étrangers qui se rendront à la "Semaine Verte" bénéficieront d'une réduction de prix de 60 pour 100 sur les chemins de fer allemands. Il leur suffira de montrer un certificat de la direction de l'exposition.

CHRONIQUE SYNDICALE

Chez les Ouvriers Unis

L'instruction obligatoire

Il existe à Québec certains clubs qui s'affichent "clubs ouvriers" et dont l'opinion publique doit savoir se défier. Les Ouvriers Unis constituent l'un de ces clubs. Si l'on s'en rapporte aux comptes rendus des journaux, les assemblées du club des Ouvriers Unis se résument à ceci : un discours de l'organisateur, M. de Croiselles.

Ce monsieur a fait partie de plusieurs autres clubs avant de devenir l'organisateur des Ouvriers Unis. Pendant longtemps ses activités ont consisté en des démarches auprès des autorités municipales pour obtenir un permis de salle de danse. Mais aujourd'hui, c'est autre chose.

Les comptes rendus des journaux sur les assemblées des Ouvriers Unis ressemblent étrangement aux comptes rendus d'assemblées communistes. On appuie l'étatisation des moyens de production ; on se prononce en faveur de l'instruction obligatoire ; on attaque violemment le syndicalisme catholique, etc.

A la dernière assemblée des Ouvriers Unis, jeudi dernier, M. de Croisselles s'est prononcé, entre autres choses, pour l'étatisation des grandes industries, pour l'instruction obligatoire, et il s'est attaqué au syndicalisme catholique. L'organisateur des Ouvriers Unis est arrivé un beau jour, comme ça, avec un programme complet pour son club, programme qui, de toute évidence, a été cuisiné ailleurs.

Pour le moment, une mise au point s'impose en marge de l'article du programme des Ouvriers Unis relatif à l'instruction obligatoire. M. de Croisselles ne le sait peut-être pas, mais favoriser l'instruction obligatoire c'est vouloir que l'Etat s'immisce dans un domaine qui ne le regarde pas. L'instruction des enfants est une question qui relève des parents et non de l'Etat. Et voici quelques opinions d'autorités en cette matière délicate que M. de Croisselles pourra lire à la prochaine assemblée des Ouvriers Unis.

Sa Sainteté Léon XIII, qui valait sans doute l'organisateur des Ouvriers Unis, disait dans sa lettre aux Italiens, le 15 octobre 1890 : "Saper par tous les moyens l'influence du clergé et de l'autorité de l'Eglise dans ses fondements et aux sources mêmes de la vie sociale, c'est-à-dire à l'école et dans la famille, tel est le mot d'ordre des écrivains francs-maçons".

Mgr L.-A. Paquet, dans son ouvrage "l'Eglise et l'Education", écrit : "C'est aux parents qu'il appartient, de par la loi naturelle, d'élever leurs enfants. C'est par là même leur droit — droit sacré, intangible, inaliénable — de choisir eux-mêmes les maisons d'études, les méthodes d'enseignement, les maitres et les instruments de savoir qu'ils estiment les plus propres à assurer la bonne éducation des jeunes êtres dont la Providence leur a confié la garde. Une seule autorité leur est en cela supérieure, et peut les commander : c'est l'Eglise".

Dans l'ouvrage que nous venons de citer, Mgr Paquet écrit aussi: "L'Etat n'a pas plus le droit de s'immiscer dans la conduite des écoles ouvertes par des particuliers ou par l'Eglise qu'il ne lui est permis de s'ingérer dans le gouvernement intérieur des familles".

Mgr Freppel a présenté comme suit la même idée : "La fonction éducatrice n'entre nullement dans l'idée de l'Etat, qui est un pouvoir de gouvernement non un pouvoir d'enseignement".

Le Père Pègues, dans la revue thomiste, (1906), a insisté sur le même point : "Tant que les parents, dit-il, sont là pour veiller à la formation de leurs enfants et qu'ils s'acquittent de leurs devoirs, l'Etat n'a pas à intervenir.

Et puis, M. Paul Bourget, dans une lettre au comte de Mun, n'hésitait pas à écrire : "Le droit du père à diriger l'éducation de ses enfants est la condition même de l'existence de la famille tout entière fondée sur lui et son autorité. Toucher à ce droit directement ou indirectement constitue un véritable crime social".

Un dernier témoignage. Guizot déclarait à la Chambre des Députés, en France, en 1865 : "L'obligation légale de l'instruction est une intervention dans le domaine de la famille, une humiliation imposée, une contrainte apportée à l'autorité paternelle".

Comme on le voit, toutes ces autorités ne sont pas l'avis de M. de Croisselles et des Ouvriers Unis. Qu'on se le dise, c'est très important.

Gérard PICARD

Assemblées syndicales

CE SOIR, A 19, RUE CARON

Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec.

Pays non civilisé?

Sherbrooke, le 25 février 1937

Monsieur le Rédacteur,

Avant-hier, à la Chambre des Communes, le ministre de la Justice, s'adressant à certains députés réfractaires, déclara en substance "qu'aucun pays civilisé, lorsqu'il organise sa défense, n'irradie au monde qu'il s'arme contre telle ou telle contrée" (Action Catholique, 24 février, p. 15, 4ème col.). Cette affirmation ne pouvait venir à un meilleur moment. Car le même jour, à Moscou, les dirigeants de l'U.R.S.S. clamaient à la face de l'univers que leur pays s'armait contre l'Allemagne et le Japon (Action C., 24 février, 1ère page, 3ème col.).

M. Lapointe sachant ce qu'il dit, il faut nécessairement déduire de ses paroles que la Soviétie n'est pas un pays civilisé. On s'en doutait déjà.

Mais alors, pourquoi le gouvernement fédéral, dont le ministre de la Justice est une des lumières, tient-il tant que cela à renouer des relations diplomatiques et économiques avec ce pays barbare? Pourquoi M. Lapointe lui-même a-t-il récemment déclaré aux représentants de la Confédération des travailleurs catholiques que le gouvernement ne pouvait et ne voulait rétablir l'article 98 C. C. parce que ce serait s'exposer à l'inimitié de la Russie, berceau du communisme? Qu'avons-nous à faire de l'amitié de ce pays barbare?

Voilà, semble-t-il, ce que M. Lapointe devrait bien nous dire, maintenant qu'il a clairement laissé entendre que la Russie, dans son opinion, n'est pas civilisée.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

F. VENNE.

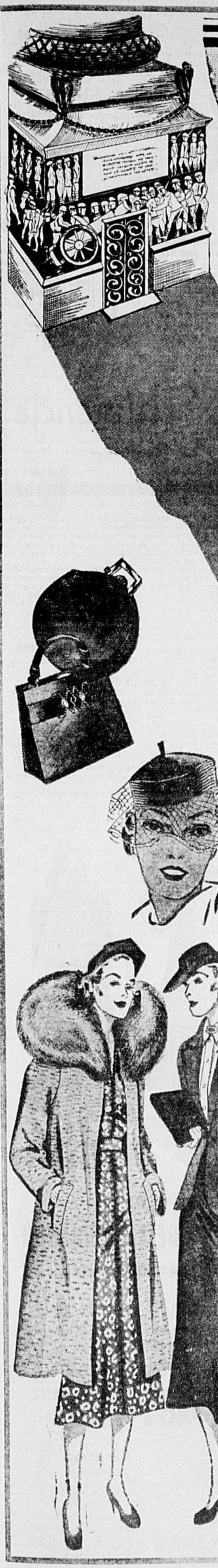

MODES PRINTANIÈRES

Présentation

Demain et Jeudi

3 - 4 mars

Au

Théâtre Capitol

DEVANT une salle archi-comble d'un public qui sait, depuis toujours, que les modes authentiques s'étalent de préférence AUX GRANDS MAGASINS PAQUET devant l'élite du beau sexe -- cette élite qui recherche l'exclusivité, et la distinction attirant les regards d'admiration -- nous feront parader, les toutes dernières nouveautés -- Printemps et Eté -- créations des plus grands couturiers de Paris et New-York.

COMME nous visons toujours à mieux, nous ne négligerons rien pour que cette présentation dépasse en décors et en splendeur tout ce qui s'est vu jusqu'à présent.

NOUS désirons écrire une nouvelle page dans l'histoire de nos magasins, une page qui commémorera le fait que, sans l'ombre d'un doute tout Québec et ses alentours nous font confiance.

Les messieurs sont cordialement invités.

Parmi les différents décors sur la scène, le public pourra admirer de grandes fenêtres garnies de souples rideaux en Celanese, le fameux tissu qui, par son chic, appose la touche finale aux décorations de bon goût.

Paris chez Paquet

Modèles vivants,
Scènes féériques,
Modes authentiques,
Musique de choix

INTERMEDES

Que vous goûterez et applaudirez

MATINEE et SOIREE
(taxe incluse)

LOGES	35c.
ORCHESTRE	25c.
BALCON (non réservé)	15c.

LEVER DU RIDEAU

Matinée	Soirée
2 h.-30	8 h. 15

Prière de se rendre pour l'heure.

Billets en vente au CAPITOL seulement.

Pas de réservations par téléphone.

LA COMPAGNIE PAQUET LIMITÉE

La Vie Sociale

Madame Paul Sauvé, épouse de l'Orateur de la Chambre, recevra aux salons de la présidence, à l'Hôtel du Gouvernement, de 4 à 6 heures, jeudi, le 4 courant.

M. L.-P. Lizotte, maire de Rivière-du-Loup, est de passage à Québec, par affaire.

Madame H.-N. Biron, de Nicolet, est de passage à Québec, chez son frère, M. Jules Rousseau, rue Sherbrooke.

Madame H.-G. Carroll passe quelques jours à Montréal.

M. Amédée Caron, C.R., et madame Caron sont retournés à Rimouski après avoir été les invités de M. et madame Emile Morin.

Madame Emile Delâge offrira le thé aux membres d'un cercle de couture, cet après-midi, à sa résidence, rue d'Artigny, au bénéfice de la Ligue de la Jeunesse Féminine.

M. le docteur J.-E. Dussault, député de Lévis aux Communes, est retourné à Ottawa après avoir passé la fin de semaine dans sa famille.

Le commandant L.-J. Maurice Gauvreau, R.C.M., est retourné à Halifax après avoir passé quelque temps à Québec, l'invité de son frère et de sa belle-soeur, M. et madame Léon Gauvreau.

Madame A. Beaupré et mademoiselle Françoise Hamel prolongent leur séjour à Montréal

M. et Mme Euclide St-Hilaire, née Alma Lemay), dont le mariage a été célébré le 30 janvier, à l'église de Leclercville.

où elles sont actuellement les invitées de M. et madame Herman Fortier.

M. et madame Pierre Bélanger, de Montréal, étaient récemment les invités de M. et madame L.-P. Turgeon, avenue des Erables. M. et madame Bélanger ont assisté à l'ouverture de la session.

Madame John Randolph reçoit à déjeuner, aujourd'hui, à sa résidence de l'avenue Laurier, en l'honneur de madame Hubert Prévost, qui est l'invitée de l'honorable lieutenant-gouverneur et de madame E.-L. Patenaude.

Madame Jules Noël a reçu, ces jours derniers, en l'honneur de mademoiselle Jacqueline Leblond, de passage à Québec.

Madame R. Brown a reçu à un dîner intime, récemment, en l'honneur de madame J.-S. Bourque, de Sherbrooke, épouse de l'honorable ministre des Travaux Publics.

L'honorable M. Martin-B. Fisher, trésorier provincial, et madame Fisher ont repris leur appartement au Château Frontenac après avoir passé la fin de semaine à Hemmingford.

Mademoiselle Lillian Atkinson, de Cochrane, Ont., a passé une semaine au Claridge, l'invitée de mademoiselle Marie Barnard.

Madame Fred-S. Brown est retournée à Toronto après avoir passé plusieurs semaines à Québec, l'invitée de ses parents, M. et madame Home, Grande-Allée.

Mademoiselle Marjorie Ross, de Montréal, est actuellement l'invitée de mademoiselle Nancy Morewood, à la résidence de sa mère, chemin St-Louis.

Madame J.-A. Johnston reçoit à un bridge et à l'heure du thé, cet après-midi, à sa résidence, rue des Grisons, en l'honneur de madame F.-M. Gaudet, de Montréal.

Madame Maurice Brasset, de Percé, est l'invitée de son beau-frère et de sa soeur, M. et madame Guy Baillargeon.

Madame Henri Lemieux et madame Paul Rioux sont retournées à Montréal après un bref séjour à Québec.

Le colonel J.-S. O'Meara recevait à dîner, samedi, au Club de la Garnison, en l'honneur du brigadier général Swift et de Sir Keith Price, de Londres, Angleterre.

Madame N.-L. L'Heureux, de passage à Montréal, s'est inscrite à l'hôtel Mont-Royal.

Madame Ross MacLeod reçoit à l'heure du thé, cet après-midi, à sa résidence de l'Avenue Brown. Madame H.-C.-G. Mariotti et madame H.-B. Thomas serviront le thé.

M. et madame Arthur Letondal, M. et madame Roland Préfontaine, madame J.-B. de Boucherville et mademoiselle M.-A. Young, tous de Montréal, s'embarqueront jeudi à New-York, sur l'"Empress of Britain", pour une croisière aux Indes Occidentales.

Madame Francis Fauteux, qui a passé plusieurs semaines en Floride et qui est actuellement à la Havane, sera de retour à Montréal à la fin de mars.

Soyez à la page

Par Marian Martin

Le collet garni de frile ajoute beaucoup d'attrait à ce petit modèle de Marian Martin. C'est un modèle tellement intéressant que vous voudrez en faire plusieurs de couleurs variées pour ajouter du choix dans votre garde-robe. Les manches peuvent se varier comme le laissent voir les illustrations.

Marian Martin recommande le percale, le gingham ou le chambral pour ce modèle.

Ce style 9116 est fourni dans les grandeurs 14, 16, 18, 20, 32, 34, 36, 38, 40 et 42. La confection du numéro 16 demande 4 verges ⅛ d'un tissu de 36 pouces.

Le patron se vend 20c. et pour l'obtenir, vous n'avez qu'à envoyer ce montant en bon de poste au Service des Patrons de l'"Action Catholique", 3, Blvd Charest, Québec, P. Q.

En même temps que votre nom et adresse, n'oubliez pas de donner la grandeur désirée.

A NOTER: Ces patrons étant le produit d'une maison anglaise, les instructions ne sont fournies qu'en anglais.

Saint-Roch

MARIAGE. — La promesse de mariage suivante a été publiée au prône de dimanche: Entre Louis-Philéas Vaillancourt, et Marie-Alice Blanchard.

EUCHRE. — Demain soir, il y aura, dans la salle des Chevaliers de Colomb, rue Fleurie, un euchre au bénéfice des Soeurs du Saint-Sacrement.

GRAND'MESSES. — Les grand'messes de demain seront chantées aux intentions suivantes: A 8 heures, aux intentions de ceux qui contribuent à la collecte pour grand'messes; à 6 1-2 heures, pour les âmes; à 7 1-4 hres, pour l'âme de M. le docteur Albert Giroux; à 8 heures, pour l'âme de M. Joseph Langlais.

TOX
COMPRIMÉS
POUR CLOUS · ORGELETS · ACNÉ

Le bill de Québec est passé au crible avant d'être envoyé au parlement

(Suite de la page 3)

$50,000. pour prendre le risque que le gouvernement vienne dépenser un million dans ses murs.

LA ROUTE DE CHARLESBOURG

A une question relative à la demande d'emprunt de $10,000. pour le chemin de Charlesbourg, le maire répond que la Commission municipale a autorisé la ville à emprunter ce montant, quitte à ratification par la Législature.

PROLONGEMENT DE LA RUE BAGOT

Au sujet de la demande d'emprunt de $22,000. pour le prolongement de la rue Bagot, le maire déclare que la demande est formulée dans le bill, mais que cette somme ne sera pas dépensée avant qu'il y ait enquête sur toute cette question. On étudie le problème, dit-il, et les contribuables n'ont pas besoin de s'inquiéter. On ne fera aucune dépense à moins que la chose soit jugée nécessaire. Il serait cependant difficile d'être contre la question définitivement sans l'avoir étudiée.

L'échevin Morin est d'avis que la ville n'a pas besoin de ce pouvoir d'emprunt, et l'échevin Pierre Bertrand dit qu'il s'est fait beaucoup de débouchés de rues dans Québec, en ces dernières années, mais pas tant que cela dans le quartier St-Sauveur. Si la ville n'est pas capable de faire cette amélioration, et si les propriétaires sont contre, il est bien prêt à adopter leur point de vue, mais il lui semble que le montant n'est pas si considérable.

REMBOURSEMENT DU $626,000.

Pour ce qui en est de la demande d'emprunt de $626,000., le maire explique qu'il s'agit d'une balance due par la ville au gouvernement provincial sur l'emprunt de $1,470,000. contracté pour la construction de logements ouvriers. La cité qui payait 5% ne paiera que 3% ou 3½%, et par conséquent réalisera, grâce à cette transaction, une économie considérable.

LE DEFICIT DES LOGEMENTS OUVRIERS

La demande d'emprunt, sur cet item, est de $826,000. Le trésorier de la ville, M. Barry, explique qu'il a fallu se servir des fonds de la cité pour payer ces déficits. Ces argents ont été pris à même le revenu ordinaire de la ville, autrement dit à même le paiement des taxes, et doivent donc par conséquent être remis. Pour cela, il faut que la cité contracte un emprunt.

M. Baillargeon. — La ville compte-t-elle prendre des mesures possibles contre ceux qui lui doivent sur cette question de Logements Ouvriers?

En réponse, le maire donne d'abord quelques explications à propos de la perception des loyers, et répète ce que l'"Action Catholique" publiait l'autre jour à ce sujet, à savoir que le montant perçu en loyers sous la nouvelle administration paraît inférieur aux autres, mais qu'il faut tenir compte du fait qu'une forte partie de ce montant a été reportée sur les arrérages, c'est-à-dire, apparaissant à première vue comme ayant été perçue dans le passé.

Les auditeurs ont fait enquête, mais il ne faut pas croire que la ville se contentera d'avoir soulevé le voile; elle fera l'impossible pour recouvrer son dû.

A ce moment, le maire dit que c'était la première fois qu'une audition s'était faite; il déclare qu'on lui a refusé une audition, et l'échevin Francis Dinan lui réplique qu'un auditeur était au service de la ville, avant son arrivée au pouvoir.

Ce que M. Dinan dit là, rétorque le maire, est un peu vrai. L'auditeur de la cité, M. Leclerc, est ici depuis trois ans, mais il est entré ici contre la volonté de M. Dinan. Ce sont le gouvernement provincial et la Commission municipale qui après avoir regardé les rapports financiers du temps, ne purent y rien comprendre. Et alors, la ville, sur leurs instructions, a dû engager de force un auditeur. Il arrivait dans un fouillis; on refusait de lui donner des chiffres. Dans son coin, il a quand même sorti un rapport qu'il a préparé en autant qu'il pouvait y parvenir dans ces conditions.

En passant, le maire fait un bel éloge du comptable en chef, M. Roland Marois, et parlant de ceux du passé, dit que c'était de braves gens, mais qui ne connaissaient pas leur métier.

Il traite ensuite longuement de l'audition des livres de la ville, et rappelle que, malgré les dires de quelques-uns, ce travail se poursuit activement, puis qu'on a à date publié les rapports, très importants, des Logements Ouvriers, du Sou du Pauvre, du Fonds de Pension. Il invite fortement les délégués à étudier ces rapports.

M. Grégoire dit plus loin un mot des améliorations apportées dans différents domaines à l'hôtel de ville, en particulier, ceux de la perception des taxes, des appropriations "pas mieux sur le continent américain", etc.

L'audition des livres de la ville est double; il y a celle, régulière de l'auditeur permanent, M. Leclerc, et celle faite par les auditeurs étrangers. Je répète, dit-il, que je suis allé à la Législature et que l'on m'a refusé cette audition.

L'on revient à la question des Logements Ouvriers, et le notaire Baillargeon déclare: Nous demandons, nous de l'Association, que la ville dispose de cette question le plus rapidement possible et le plus avantageusement possible pour elle. Quelle que soit la perte que vous réalisiez, faites vite. C'est un désastre, débarrassez-nous-en.

LE CHEMIN STE-FOY

On en vient à parler de la demande d'emprunt de $40,000. pour l'élargissement du chemin Ste-Foy, entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Erables, et Me Baillargeon dit que sans être contre le projet, il ne le considère pas comme opportun.

L'échevin Emile Morin est d'opinion qu'il s'agit d'une amélioration urgente, étant donné que l'endroit donne lieu à des accidents fréquents. Laissez-nous emprunter, dit-il; nous n'achèterons pas à l'aveugle. Nous attendrons des occasions favorables, et, nous achèterons par exemple une ou deux lisières de terrain cette année. Le projet ne comporte pas en effet l'acquisition de maison, mais seulement de lots. Je suis convaincu, dit aussi M. Morin que le coût de l'entreprise sera de beaucoup moindre que $40,000.

Un délégué est d'avis contraire, et le maire explique que ce qui a conduit la ville à accepter la suggestion faite d'améliorer ce coin, c'est que la Caisse d'Economie doit bâtir. Ils nous ont averti, dit-il, que s'ils bâtissent leurs plans seront modifiés selon que nous achèterons ou non, l'espace de terrain en question, à cet endroit. Nous ne ferons pas d'achat que nous ne sommes pas dans l'obligation de faire.

LE SYSTEME DE COMPTABILITE

A M. Baillargeon qui demande des précisions sur la demande d'emprunt de $25,000. pour réorganiser le système de comptabilité, le trésorier, M. Barry explique que la réorganisation des services comptables comprend la mécanisation de la comptabilité; il faut des machines assez dispendieuses. Avec ce système moderne, on pourra préparer et envoyer les comptes quelques mois plus tôt. Dans ce montant sont aussi inclus les frais de papeterie; la ville a de 70,000 à 75,000 comptes à envoyer chaque année.

Ces améliorations permettront des économies par l'exactitude de ces comptes, par la perception plus rapide, et il y a aussi la question des intérêts payés à la banque sur les montants empruntés en attendant la rentrée des taxes. Plusieurs cités, entre autres Montréal, ont adopté ce système, et, dans ce domaine, il n'y a presque pas moyen d'arriver à des résultats pratiques sans machinerie.

Fait à noter, ces machines ne nécessiteront le renvoi de personne. Elles permettront seulement d'affecter des fonctionnaires à des travaux plus urgents.

contre l'acidité

ABBEY'S
Le sel de santé

QUE VEUT DIRE "OCCUPANT"?

Le notaire Baillargeon fait remarquer que dans un article du bill, il est question du droit de vote pour le locataire et l'"occupant". Il trouve ce terme assez vague, ambigu, et reçoit du maire l'assurance que ce mot sera rejeté dans les ténèbres. Il disparaîtra de la teneur du bill.

QUALIFICATIONS FONCIERES

M. Baillargeon se demande pourquoi l'on exigerait de la part de ceux qui se présenteront à la mairie ou à l'échevinage qu'ils aient été qualifiés foncièrement un an avant la tenu des élections. Le maire répond que c'est en vue de prévenir les abus. M. Baillargeon dit qu'il se peut qu'un candidat, qui vient à peine d'avoir les qualifications voulues, soit de bonne foi. Le président de l'Association des proprios suggère qu'on fasse usage d'une déclaration suivant laquelle le candidat serait assermenté à ce sujet. Des voix réclament le maintien de l'article intégral.

PROPRIETAIRES SEULS?

M. H.-P. Cimon suggère alors que seuls les propriétaires soient appelés à élire le maire. M. Grégoire fait remarquer à ce sujet que tous les citoyens ont également intérêt à ce que la ville soit bien administrée.

M. Turgeon, des Syndicats Catholiques. — On admettra avec moi que les locataires ont leur mot à dire en ce qui concerne l'administration de leur ville. Ils paient loyer, et ont droit comme les propriétaires de choisir le maire.

L'échevin Pierre Bertrand est du même avis que M. Turgeon.

M. Baillargeon. — Nous traiterons tout à l'heure d'une suggestion — celle relative à un nouveau mode de taxation — qui devrait régler du coup ce problème.

M. Turgeon. — Je voudrais qu'on me prouve que depuis quelques années, les loyers ont baissé.

M. Baillargeon. — Il faudrait ne pas connaître la question de la propriété à Québec pour soutenir le contraire.

M. Cimon. — Dans l'état actuel des choses, les locataires ont la majorité au Conseil de ville; ils ont pour les représenter sept échevins sur treize.

Le maire. — Ici, il est une chose que je puis vous assurer, c'est qu'en travaillant, nous ne nous occupons pas de voir si nous représentons les propriétaires ou les locataires. Nous travaillons dans l'intérêt de la ville de Québec, et je serais le plus surpris du monde, si un seul membre du Conseil avait reçu quelque argent en dehors de son salaire.

M. Bertrand. — Sans compter que nous sommes tous propriétaires.

VOTE DES COMPAGNIES

Relativement au vote des compagnies, on décide d'inclure dans le bill, une clause suivant laquelle le représentant d'une compagnie sera admis à voter si sa firme, a, trente jours avant les élections, produit une déclaration en bonne et due forme, à cet effet.

ANOMALIES DE LA LOI

M. Grégoire. — Puisque nous en sommes à parler du vote, je désirerais vous faire part de représentations qui me sont faites dans le public. La première a trait au vote donné dans le cas d'une succession relative à une maison d'une valeur importante. Actuellement, s'il y a 25 héritiers, tous les 25 votent. C'est à mon sens, une anomalie que je serais pour ma part, prêt à soumettre dans notre bill.

(Suite à la page 7, 1ère col.)

La marraine . . .

(Suite de la page 2)

cher de sourire devant cet amour et cette fierté naïve de papa.

—Je ne sais pas, répondit-elle sérieusement. C'est Dieu qui décidera et nous nous conformerons aux aptitudes qu'il aura mises en lui. Ce sera, sans doute, un bon ouvrier, comme son père. A moins que son intelligence ne lui vaille une autre destinée. Nous verrons plus tard! Qui sait, Mollin, si un jour votre fils ne se trouvera pas à la tête d'une belle situation. Vous comprendrez, dans ce cas, qu'une place dans la société ne se conquiert pas, comme vos anciens camarades vous l'enseignaient, par le feu et le massacre, par la haine et le vol, mais bien plutôt par l'intelligence, le travail et la bonté.

—Je pense comme vous, Mademoiselle, avoua franchement l'ouvrier. Je ne sais pas ce que fera plus tard Pierre-André. Comme vous le dites, si bien, Dieu décidera, mais ce que je peux vous jurer, c'est que, moi vivant, il ne sera jamais communiste!

FIN

Deux documents importants

Les encycliques "Rerum Novarum" de Léon XIII (0.15), et "Quadragesimo Anno", de Pie XI (0.10) sont des documents qu'il faut lire et relire.) En vente à la Librairie de l'"Action Catholique", Québec.

JUSTE QUELQUES SEMAINES AVANT PAQUES

Voyez demain, dans ce journal, l'annonce de notre 15e Vente anniversaire — coïncidant avec l'ouverture des modes printanières chez Le "Costumier".

H. Thivierge
Le "Costumier"
203, rue St-Joseph Québec

Nouveaux Mobiliers de Salle à Déjeuner
Offerts à Prix Réduits Chez "LEGARE"

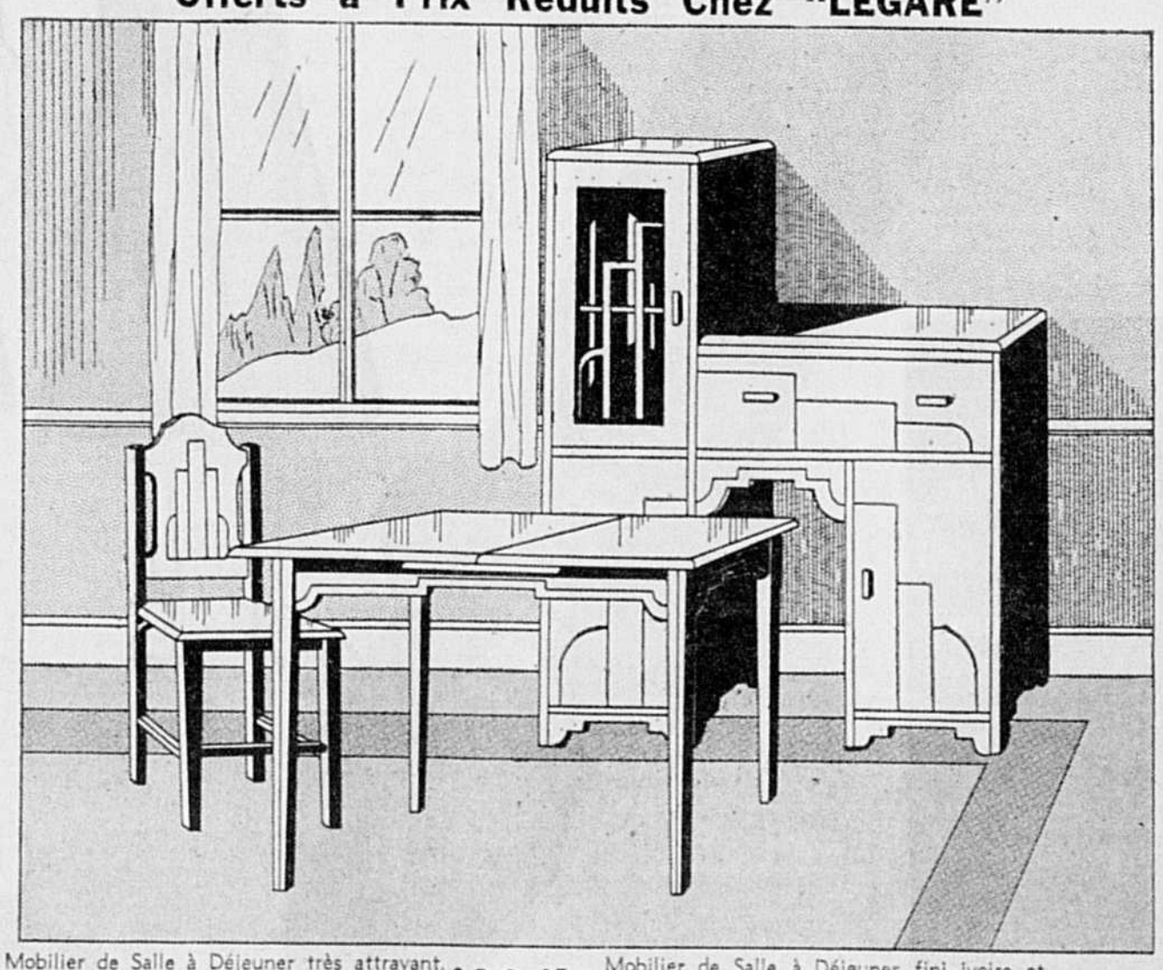

Mobilier de Salle à Déjeuner très attrayant, fini naturel, 6 morceaux, table à rallonge, chaises avec sièges rembourrés. Offert au bas prix de..... $29.95

Voici un mobilier de Salle à Déjeuner qui ne manquera pas de vous plaire. D'un beau fini ivoire et bleu, 6 morceaux, buffet avec vaisselier, table à rallonge. Spécial..... $35.00

D'un joli fini naturel décoré rouge, ce mobilier a 6 morceaux, buffet avec vaisselier, table à rallonge. Une aubaine à..... $37.50

Mobilier de Salle à Déjeuner fini ivoire et vert, 6 morceaux, table à rallonge, buffet avec vaisselier, chaises confortables et solides. Spécial..... $39.50

Style américain: Mobilier de Salle à Déjeuner, en chêne solide, d'un beau fini vert. 7 morceaux; Buffet, Table à rallonge, 4 chaises et 1 fauteuil. Une aubaine à..... $43.25

Superbe mobilier de Salle à Manger, de la dernière nouveauté, beau fini noyer, 7 morceaux comprenant: Spacieux buffet, attrayant vaisselier à part, 4 chaises rembourrées et recouvertes de simili-cuir résistant. Très spécial à..... $58.00

273 St-Paul
COMPAGNIE LEGARÉ LIMITÉE
273 St-Paul

Achetez votre
MANTEAU DE SEAL HUDSON
maintenant . . . .

LES PRIX MONTENT — mais nous avons un nombre limité de manteaux élégants et de styles attrayants, dont nous disposerons aux anciens prix.

IL N'Y EN A QUE QUELQUES-UNS
ACHETEZ MAINTENANT ET ECONOMISEZ DE
$40 à $75

UN DEPOT
vous permettra de retenir le manteau de votre choix. Bénéficiez de nos conditions de paiements faciles pour la balance.

HOLT RENFREW & CO. 35, rue Buade QUEBEC

Le bill de Québec est passé au crible avant d'être envoyé au parlement

(Suite de la page 6)

Il se présente en certains cas, le fait contraire. Si plusieurs personnes sont propriétaires d'une propriété de valeur plutôt minime proportionnellement à leur nombre, aucune d'elles ne peut voter précisément pour cette raison. L'état de choses est injuste.

Autre cas. Supposons que je suis locataire et que je veux que ma femme et mes deux fils votent. Je dis : nous sommes tous locataires, nous avons tous signé le bail. $3, par mois de loyer donne le droit de vote. Avec un loyer de $60. par mois, on pourrait donner le droit de vote à toute une famille. Il devrait n'y avoir qu'un droit de vote sur une location.

Les remarques du maire sont endossées par les délégués.

CAISSE ELECTORALE

Plus loin, on aborde la question de la dette de la ville, et le maire fait remarquer qu'on mange actuellement, sur ce chapitre, plus de 67% des revenus annuels de la cité, pour payer les intérêts et le fonds d'amortissement. Cela est dû, dit-il, au fait que les anciens conseils municipaux n'étaient pas élus par le peuple, mais par de puissantes compagnies et de gros entrepreneurs. Comme conséquence, on administrait la ville pour ces gens qui faisaient élire les représentants du peuple.

Les échevins Bertrand et Dinan protestent énergiquement, disant que jamais une compagnie ou autre ne les a fait élire. Je ne conteste pas, dit alors le maire que des mandataires du peuple aient été élus sans l'appui de compagnies ou d'entrepreneurs, mais je parlais des conseils municipaux.

M. H.-P. Cimon suggère que dans une compagnie à fonds social, les directeurs votent suivant le capital investi dans le sol de Québec. M. Grégoire dit que l'idée a du bon sens, mais qu'elle ne saurait être applicable ici pour le moment.

Le maire revient à la question de souscriptions électorales et dit qu'il suggère un amendement à l'effet de permettre l'élection des mandataires du peuple avec l'argent du peuple, et avec l'argent des compagnies. La ville devrait payer pour les représentants dans les bureaux de votation ; elle pourrait au besoin payer, pour chaque candidat, deux ou trois heures de radio, en résumé solder les dépenses nécessaires. Cela coûterait une bagatelle et en définitive serait moins dispendieux pour la cité.

M. Grégoire déclara à ce sujet : "Je voudrais voir dans les lois quelque chose d'excessivement sévère contre les mandataires du peuple malhonnêtes". Je n'ai pas de projet défini, mais je suis prêt à en causer. Je considère qu'une législation a ce sujet serait urgente, et cela, en ce qui concerne les trois gouvernements.

LA DATE DES ELECTIONS

Le maire dit qu'il a pour justifier l'amendement inclus dans le bill à ce sujet-clause fixant l'appel au peuple en octobre au lieu de février —, deux points de vue : le budget et les amendements à la charte.

Le trésorier, M. Barry développe longuement le premier point, s'appliquant surtout à faire voir que des nouveaux venus dans la politique municipale peuvent difficilement parvenir à préparer convenablement un budget dans quelques semaines.

M. J.-Emile Simard soutient la thèse opposée, et fait remarquer en terminant que le terme des échevins élus est bien de 2 ans et non de 2 ans et 7 mois.

L'échevin Arthur Duval: Si ce n'est qu'une question de mandat, pour ma part, je suggère qu'en ce qui nous concerne, nous du présent Conseil, on coupe le terme au lieu de le prolonger.

M. Duval ajouta que les raisons données par le trésorier étaient très plausibles et qu'en plus, il fallait songer aux amendements à la charte, dont la préparation, malgré la bonne volonté de tous, exige un travail considérable et de longue durée.

M. Baillargeon: La raison qui nous pousse à être opposé à un changement de date, c'est que février nous paraît l'un des mois les moins actifs de l'année, et donc particulièrement propice à la tenue d'élections.

Une voix: Pourquoi ne pas laisser à M. Duplessis le soin de solutionner ce problème.

M. Baillargeon: Nous voulons présenter un front uni. Nous n'avons pas d'arrière pensée, pas plus que nous ne voulons faire opposition à qui que ce soit ici à l'Hôtel de Ville. A l'Association, la majorité ne s'est pas montrée favorable à ce changement du connu pour l'inconnu.

LA TAXATION

M. Baillargeon : — Nous sommes d'avis qu'un nouveau mode de taxation s'impose. Le mode actuel est injuste et vexatoire pour les propriétaires. Depuis quelques années, ces derniers supportent tout le poids de la crise, en contribuant au soulagement du chômage, à l'Assistance Publique, par la perte de ses loyers, la dépréciation de ses biens immobiliers.

Suivant nous, le meilleur mode serait la taxe sur le revenu, mais en attendant, nous serions en faveur de l'imposition d'une taxe de vente. Des préjugés laissent croire qu'elle serait nuisible au commerce. C'est une erreur. On pourrait obliger les municipalités voisines de la nôtre à adopter les mêmes mesures.

Même si on l'adoptait, les nécessités premières de la vie en seraient exemptées. C'est le seul moyen de parvenir à boucler le budget de la ville. Ce n'est pas en soldant des déficits avec des emprunts que la cité paiera ses dettes.

M. Baillargeon parle plus loin des arrérages de taxes, et donne des détails sur le plan Drouin, Tardif et Fortier. L'adoption de telles mesures aiderait à dégrever la petite propriété.

Le président de l'Ass. des propriétaires s'oppose formellement à l'article du bill qui a trait à la cotisation des immeubles. Selon ce projet, les cotiseurs prendraient pour base de leur évaluation, la valeur réelle actuelle, ou selon qu'il serait plus avantageux pour la cité, la valeur commerciale vénale de l'immeuble, au moment de l'évaluation. "Aussi bien dire, que la ville cotisera comme elle l'entendra".

TAXE DE VENTE

Reprenant le débat sur la taxe de vente, **M. Rodolphe Pouliot, secrétaire de l'Association des Marchands-Détaillants** s'y déclare opposé, en ce qui concerne Québec seul, parce qu'il considère que la taxe de vente, ici, serait nuisible au commerce. Il n'est pas contre le principe, mais croit qu'elle serait défavorable au commerce local si Québec seule l'avait. Que le gouvernement l'impose à toute la province, nous verrons alors.

M. Baillargeon : — Telle que nous la proposons, elle ne saurait nuire au commerce local, puisque les municipalités voisines l'auraient également. De plus, il fait remarquer que les commerçants touchent 5 p.c. du montant qu'ils collectent, en taxe de vente, chaque mois. C'est autant d'argent qui est distribué dans le commerce local. Le revenu de cette taxe est considérable. Plusieurs qui y étaient autrefois opposés, sont pour aujourd'hui.

M. Barry : — Je doute que la taxe de vente puisse nous boucler notre budget. Nous avons en effet non seulement un déficit budgétaire, mais aussi un déficit causé par notre contribution aux secours directs qui nous coûtent approximativement $500,000. par année, montant qui n'est pas inclus dans le budget.

Ici, à Québec, je suis porté à croire qu'il faudrait imposer une taxe de vente plus élevée pour obtenir des résultats pratiques.

TAXE SUR LE KILOWATT-HEURE

M. Barry : — Il a été suggéré qu'un revenu pourrait être perçu si la Législature permettait de taxer le kilowatt-heure, entre les mains du Quebec Power. Cette taxe nous donnerait à peu près ce qu'il nous faudrait pour boucler.

M. Barry se déclare d'avis que quelque chose doit être fait dans le domaine des arrérages de taxes, afin de dégrever la petite propriété.

UNE OPPOSITION

En passant, M. H.-P. Cimon, président de la Chambre de Commerce de Québec-Montmorency fait remarquer que cet organisme s'opposera énergiquement à l'imposition d'une taxe de 2 p.c. sur les salaires des étrangers travaillant dans la ville, et d'une taxe de $50. pour le bureau d'affaires d'une personne résidant à l'extérieur de Québec.

M. Maurice Turgeon, des Syndicats, dit qu'à son avis, les ouvriers ne seraient pas opposés à cette taxe de vente, pourvu qu'on leur donne un salaire leur permettant de vivre.

M. Grégoire : — Il est évident que le mode actuel de taxation est mauvais. L'Assistance Publique et le chômage ne sont pas du domaine municipal.

M. Baillargeon : — Vous vous plaignez de l'assiette de l'impôt. Eh bien, ayez le courage de la changer, même si cela n'est pas populaire.

M. Grégoire : — Du courage, je voudrais voir celui qui en a plus que nous. Le travail que nous accomplissons le prouve. La taxe de vente est excellente parce que tout le monde est touché par elle, suivant ses achats. Je voudrais qu'elle fut prise par le gouvernement provincial, et que, par contre, ce dernier nous relève de bien des obligations. Que le fédéral et le provincial se rencontrent pour étudier la question des impôts. Pour nous, imposons la taxe de vente ici et nous verrons tout un commerce se faire par catalogue, de la Métropole à Québec.

M. Baillargeon : — Imposez alors la taxe sur le revenu.

M. Grégoire : — Elle n'est pas du municipal.

A une question, M. Baillargeon répond que la taxe de vente, ici, rapporterait au minimum $200,000.

INTERET SUR TAXES

M. Baillargeon demande que le taux d'intérêt sur les taxes soit baissé de 6 p.c. à 5 p.c., et qu'à ceux qui paieraient d'avance soit alloué un rabais de 5 p.c. Le maire répond qu'il avait d'abord songé à baisser l'intérêt à 5 p.c., mais qu'après étude, il a cru mieux de ne rien changer.

Le maire souligna que le fait pour les contribuables de retarder à payer leurs taxes obligeait la ville à tenir sur pied une armée d'hommes qu'elle doit payer. Qui va payer ? Il ne serait pas juste de faire payer davantage ceux qui acquittent leurs taxes à temps. M. Grégoire dit aussi les efforts que l'administration municipale fait en vue de diminuer les dépenses courantes, et parla également de faire profiter le propriétaire du pouvoir d'emprunt de la cité.

Quelque chose sera fait dans le bill en vue de soulager les petits propriétaires, dit-il, et quant à la date des élections, il considère qu'un changement est essentiel pour l'administration de la ville. Etudions la question à son mérite, dit-il. Quant à la question de mandat, la suggestion de M. Duval règlerait le cas. On peut faire remarquer cependant que, dans le cas de Montréal, la Législature n'a aucunement hésité lorsqu'il s'est agi de prolonger le terme du Conseil d'alors.

M. Baillargeon demanda encore que la ville s'abstienne pour le moment de donner de nouveaux octrois, et qu'elle institue, lors des élections, des bureaux de votation spéciaux (advance poll) pour ceux qui sont absents, le jour du scrutin.

La pension aux aveugles

(Suite de la première page)

qu'on a discutée à fond à diverses reprises à la Chambre. Cependant, M. C.-H. Cahan, conservateur de Saint-Laurent - St-Georges, demande au ministre s'il a pris connaissance des récentes décisions du comité judiciaire du Conseil Privé. Celui-ci a déclaré inconstitutionnel pour le Parlement d'approprier des fonds à même les recettes provenant des impôts pour une chose sur laquelle le dit Parlement n'a aucune juridiction sous l'empire de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

M. Cahan croit que cette décision du Conseil Privé s'applique tout particulièrement aux pensions de ce genre. Il prie le ministre de s'en assurer avant de demander à la Chambre d'approuver cette mesure.

Sur ce point, M. Jean-François Pouliot, libéral de Témiscouata, fait observer qu'il ne s'agit point de cécité politique.

M. Dunning rassure M. Cahan en lui disant que la question a été soumise au ministre de la Justice qui a donné son approbation au projet de loi.

Jacques-Cartier

DECES —M. Louis Boulet, 360, de la Reine, décédé dimanche, à l'âge de 68 ans. Sépulture mercredi, à 9 heures.

RETRAITE. — Cette semaine, retraite des Demoiselles. Heures des instructions : pour celles qui travaillent, à 6 h. 45; la 2e instruction, après la messe de 8 heures. Le soir, à 7 h. 30.

MESSES. — Lundi, à 6 h., en l'honneur de St Joseph, pour les âmes; action de grâces; à 6 h. 30 pour Amarilda Gagnon, épouse de Joseph Angers; à 7 h. 15, pour Roland Martel; à 8 h., pour Léopold Châteauneuf.

Mardi, à 6 h., pour les âmes; à 6 h. 30, pour Pierre Fortin, à 7 h. 15, pour Dame Ferdinand Poulin, à 8 h., pour Wilbrod Blais.

Mercredi, à 6 h., pour les âmes; à 6 h. 30, pour Joseph Giroux; à 7 h. 15, pour M. et Mme Philémon Moreney; à 8 h., pour Amarilda Gagnon, épouse de Joseph Angers.

Saint-Sauveur

CONFESSIONS. — Les confessions pour les enfants se continueront demain, à 10 hrs a.m. pour les élèves du Collège.

A 3 h. 15 p.m., après la réunion des dames de la Ste-Famille ainsi que le soir après l'exercice du Carême, il y aura confessions pour les fidèles.

REUNION DES DAMES. — Les dames de la Ste-Famille auront leur réunion demain, à 2 h. 30 p.m., à l'église paroissiale.

GRAND'MESSES, DEMAIN. — 5 h. 30—Pour les âmes, aumônes du tronc.

6 h. 15—Pour Joseph Giroux, recommandée par les employés de la Cie Légaré Ltée.

7 hrs—Pour Dame Joseph Mallard, recommandée par son époux.

7 h. 45—Pour le Dr Victor Darveau, recommandée par les directeurs du club national. Postscript

Aide à ARRETER un RHUME plus vite

Le Massage de 3 Minutes au VapoRub

Massez énergiquement avec du VapoRub, la gorge, la poitrine et le dos (entre les épaules et au-dessous). Puis, appliquez-en une couche épaisse sur la poitrine et recouvrez d'un linge chaud.

Il prend si peu de temps—et il produit tant d'effet—ce massage de 3 minutes au VapoRub!

Avant même que vous ayez fini de frictionner, le VapoRub commence à vous soulager de deux façons à la fois —deux façons directes:

1. A Travers la Peau: Le VapoRub agit directement à travers la peau comme un cataplasme ou un emplâtre.

2. Vapeurs Médicamentées: En même temps, ses vapeurs médicamentées, dégagées à la chaleur du corps, sont inhalées pendant des heures—environ 18 fois par minute—directement dans les voies respiratoires irritées.

Cette action combinée "cataplasme-et-vapeurs", détache les mucosités—soulage l'irritation—aide à dissiper la congestion.

Tandis que le petit malade s'endort paisiblement, le VapoRub continue à agir. Souvent, au réveil, le pire du rhume est passé.

Evite le Risque de Déranger l'Estomac

Ce traitement externe sûr, ne peut pas déranger l'estomac, comme a tendance à le faire l'absorption constante de drogues internes. On peut l'employer librement, aussi souvent qu'il est nécessaire, même pour l'enfant en bas âge.

Blanc—Ne Tache Plus

Grâce à un nouveau procédé, le VapoRub se présente maintenant à vous sous une forme blanche, ne *tachant pas*. Seule la couleur a été enlevée; c'est le même VapoRub—la même formule et la même double action efficace.

VICKS VAPORUB

Mamans! Vous trouverez dans votre paquet de VapoRub des indications détaillées concernant le Système Vicks —le guide pratique des familles pour mieux se préserver des rhumes. Au cours d'essais cliniques pratiqués sur 17,353 personnes, ce Système a réduit de plus de moitié les malaises dus aux rhumes!

Suivez le Système Vicks pour Mieux Maîtriser les Rhumes

Premières VISIONS PRINTANIÈRES

Toilettes nouvelles

pour flatter l'oeil aux premiers beaux jours de printemps -

MANTEAUX

type "sport" -

Tweeds d'une texture nouvelle et de jolie présentation. Le style tailleur et ample promettent beaucoup et nous en avons une collection superbe. Genre ajusté à la taille, ou avec ceinture et martingale. La manche est très façonnée et donne une certaine ampleur à l'épaule. Les revers supportent différents genres de garnitures, mais détachables au besoin. Le devant, dans certains cas, porte plusieurs rangées de boutons et croise à "la militaire". Une bonne doublure de satin complète ces petits chefs-d'oeuvre. Dans cette collection inédite, nous détenons quelques modèles de manteaux courts très évasés du bas, et confectionnés de polo ou de velours cordé américain.

Tailles : 14 à 20 — 38 à 44.

11.95 à 24.95

La Blouse..

grande favorite du costume -

Notre stock de blouses comprend un assortiment considérable de styles très coquets. Genre tailleur, avec plissés adroits et garnitures de boutons contrastants. Nuances : blanc, noir, coquille d'oeuf, mais, bleu pâle, turquoise, rose.

Tailles : 14 à 20 — 38 à 42.

1.98

Le Tailleur...

que l'on surnomme "le trotteur" -

Genre 2 pièces, en gabardine, kasha, tweed fin et worsted gaufré ou de fantaisie. Bleu marin, noir, brun, drab, bleu royal, et gris. Le type 2 - 3 - 4 et même 5 boutons semble garder une certaine priorité. Les poches, taillées sur le biais, ajoutent un cachet tout particulier. Revers renforcés de canevas pour assurer une rigidité parfaite.

Tailles : 14 à 38.

17.95 19.95 24.95

3e Etage, Annexe St-Joseph.

Aux Grands Magasins à Rayons du SYNDICAT de QUEBEC LIMITEE

La Finance

DEBITS BANCAIRES

Les débits bancaires au Canada, en 1936, se sont chiffrés à $35,929,000,000, soit une augmentation de 13.9 pour 100 sur l'année précédente. Cette augmentation reflète la reprise des affaires et des opérations industrielles, ainsi qu'un niveau supérieur du prix des denrées et des titres spéculatifs. L'indice du volume physique des affaires est de 8.4 pour 100 plus considérables.

CANADIAN LOCOMOTIVE

Pour la première fois depuis 1930, le Canadian Locomotive a enregistré des profits en 1936. Les profits d'exploitation se sont élevés à $52,517, comparativement à un déficit de $119,379, en 1935. Le montant entier a été transporté à la réserve de dépréciation. C'est la première provision à cet effet depuis octobre 1932. Le président de la compagnie a fait remarquer que l'année débute avec une comande de 23 locomotives. Le fonds de roulement, en décembre 1936, était de $215,326, vis-à-vis de $142,348, en décembre 1935. L'actif égale 4.6 fois le passif exigible. L'encaisse de la compagnie s'élève à $127,184.

M. ARISTIDE COUSINEAU

M. Aristide Cousineau, président de la maison de placement René-T. Leclerc, Incorporée, a été élu, hier, membre du Montreal Curb Market.

DOMINION STORES

Les ventes de la Dominion Stores Limited, au cours de la seconde période de quatre semaines terminée le 20 février 1937, sont évaluées à $1,474,990, vis-à-vis de $1,452,088, au cours de la période correspondante de 1936. L'augmentation équivaut à 1.58 p. 100.

IND. ACCEPTANCE

L'Industrial Acceptance Corporation Limited annonce la mise en distribution d'un dividende de 25 cents par action classe A, pour le trimestre se terminant le 31 mars. Ce dividende sera payable le 1er avril aux actionnaires inscrits le 22 mars.

BRAZILIAN TRACTION

Les recettes nettes de Brazilian Traction Light and Power Company Limited, au cours de janvier 1937, se sont élevées à $1,573,046, comparativement à $1,310,481, en janvier 1936.

CANADA STEAMSHIP

L'honorable Frank Carrel, de Québec, et M. Kenneth-T. Dawes, de Montréal, ont été élus membres du conseil d'administration de la Canada Steamship Lines, hier.

CROWN CORK

Les profits nets de Crown Cork and Steel Company Limited, l'an dernier, furent de $198,063, soit l'équivalent de $1.98 par action ordinaire.

St. Lawrence Paper Mills Company Ltd

Montréal, 2. — Le rapport annuel de St. Lawrence Paper Mills Company, Limited, pour 1936, accuse un profit de $238,304 avant la dépréciation, comparativemnt à un perte de $30,964, en 1935. Le règlement du passif vis-à-vis de la Shawinigan Water and Power Company et de la Brompton Pulp and Paper Company, Limited, au cours de l'an dernier, a épargné à la compagnie une somme de $372,075. Au 31 décembre 1936, le fonds de roulemnt s'élevait à $334,633.

Le rendement des valeurs

Ordinaires	Div.	Prix	Rend.
Bell Tel.	6.00	163½	3.67
B. A. Oil	.50	25¼	3.10
B. C. Power "A"	1.80	38½	4.16
Build. Prods. "A"	1.40	67	2.09
Can. Malting	1.80	27½	4.04
Can. North. Power	1.20	27½	4.36
Can. Bronze	1.00	58¼	1.71
Can. Bronze Extra	.75	58½	2.90
Can. Celanese	1.80	26¼	6.11
Can. Converters	2.00	29	6.90
Can. Cottons	4.00	77	5.19
Can. Fur. Invest.	1.60	32	5.00
Can. Industries "B"	3.00	244	2.00
Dominion Bridge	1.20	55	21.8
Dom. Glass	5.00	117½	4.26
Dom. Textile	6.00	80	7.50
Electrolux	1.60	21	7.62
Imperial Oil	.50	23	2.17
Imp. Tobacco	.32½	14½	3.62
Inter. Nickel	2.00	70½	2.84
Inter. Petroleum	1.50	38	3.94
McColl-Frontenac	.80	13¾	5.82
Montreal Power	1.50	32½	4.61
Mont. Tramways	8.00	99½	8.03
Nat. Breweries	2.00	40½	4.94
Ogilvie	8.00	281	2.83
Ottawa Power	6.00	97	6.19
Ottawa Traction	2.00	20	10.00
Page Hersey	3.00	104	2.88
Penmans	3.00	63¼	4.74
Quebec Power	1.00	22½	4.44
Shawinigan	.80	30¾	2.61
South. Can. Power	.80	13½	5.16
Steel of Can.	1.75	90	1.94
Do Extra	2.00	90	4.16
Walker Gooderham	2.00	46½	4.29
BANQUES:			
Montreal	8.00	235	3.40
N.-Ecosse	12.00	230	5.64
Can. Nationale	8.00	154	5.19
Commerce	5.00	108	4.04
Royale	8.00	225	3.56
PRIVILEGIEES:			
Anglo Tel. (C. Reg.)	3.50	54½	6.42
Can. North. Power	7.00	112	6.25
Can. Bronze	5.00	109	4.59
Can. Celanese	7.00	124	5.65
Can. Cottons	6.00	108	5.56
Can. Fairbanks M.	6.00	101	5.94
Can. For. Invest.	8.00	101	7.92
Can. Industries	7.00	164	4.27
Dominion Coal	1.50	21	7.14
Dom. Glass	7.00	151	4.64
Dom. Textile	7.00	147	4.76
Goodyear	2.50	56	4.46
Howard Smith	6.00	101	5.94
Inter. Power (1 p.c.)	6.00	93	6.45
Jamaica Pub. Ser.	7.00	131	5.34
Mont. Cottons	7.00	110	6.36
Nat. Breweries	1.75	43	4.07
Ogilvie	7.00	168	4.17
Ottawa Power	5.00	104	6.81
Penmans	6.50	127	4.73
Power Corp.	6.00	106¾	5.62
Saguenay Power	5.50	102	5.39
So. Can. Power	6.00	107¾	5.57
Steel of Canada	1.75	84	2.08
Tuckett Tobacco	7.00	160	4.38
Walker Gooderham	1.00	19½	5.13
xDome	2.00	48½	4.12
Falconbridge	.20	11¾	2.55
Hollinger	.65	15	4.33
xInter. Mining	.60	16¾	3.61
Lake Shore	4.00	59	6.78
xMcKinlye	2.50	61	4.85
Noranda	3.50	79	4.42
Pioneer, B. C.	.40	6	6.67
Siscoe	.20	3.70	5.31
Teck Hughes	.40	6	6.67
xWright Hargr.	.60	9.35	3.10

xPayable en fonds des E.-U.

M. Alfred MAROIS, I.C., élu directeur de la Compagnie Price Brothers réorganisée.

Marché des céréales

(Séance du 1er mars)

A WINNIPEG

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
BLE :				
Mai	125¼-¾	125⅝	125¼	126½
Juil.	121½-⅝	122½	121½	122⅝-½
Oct.	110⅞	111⅛	110⅛	111⅛
AVOINE :				
Mai	55⅛	55⅝	55	55¼
Juil.	52¼	52⅝	52¼	52⅝
ORGE :				
Mai	80½	81⅛	80¾	81⅛
Juil.	72¼	73⅜	72	72½
LIN :				
Mai	..	..	..	171
Juil.	..	..	..	171
SEIGLE :				
Mai	104	103½	103¼	104⅛
Juil.	100½	101⅝	100½	101¼
Oct.	87⅝			87⅝

A CHICAGO

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
BLE :				
Mai	1.31⅛-32	1.33¼	1.31⅛	1.33¼-⅜
Juil.	1.14⅛-¼	1.15	1.13⅞	1.14⅜-½
Sept.	1.11¼-⅜	1.12⅜	1.11¼	1.11⅞-12
MAIS :				
Mai (Ny)	1.07⅛-¼	1.08¼	1.07V	1.07⅜-⅝
do (Vx)	1.04⅝	1.05	1.04⅜	1.05
Jl. (Ny)	1.02⅜-¼	1.03¼	1.02⅛	1.02⅝
Jl. (Vx)				1.00
Sept.	95⅝-¼	96⅝	95⅜	96⅛
AVOINE :				
Mai	46⅜	47⅛	46⅛	46⅞-47
Juil.	42⅞	43⅞	42¼	42⅝
Sept.	39¾-40	40⅝	39¾	40¼
SEIGLE :				
Mai	1.05⅜	1.07¼	1.05⅜	1.06⅝
Juil.	98⅛	99⅞	98V	99⅝
Sept.	90	90⅝	89¾	90¼
ORGE :				
Mai				83

Curb de Montréal

Cours fournis par L.-G. Beaubien, membre de la Bourse de Moutréal, 70, rue St-Pierre, Québec, Tél. : 2-1521

(SEANCE DU 1er MARS)

Titres	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.
Abitibi	5¼	5½	5¼	5¼
Do. P.	44	44½	43¾	43¾
Asbes V. T.	102	104½	102	103
Bath. B.	7	7	7	7
Beauhar	7½	7½	7¼	7¼
Br. Corp.	3½	3½	3½	3½
Do. P.	18¼	18½	18¼	18¼
B. A. Oil	25¾	25¾	25¾	26⅛
B. C. Pack.	18¼	18¼	18	18
Cons. Pap.	16¼	17	16⅞	16⅞
Dom. Tar.	16½	16⅝	16¼	16¼
Donn. A.	14⅝	15	14⅝	15
Do. B.	15	15	15	15
Ford A.	27½	27½	27	27
Fraser	31	32¼	31	32
Do. V. T.	31	33	31	33½
G. Steel W. P.	97	98	97	97½
Home	330	340	325	340
Imp. Oil	23⅝	23⅞	23¼	23⅞
Int. Pete.	38½	38⅝	38	38¼
Int. Ut. B.	2⅛	2⅛	2⅛	2⅛
Massey P.	6⅝	6⅝	6⅝	6⅝
Melch. New	5½	5½	5½	5½
Page Her.	104	104	103¼	103¼
Price	38	40	38	38⅝
Price P.	130	135	130	134
Royalite	54½	58	54½	58
Walk. Brew.	2½	2½	2¼	2¼
Walkers	46	46	46	46
MINES				
Beaufor	51	51	50	50
Blue Mse.	58	65	64	64
Cart. Mal.	32	32	31	31
Clericy	7	7	7	7
Cons. Ch. G.	182	185	180	185
Duparo	14	14	12¾	12¾
Fal. Nick	11¾	12	11¾	12
Francoeur	135	135	120	120
Greene St.	36	36	26	26
J. M. Cons.	45	53	45	50
Lk. Shore	58	59	58½	59
Lebel	27	28	25½	28
Moff. Hall	5¼	5¼	5¼	5¼
O'Brien	975	975	975	975
Parkhill	35	38	35	38
Perron	200	200	200	200
Pick. Cr.	830	830	830	830
Sherritt	365	375	355	355
Siscoe	575	580	570	580
Stada.	180	183	179	180
Sullivan	180	185	180	180
Teck. H.	590	595	585	585
Thomp. Cad.	163	164	160	162
Ventures	305	310	300	310

Les changes

(Séance du 1er mars)

	N.Y. Ferm.	Mont. Ferm.
Angleterre, lv st	4.88 13-16	4.89
Australie, lv st	3.9041	3.9053
N.-Zélande, lv st	3.8358	3.8368
France, franc	.0463⅛	.0465¼
Belgique, belge	.1683½	.1686
Italie, lire	.0226⅛	.0527
Suisse, franc	.2281	.2282
Hollande, florin	.5472	.5477
Allemagne, reichm.	.4074	.4055
Suede, cour.	.2021	.2022
Norvège, cour.	.2457	.2458
Danemark, cour.	.2183	.2184
Tchéco-Slo., cour.	.03491⅛	.03499⅝
Brésil, milreis	.0615	.0615
Pologne, zloty	.1895½	.1896
Autriche, schilling	.1871	.1871½
Chine, Hong Kong	.2047	.2048
Japon, Yen	.2858	.2856
E.-U. dollar		1.00 1-32
Canada, dollar	.99 31-32	

• ACHETEZ •
ST. PIERRE CADILLAC

Profitez du bas prix actuel et achetez par l'intermédiaire de votre courtier ou directement de nous.

Louis L. Morin & Co.
EDIFICE ALDRED - MONTREAL, P.Q.
PLateau 6651

Louis L. Morin & Co.
Edifice Aldred
Montréal

Sans aucune obligation de ma part, veuillez me faire tenir un exposé de la St. Pierre Cadillac Gold Mines, Ltd.

NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....

Prochaine émission d'obligations sur le marché canadien

$366,000 d'obligations première hypothèque de la Communauté des "Petites Soeurs Franciscaines de Marie de Montréal".

3½ ET 4 P.C.

Une émission de $366,000 d'obligations première hypothèque de la Communauté "PETITES SOEURS FRANCISCAINES DE MARIE DE MONTREAL" vient d'être attribuée au Comptoir National de Placement, Limitée, qui en fera l'offre publique très prochainement. Cette émission comprend une tranche de $60,000 à 3½%, échéant de 1938 à 1946 (déjà entièrement souscrite) et une autre tranche de $306,000, à 4% dont les échéances varient de 1947 à 1954.

Cette communauté fondée en 1889 dans la province de Québec compte 25 maisons et plus de 600 membres. L'émission actuelle se trouve garantie par une première hypothèque sur les hospices Morin, Ste-Brigide et Saint-François-Solano situés à Montréal dont la valeur totale se chiffre à environ $630,000.

On anticipe une vente rapide pour cette émission, une des plus intéressantes finances de Communautés religieuses effectuées depuis le début de l'année.

Canadian Celanese

Montréal, 2. — Au cours de l'année dernière, la Canadian Celanese Limited a enregistré des profits nets de $1,519,503, à rapprocher de $1,602,960, en 1935. Déduction faite des dividendes sur le stock privilégié au taux de 7 pour 100, d'un dividende de participation de 95 cents et d'un autre dividende de $1.60 par action, il est resté un surplus de $235,254.

TAGGART CORPORATION

Les profits nets de Taggart Corporation et de ses filiales, en 1936, ont été de $412,000 ou de 41 cents par action ordinaire, vis-à-vis d'une perte nette de $27,243, en 1935.

Le marché des peaux vertes

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547, rue St-Vallier, Québec.

Peaux de BOEUFS, 50 lbs et moins 9½ cts la lb, moins 2 lbs par peau. Les peaux de 52 lbs et plus sont prises à 50 lbs net.

Peaux de VEAUX engraissés, 8 à 12 lbs 15½ cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de VEAUX engraissés, moins de 8 lbs $1.05 cts la peau.

Peaux de KIPS de campagne, de 7 à 15 lbs 10 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de VEAUX de campagne, de 40 cts à 95 cts la peau.

Peaux de CHEVAUX, de $1.00 à $2.75 la peau.

Peaux de MOUTONS, de 05 cts à $1.00 la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, sécchées sont payées à leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 15 mars 1937.

Obligations Canadiennes

DOMINION DU CANADA

2½ p.c. 1er juin 1913	100½	101½
3½ p.c. 15 oct. 1938	101¼	101¾
3½ p.c. 1er juin 1930-55	96⅛	97⅛
3 p.c. perpétuelle	90	91
3¼ p.c. 1er juin 1956-66	87⅜	88⅜
3½ p.c. 15 oct. 1944-49	101⅜	102⅜
4 p.c. 15 oct. 1943-45	105½	106½
4½ p.c. 1er sept. 1940	107	108
4 p.c. 5 oct. 1947-52	105	106
4½ p.c. 1er nov. 1946-56	108¼	109¼
4½ p.c. 1er nov. 1947-57	108¼	109¼
4½ p.c. 1er nov. 1948-58	108¾	109¾
4½ p.c. 1er nov. 1947-57	108⅝	109⅝
3 p.c. 15 nov. 1941	109¾	110¾
4½ p.c. 1er nov. 1949-59	108⅞	109⅞
5 p.c. 15 nov. 1943	110¾	111¾
3½ p.c. 1er déc. 1937	102¾	103¾
Garantie du Dominion:		
C.N.R. 2 p.c. 1928	99¼	100¼
Do 2 p.c. 1943	97	98
Do 5 p.c. 1944	105¾	106¾
Do 3 p.c. 1940-50	96	97
Do 3 p.c. 1948-53	95½	96½
Do 4½ p.c. 1951	111	112
Do 4½ p.c. 1956	111½	112½
Do 4½ p.c. 1957	111	112
Do 4¾ p.c. 1956	113¾	114¾
Do 5 p.c. 1954	114¾	115¾
Do 5 p.c. 1949-59	116	117
Do 5 p.c. 1955	116	117¼
Port de Montréal 3p.c. 1959-69	116	117¼
PROVINCES ET MUNICIPALITES		
Provinces:		
Alberta 4 p.c. 1954	61	66
Do 4½ p.c. 1956	66	71
Col-Anglaise 5½ p.c. 1945	99	102
Do 4½ p.c. 1953	93½	94½
Manitoba 6 p.c. 1947	91	94
Do 4½ p.c. 1956	86	89
N.-Brunswick 5 p.c. 1961	93½	96½
Do 4½ p.c. 1960	107	110
Nle-Ecosse 4½ p.c. 1960	108	111
Ontario 4 p.c. 1962	103½	106½
Do 4½ p.c. 1949	103	110
Prov. de Québec 2 p.c. 1951	95½	97½
Do 4 p.c. 1954	104	107
Do 4½ p.c. 1963	109½	112½
Ile-du-P.-E. 3 p.c. 1948	97	100
Prov. de Sask. 4 p.c. 1954	79	82
Do 4½ p.c. 1951	88½	91½
Municipalités:		
Cité de Calgary 5 p.c. 1945	63	68
Cité d'Edmonton 5½ p.c. 1947	65	70
Cité de Montréal 4 p.c. 1945	100	103
Do 4½ p.c. 1971	105	107
Cité de Québec 4½ p.c. 1950	100½	102½
Cité S.-Jean N.-B. 4½ p.c. 1971	105	107
Cité de Toronto 4½ p.c. 1945	107	110
Cité de T.-R. 4½ p.c. 1956	102½	104½
Cité de Vancouver 4½ p.c. 1963	88	93
Cité de Winnipeg 4½ p.c. 1960	95	98
Ecoles Cat. de Mont. p.c. 1945	100½	102½
Corp. Métrop. 4½ p.c. 1963	102½	104½
Do 4 p.c. 1947	100¾	103¼
TRANSPORTS		
Can. Atlantic 4 p.c. 1953	94½	96½
C.P.R. 3 p.c. 1945	97½	99¼
Do 3½ p.c. 1952	103	105
Do 4 p.c. 1949	107½	109¼
Do 5 p.c. 1864	107¼	109
Do 4½ p.c. 1944	102	104
Do Debs. 4 p.c. Perp.	94½	96½
Do 4½ p.c. 1946	102½	104½
Do 4½ p.c. 1960	102½	104½
Do 6 p.c. 1942	107⅝	109⅛
Can. Steamships 5 p.c. 1942	66½	68½
Do 5 p.c. 1943	106	

Utilités — Off. — Dem.

(SEANCE DU 1er MARS)

Ass. Tel. & Tel. 5½ p.c. 1955	89½	91¾
Beauharnois 5 p.c. 1972	35½	37¼
Can. Steam. 6 p.c. 1941	60½	63
Dom. Gas 6½ p.c. 1945	94½	96½
Gatineau Pow. 5 p.c. 1956	101¾	103¾
Do. A. 6 p.c. 1941	98	100¾
Do. B. 6 p.c. 1941	98¼	100
Int. Hy. 6 p.c. 1944	84	86
MacLaren 5½ p.c. 1961	94¾	96¾
Do. 5½ p.c. 1964	93	95
M. L. H. P. 3½ p.c. 1956	99	101
Do. 2½ p.c. 1975	92¼	94
Mont. Tram. 5 p.c. 1936	83¾	85½
Do. 5 p.c. 1941	102½	104¼
Ottawa Valley 5½ p.c. 1970	104½	106¼
Power Corp. 4½ p.c. 1959	102¾	104
Shawinigan 4½ p.c. 1970	103	104½
Do. 4 p.c. 1961	97¾	99½
United Sec. 5½ p.c. 1952	79¾	81½
Chemins de fer et bateaux		
C. P. R. 3 p.c. 1945	97¼	99
Do. 3½ p.c. 1951	102½	104¼
Do. 4 p.c. 1949	107	108¾
Do. 4½ p.c. 1944	101¾	103½
Papiers		
Abitibi 5 p.c. 1953	90¾	92½
Brown 5½ p.c. 1946	80¾	82½
Do. 5½ p.c. 1950	79	81
Can. Int. Pap. 6 p.c. 1949	100½	102
Cons. Pap. 5½ p.c. 1961	85¾	87½
Donn. 3-4-4½ p.c. 1956	100¾	102
Great Lakes 5 p.c. 1950	94¼	96
I. St. John Pap. 5½ p.c. 1961	101	103
Do. 5 p.c. 1961	84	86
Wayagamack 5 p.c. 1953	69¾	71½
Industriels		
Massey Harris 5 p.c. 1947	97	98¾

Brompton Pulp and Paper Company Ltd

Montréal, 2. — Les profits de Brompton Pulp and Paper Company, Limited, en 1936, furent de $480,389 avant la dépréciation et l'impôt sur le revenu, comparativement à $192,724, en 1935, soit une augmentation de $287,665. Après la dépréciation, l'impôt sur le revenu et les autres charges, les profits de la compagnie se sont chiffrés à $116,191, soit l'équivalent de $0.38 par action ordinaire. Le compte de surplus a été porté à $487,845.

Prix de gros

A MONTREAL

Oeufs :		
A—1 gros	30	32
A—1 médium	27	29
A-1 Poulettes	24	26
A—gros	27	
A—médium	25	
A—poulettes	23	
Fromag. :		
Ontario No 1	13	13¼
Beurre :		
No 1	25½	
Pommes de terre :		
Québec No 2 en sacs de 80 lbs	$1.30	$1.40
Québec No 1	$1.25	$1.30
Nouveau Brunswick No 1 en sacs de 80 lbs		$1.40
Graine moulue à engrais :		
Son		$31.25
Gru rouge		$32.25
Gru blanc, extra		$34.25
par tonnes comprenant les sacs en voie ferrée moins 25 centins par		
Grain sèche de brasserie		$29.00
par tonne au détail		$31.00
sac de 90 lbs au détail		$ 3.83
Farine de blé d'hiver :		
Qualité de choix pour lots de wagon par baril	$5.65	$5.70
Qualité de choix regulier par baril, ex-magasin	$6.00	$.610
Farine de maïs blanc par baril en sacs de chanvre livrée	$6.40	
Farine de blé de pirntemps :		
Les grains :		
Blé Nord No 1		$1.40
Blé Nord No 2		$1.36
Avoine Ouest No 2		0.65
Avoine Ouest No 3		0.63
Orge Ouest No 3		Steel
Avoine d'engrais		0.62
Maïs argentin		0.87
Farine de blé du printemps :		
Première patente		$7.00
Deuxième patente		$7.10
Patente à boulanger		$7.00
Fom presse :		
extra No 1		$10.0
No 2 Fumilay		9.00
No 3 Timothy		$7.00
Mélasse d'engrais :		
Canna à sucre (indes Occidentales (final blackstrap) par gallon f. o. b. Montréal, quantités de 34 à 60 barils de 45 gallons		0.14
Wagons citernes (approximativement 6,700 gallons)		10¾
Volailles :		
Dindons pour rôtir	0.25	0.28
Oies	0.15	0.17
Volailles de choix	0.16	0.20
Poulets nourris au lait	0.23	0.26
Canards domestiques	0.17	0.20
Poulets de choix	0.21	0.24

Marché du bétail

Montréal, 2. — Les arrivages de bestiaux sur les marchés de Montréal comprenaient hier, 645 bêtes à cornes, 609 veaux, 110 moutons et agneaux et 2,193 porcs. Les prix des bêtes à cornes étaient stables ou fermes. Les bons bouvillons ont rapporté pour la plupart entre $8.50 et $7.25, les moyens entre $5.25 et $6.25 et les communs entre $4 et $5. Les taureaux ont coté entre $3 et $5. Il a été vendu une vache grasse à $8. Les bonnes vaches se vendaient de $4.25 à $4.50 et les moyennes autour de $4. Les vaches de qualité assez moyenne ont coté $3 à $3.75 et les communes à boucherie se vendirent de $2.25 à $2.75. Les plus communes ont rapporté de $1.50 à $2. Les taureaux se vendirent de $3 à $3.25. Il a été vendu un taureau seulement à ce dernier prix.

Les prix des veaux ont baissé de 75 sous à $1 comparativement à lundi dernier. Les veaux de bonne qualité ont rapporté $8.50, les moyens jusqu'à $8. Les veaux de qualité plus commune se vendirent par lots irréguliers entre $7 et $7.50. Les plus communs ont rapporté jusqu'à $5. Les veaux nourris au lait se vendirent de $4 à $5 et les veaux nourris à l'herbe de $3 à $3.50.

Les agneaux comprenaient surtout des béliers qui furent vendus entre $6.50 et $7. Les moutons ont coté $3.50 pour les communs et $5 pour les meilleurs.

Les prix des porcs étaient stables. Le porc à bacon s'est vendu à $8.60. Les bêtes de choix ont rapporté une prime d'une piastre. Les porcs à boucherie et les bêtes lourdes ont coté $8.10, les extra lourdes $7.60 et les légères $7.60 à $8.10. Les truies se vendirent entre $6.25 et $7.25.

Mines hors cote

Cours fournis par Bain, Pooler & Co., 72, rue Saint Pierre, Québec, Tél.: 2-4091.

(SEANCE DU 1er MARS)

	Off.	Dem.
CAlbany River	120	125
Algold	63	65
Amity	7	9
Armo Cad.		58
Athona		29
Ballor	6	7
Bousquet	8	10
Can. Kirk.	3	4½
Cndn. Pandora	17	20
Cand. Alacs	48	51
Capital Royn	20	22
Casey Summit		24
Crecent Kirkland	22	25
Cumptau	11	13
Darwin	29	31
Don. Martin	38	40
Dunlop New	14½	16½
Empress Consol	6	9
Florence River		33a
Frontier R. Lake	18	20
Halliwell New	90	100
Gateway Pat	12	15
Gillies L. Porc.	26	28
Gold Eagle	68	75
Golden Gate	54	56
Gold Range	7	9
Goldale	6	8
Gordon Lebel	25	29
Hallnell Old	11	13
Hudson Pat.	9	11
Hutchison Lake		26
Island Lake	3	5
Jellicoe	85	105
Kaw-Crow Pat	25	28
Kenrich	87	91
Kerr Addison	320	320
King Kirkland	5½	6½
Kirkland	24	27
Lafayette	5½	6½
Lamaque Gold	915	950
Le Rm	14	16
Michipooten		15
MacFarlane L. L.	9½	10½
Maritime Cad.	45	50
Madsen R. Lake	125	128
Magnet Lake	40	45
Martin McNeely		10
Margaret R. Lake	48	52
Mccarthy Webb	27	29
McVittie Kirkland	11½	13
Moffatt-Hall new	9	11
Monarch Mines		20
Mooshla	68	70
Mosher L. L.	29	33
North Shores	4½	5½
Obaiski	26	28
Old Diamond		30
Orland	38	42
O'Leary Malartic	19	22
Oriole	15½	17½
Pandora Cad	108	112
Potter Deal	5½	6½
Pascalis	63	66
Pontiac Rouyn	23	26
Richmac	40	47
Rowanex	19	23
Routhier		28
Ruberoid	10	12
Seguin	12	14
Sand River	37	41
Sigma	350	
Schreiber Pyramid	12	14
Skookum	19	23
Smelters	8	10
Spooner		37
South Malar	35	38
Springer Sturgeon	14	17
St. Pierre Cad.	23	25
Sturgeon R. Gold	42	46
Tonawanda	10	12
Upper Canada	85	90
Wendigo		28
Waubano	15	18
West Red Lake	9	11
West Side L. L.		17½
Whitehorse	18	21
Wilrich	22	26
Young Davidson	17½	19
Young Shannon	15	18

Adoption du plan de réorganisation de la compagnie Price B.

L'entreprise québecoise a retrouvé par là son indépendance financière. — MM. A. Marois, A.-G. Picard sont élus directeurs.

DEUX REUNIONS

Sous la tutelle d'un syndic pendant près de cinq ans, la compagnie Price Brothers a retrouvé hier après midi, son indépendance financière par la ratification unanime de la part des actionnaires du projet de réorganisation soumis à leur considération il y a quelque temps.

Deux réunions ont été tenues hier, en notre ville, sous la présidence de M. Paul-H. Hutchison, au cours desquelles ont été ratifiés certains règlements adoptés par l'ancien conseil d'adiministration, en vertu de la loi fédérale et de la loi provinciale des compagnies. Le nouveau conseil d'administration se décompose comme suit :

M. Alfred Marois, I.C., M. A.-C. (Gus) Picard, M. A.-C.-M. Thompson, C.R., tous trois de Québec; M. A.-A. Aitken, M. Paul-P. Hutchison, M. J.-D. Johnson, M. J.-C. Newman, et M. Paul-F. Sise, de Montréal; Sir Keith Price, de Londres, Angleterre. On procédera au choix des membres du nouvel exécutif dans quelques jours.

Les trois nouveaux directeurs de Price Brothers, résidant en notre ville, occupent une place importante dans la vie économique du Canada. M. Alfred Marois est un ancien président de la Chambre de Commerce de Québec. Il est président de l'Association des Manufacturiers de Chaussures du Canada et membre de la Commission Nationale de Placement. A Québec, il dirige un industrie considérable où l'on fabrique la chaussure. M. A.-C. Picard dirige depuis plusieurs années la Rock City Tobacco. Il fut aussi naguère président de la Chambre de Commerce de Québec. En ce moment, M. Picard fait partie du conseil d'administration de la Banque du Canada. M. Thompson est un avocat émin

Aujourd'hui, à 12 heures 30

Curb de Montréal

BEAUBIEN & Cie, 70, St-Pierre, Tél. : 2-1521

Abitibi	8¼
Abes V.T.	102
Beaubar	7¼
Br Corp	3½
B.A. Oil	26⅛
Cons Pap	16½
Dom Tar	10½
Donn. A	14⅜
Ford A	27¼
Fraser	33
Fraser V.T	33
G. Steel W.P.	96
Home	340
Imp. Oil	24
Int. Pete	38½
Massey P.)	69⅞
Melch A.	8
Price	38½
Price P.	133
Royalite	58½
Walkers	46¾
MINES :	
Beattor	50
Cart Mal.	31
Cons. Ch. G.	180
Duparq.	13½
Francoeur	120
J.M. Cons.	50
Lebel	27½
Perron	198
Pick Cr	795
Sherrit	360
Siscoe	580
Slada	180
Sullivan	177
Teck H.	160

Bourse de Toronto

Hébert & Cie, 109, de la Montagne. Tél. : 2-2796

Acme	16⅛
Afton	8½
Alex	2¾
Anglo	300
Armfield	100
Ashley	12
Astoria	15¼
Argosy	110
Aldermac	120
Bidgood Kirk	145
Baga	32
Base Met	50
Beattie	145
Big M.	63
Bobjo	22½
Bunk H	17
Bankfield	145
Central Pore.	27
Cal Ed.	525
Cal O.	155
Can Mal.	196
Cas T.	143
Cen P.	465
Chem. R.	125
Chiboug	182
Clericy	7
Coniarum	182
Chromium M.S.	105
Darkwater	240
Dorval Siscoe	94
East Mal.	166
Eldorado	250
Falcon	11½
Fed K.	26¼
Francoeur	120
Glenora	23
God's Lake	80
Goldale	38½
Goodf.	13½
Graham	40
Granada	30
Grandoro	11½
Greene	27
Gunnar	99
Hard Rock	249
Harker	24
Holling	15
Honest	67
Howey	59
J.M. Cons	50
Kirk H.	213
Kirk L.	105
Lapa Cadillac	165
Laguna	101
Lam. Con.	17
Lebel	28
Little Lk.	706
Leitch	103
Maralgo	22
May Spiers	22
Macassa	765
Man E.	1½
Meln	41
McKen.	175
McMill.	12
McVit.	41
McWat.	78
Min Corp.	440
Minto	23
Moneta	175
Murphy	6½
Naybob	13
Norgold	11
New Rose	120
Newbec	9
Nipis	200
Noranda	77½
Nor C.	75
O'Brien	990
Olga O.	8
Omega	104
Paulore	35
Pamour	235
Paymas	96
Perron	200
Pick Cro.	880
Pioneer	350
Premier	290
Pres Air	127
Prest	139
Powell Rouyn	213
Read Au	600
Red Lake	121
Reno	120
Roche	2
Royalite	90
Sladen Mal.	196
San Ant.	200
Sherr.	365
Siscoe	580
Shaw	96
Sou Tib.	4¼
Stada	182
Sullivan	180
Sylvan	410
Tash	22
Teck H.	600
Texas	200
Towag	175
Vent	300
Wood Cadillac	64
Waite Amu	410
Ways	59¼
Wright H	770
HORS-LISTE :	
Cen	16
Co Cop	550
Cobalt	21½
Dal O	335
Footh	265
Home O	335
Hud B	37⅜
Kir T	56
Malro	33¼
Mandy	56
N. Hawk	4
Park H	38
Paymac	31½
Pend Ore	550
Pore Cro	7
Ritchie	11¾
Robb M.	10
Sud M.	3
Temiska	43

Bourse de Montréal

BEAUBIEN & Cie, 70, St-Pierre, Tél. : 2-1521

Ass. Brew	14½
Bathurst Paper A	17½
Bell Tel.	163½
Brazilian T.	29⅞
B. C. Power A	38¾
Build. Prod. A	66¼
Bruck Silk	9½
Can. Car	18
Can. Car priv.	28½
Can. Celanese	29½
Can. Cement	18¼
Can. Cement priv.	108½
Can. Ind. Alc. A	7
Can. Pac. Ry	27
Cockshutt Plow	18¼
Cons. Smelters	85½
Dom. Bridge	85
Dom. Coal priv.	21
Dom. Steel B.	20
Dryden Paper	13⅝
Dist. Seagram	26
Electrolux	21
Gen. Steel W.	15⅝
Gurd Ch. & Co.	14
Gypsum, L. & Al.	16
Hamilton Bridge	15
Hollinger G. Min.	15
Howard Smith	23
Imp. Tobacco	14⅜
Intern. Nickel	71¼
Int. Power pr.	93
Lake of the Woods	37
Massey Harris	13¼
McColl Front.	14
Mont. Power	31½
Mont. Tram.	100
Nat. Brew.	41½
Nat. Steel Car	82½
Noranda	78½
Ogilvie Fl. M.	280
Power Corp.	27
Quebec Power	22½
Shawinigan	29¼
S. Can. Power	15½
St. Law. Corp	10
St. Law. Corp. pr.	30¼
St. Law. Paper pr.	72½
Steel of Can.	90
Winnipeg Elec	7
BANQUES :	
Canada	50
Can. Nat.	155
Commerce	198
Montréal	239
Royale	226
OBLIGATIONS :	
Mont. P. 3¼ 1939	50⅝

Bourse de New-York

Barry & McManamy 19, St-Pierre, Tél. : 2-7006

Air Reduc.	74
Alaska Jun.	14⅝
Allied Chem.	233
Allis Chalm.	33
Amer. Can.	106¼
Am. & For. Pow.	11¾
Am. Lo. Co.	50¾
Am. Radiator	28½
Am. Roll. M.	37⅝
Am. smelting	54
Am. Tel. & Tel.	179½
Am. Tob. "B"	95¼
Am. Waterw.	25
Am. Woolen	12½
Anaconda	63¾
Ass. D. Gds	24¼
Atchison	78⅝
Atl. Refin.	33⅜
Baldwin Lo.	6⅜
Balt. & Ohio	28⅛
Barnsdall "A"	39⅜
Bethlehem S.	96½
Bendix Avia.	27⅜
Best. & Co.	61⅝
Borg. Warner	78
Bosgs Mfg.	54⅛
Briggs Mfg.	54⅛
Bklyn M. T.	47⅛
Burrough	34⅛
Byers	39⅛
Can. Dry	29⅝
Can. Pacific	16⅛
Case J. I.	163¼
Celanese Cor.	35¼
Cerro de Pasco	80⅝
Ches. & Ohio	66⅛
Chrysler	126⅝
Colorado F	47⅛
Columbia Gas	17
Col.-Alkman.	37⅞
Com. Solvents	18⅜
Com. & South	3⅜
Congoleum	43
Cons. Gas	41¼
Contin. Can	60½
Cruc. Ste Steel	76
Curtis Wright	7⅜
DuPont de N.	172⅜
Elec. Aut. Lite	43½
Erie Rr	16½
Elec. Pow. & L.	23½
Firestone	39¼
Gen. Asphalt.	40
Gen. Electric	61
Gen. Foods	43¼
Gen. Gas	7⅝
Gen. Motors	68
Goodrich	41⅞
Goodyear	40⅝
Hudson Mot.	21⅜
Houston Oil	14⅜
Int. Harvest.	103½
Int. Nickel	71⅜
Int. Paper "A"	19⅜
Int. Tel. & Tel.	13⅞
Int. Paper priv.	103
Johns-Manvil.	136½
Kennecott Co.	63⅝
Lambert Co.	23¼
Loews Inc.	78¼
Lorillard T.	26¼
Mack Trucks	61
Montg. Ward	64½
Marsh. Field	25⅞
Nash Motors	23½
Nat. Biscuit	33⅛
Nat. Cash	37⅜
Nat. Dairy	24¾
Nat. Distil.	31
Nat. Pow. & L.	12¾
Nat. Steel	89½
N. Y. Central	45¾
N. Y. Shipbuild.	14⅜
North. Am. Co.	30
North. Pacific	32⅝
Otis Steel	20⅜
Pac. Gas & El.	32⅜
Packard Mot.	11½
Penns. Ry	43⅜
Public Serv.	46¼
Pullman	68½
Pure Oil	21
Radio Corp.	11⅜
Reming. Rand	27⅜
Republic St.	36⅛
Rey. Tob. "B"	55⅜
Safeway Stores	44
Sears Roeb.	90
Schenley Dis.	49⅛
Simmons Bed.	54
Socony Vac.	18⅝
South. Pacific	55⅞
South. Ry	33½
South. priv.	57¼
Stone & Webs	28⅜
Stand. Brands	15⅜
Stan. Gas & E.	12½
Stan. Oil of C.	47⅝
Stan. Oil of N. J.	73
Tex. Corpn.	51⅜
Texas Gulf S.	40⅛
Timken R. B.	72¼
Tenn. Corp.	14¾
Union Carbide	107¼
Unit. Aire.	21⅜
Unit. Gas Im.	15
Unit. Corpn	6¾
U. S. Ind. Alc.	39¼
U. S. Rubber	39⅛
U. S. Steel	118¾
U. S. Smelt.	92¾
Vanadium	32⅛
Warner Bros.	13¾
Warren Bros	9
Western Union	76⅝
West. Electric	154
Woolworth	86⅛

Dernière heure

(Dernière heure).

NEW-YORK, 2. — (U.P.) — Les parts de l'acier ont haussé vers de nouvelles cimes aujourd'hui, à la suite de la nouvelle voulant que la situation du travail dans l'industrie sidérurgique se soit améliorée.

U. S. Steel ordinaire, ouvrant sur un échange de 10,000 parts, a atteint le cours de 116 5-8, en mieux de 1 3-4 point. Le titre a retraité à 116 par la suite. Sloss Sheffield bondit de six points à 160, un nouveau sommet, après avoir enregistré un gain de 11 points hier. Bethlehem Steel toucha le nouveau sommet de 96 1-4, en mieux de 1 5-8 point, tandis qu'Interlake Iron accusait un gain fractionnaire.

Le reste de la liste s'est raffermi. Les pétroles ont haussé sous la direction de Standard of N.-J., qui gagna 1 1-8 point. Les moteurs avaient à leur tête Chrysler, qui monta d'un point et plus. Les ferroviaires accusaient des gains fractionnaires. Les utilités étaient mixtes et paisibles. Quelques parts de métaux ont fléchi.

LES CHANGES

NEW-YORK, 2. — (B.U.P.) — Le dollar canadien a ouvert à New-York à $0.99 63-64; la livre sterling cotait $4.89 1-16 et le franc français, $0.0465 1-8.

MONTREAL ET TORONTO

Sur la Bourse de Montréal, en matinée, l'activité était plus grande relativement à la séance d'hier. Les titres du pétrole ont haussé fortement. Les utilités publiques ont perdu du terrain, notamment Shawinigan à 29 3-4 et Power Corporation à 27. International Nickel monta d'un point à 71 1-4. Imperial Oil cotait 24 et International Petroleum, 28.

A Toronto, Sullivan a perdu plusieurs cents à $1.77; Shawkey haussa à 96; O'Brien cotait $10.00; Stadacona, $1.82; Siscoe, $5.90; Wood Cadillac, $0.65 et Thompson Cadillac, $1.62.

A WINNIPEG

Voici les cours des options du blé sur le marché à terme de Winnipeg aujourd'hui :

	Ouv.	Midi
Mai	126¼	126⅝
Juillet	122¼	122¼
Octobre	111⅝	111⅝

Le revolver a été fourni par Emond

(Suite de la page 3)

C'est ce revolver, acheté par Emond, qui aurait servi à l'évasion et ainsi a marqué le début de l'affaire qui devait se terminer par la mort du détective Châteauneuf.

Avant de quitter la prison, les deux détectives se sont emparé de trois revolvers. L'un a été retrouvé dans les mains de Fontaine; et les deux autres en possession de Bernard, à Neuville.

Sortis de prison vers 6 heures, Fontaine et Bernard se sont empressés de rejoindre Cyrille Emond chargé de leur trouver un local.

Plusieurs chauffeurs de taxi viendront vous raconter leur péripéties.

Au cours de cette randonnée, Fernard, Fontaine et Emond ont loué des chambres à divers endroits de la ville apparemment pour dépister la police.

Finalement, Cyrille Emond aurait conduit les deux évadés à 5473¼, rue Saint-Jean, dans le soubassement d'une maison, appartenant à madame Perron et occupé par l'accusé Darveau.

Apparemment Emond et Darveau étaient d'excellents amis. Emond aurait demandé de recevoir Bernard et Fontaine moyennant paiement et Darveau a accepté.

Nous essaierons d'établir qu'à peine les évadés entrés chez lui, Darveau leur aurait servi de la poisson et présenté des femmes En présence de tout le monde Bernard et Fontaine auraient sorti des revolvers et déclaré qu'ils étaient décidé de jouer le tout pour le tout.

L'accusé Darveau a fait visiter aux deux évadés son appartement et ses portes, afin de les renseigner le mieux possible, sur la complexité des lieux.

Tout ceci vous fait voir que Emond et Darveau savaient fort bien à qui ils avaient affaire et à quel danger la police s'exposait en allant là.

Syrille Emond aurait quitté l'appartement vers 8 heures, lundi matin, pour n'y plus retourner de la journée. Loin d'informer la police qui, mise au courant de l'état des lieux et des dispositions des évadés, aurait pu agir avec plus de précautions, il aurait rencontré un nommé Bacon et se serait contenté de vanter son exploit et celui des évadés.

Quant à Darveau, à 2 ou 3 reprises dans la journée, il serait sorti de chez lui, non pour avertir la police et dénoncer les évadés et leurs dispositions meurtrières, mais pour éloigner les soupçons et pour aller leur chercher boisson et nourriture. Pour éviter toute indiscrétion, il aurait même, ce jour-là, contrairement à ses habitudes, refusé l'entrée au jeune Perron qui d'ordinaire lui apportait le bois à son appartement.

Vers les 5 heures, Darveau serait sorti de nouveau, dans les mêmes intentions. Soudain, à l'épicerie où il se trouvait, il aurait entendu la sirène de l'ambulance, et, voyant accourir une foule énorme dans la direction de chez lui, il aurait dit à ce moment : "Bernard et Fontaine sont chez moi, et c'set chez moi où va l'ambulance".

Ainsi, nous nous efforcerons d'établir que Darveau connaissait parfaitement bien "les conséquences probables" de son acte, tout comme C. Emond lui-même, et que tous deux, en conséquence, en doivent être tenus responsables.

Puis nous verrons qu'effectivement c'est bien chez Darveau que l'ambulance se dirigeait. L'un des évadés, Arthur Fontaine, venait d'y être tué, après avoir lui-même blessé gravement le détective Aubin; et le détective Châteauneuf, sans avoir eu le temps de décharger son arme, venait à son tour d'être atteint mortellement.

Grâce au témoignage d'un expert très réputé, le Dr Fontaine, médecin-légiste de Montréal, nous essaierons d'établir hors de tout doute que le détective Léopold Châteauneuf a été assassiné d'une balle tirée par l'accusé Bernard lui-même, précisément avec l'un des 3 revolvers qui, la veille, avaient été volés à la prison de Québec.

Voilà, en quelques mots, la preuve que la Couronne tentera d'établir pour démontrer la culpabilité des 3 accusés.

Me Dorion invite les jurés, en terminant, à bien suivre la preuve que la Couronne leur présentera "La société s'est remise à vous parce qu'elle a foi dans votre serment. Vous jugerez donc, avec votr conscience et selon les directives de Droit qui vous seront fournies par le tribunal.

La Cour d'Assises a commencé à entendre les témoignages, ce midi, après l'exposé de la cause faite par Me Noël Dorion. Les jurés entendront d'abord les témoins que la Couronne fera venir devant le tribunal pour exposer la preuve qui tentera d'incriminer Honorat Bernard, Cyrille Emond et Wilfrid Darveau, pour la mort du détective Léopold Châteauneuf.

La Couronne est représentée par Me Noël Dorion et Me Antoine Rivard.

Les procureurs de la défense sont Me Alleyn Taschereau, Me Mark Drouin et Me Ross Drouin.

Les premiers témoins de la Couronne sont Madame Léopold Châteauneuf, épouse de la victime, et les docteurs Rosario Fontaine, médecin légiste et Jacques Tremblay, médecin autopiste.

Madame Châteauneuf

Par Me Ant. Rivard :

Veuve de Léopold Châteauneuf, de Québec, âgée de 38 ans.

—Je comprends que votre mari était détective ?

—Oui.

—Depuis combien de temps ?

—5 ans.

—Quand l'avez-vous vu vivant pour la dernière fois ?

—2 hrs moins 15, lundi 25 janvier.

—Et vous ne l'avez pas revu en vie ?

—Non.

—Quel âge avait-il ?

—34 ans.

La défense ne pose pas de question.

LE DOCTEUR FONTAINE

Médecin légiste, de Montréal, âgé de 45 ans.

Par Me Ant. Rivard :

—Vous êtes médecin légiste ?

—Oui.

—En janvier 1937, avez-vous fait l'autopsie du détective Châteauneuf ?

—Oui, le 26 janvier 1937, sous les ordres du procureur général. J'ai constaté des grains de poudre au coins de la bouche. La lèvre supérieure avait une petite blessure causée par le passage d'une balle. Des dents avaient été brisées. La langue avait été labourée sur toute sa longueur.

La balle avait été logée dans les muscles à l'arrière du cou. Je l'ai remise au docteur Jacques Tremblay.

Un edeuxième balle avait pénétré par le dos au niveau de la 8ième côte et je l'ai retrouvée à gauche du sein droit. Son trajet était légèrement de bas en haut.

Le projectile a entraîné sur son passage des débris de côte, ce qui explique la grandeur du trou qu'il a perforé le poumon. Cette blessure a déterminé une hémorragie.

Une troisième balle a frappé le bras, sans briser l'os. On n'a pas trouvé cette balle.

—Quelle était sa constitution?

—C'est un colosse.

—Avez-vous tiré des conclusions sur la cause de la mort de Châteauneuf?

—La mort a été causée par la blessure qui a provoqué des hémorragies pulmonaires.

—Au sujet de la balle qui a frappé Châteauneuf près des lèvres, pouvez-vous nous dire si le coup avait été tiré de très près ?

—Oui.

Le docteur Fontaine reviendra pour témoigner sur la balistique.

Me Ross Drouin :

—La deuxième balle aurait pu causer la mort ?

—Oui, à la suite de complications.

—Quel était le trajet de la balle de la bouche ?

—Légèrement de haut en bas.

—La seconde balle a suivi un trajet ascendant ?

—Oui.

—Combien de différence entre l'entrée et la sortie ?

—La sortie était à deux pouces plus haute que l'entrée.

—Ceci pourrait vouloir dire que la victime a été tirée par quelqu'un couché à terre.

—Oui, ou que la victime soit penchée.

Par Me Mark Drouin :

—Pouvez-vous dire si cette balle a été tirée de près?

—Non.

Par Me Rivard :

—Après que la victime eut reçue la balle au poumon, pouvait-elle restée longtemps debout ?

—Deux ou trois minutes au plus.

—Est-ce qu'après avoir reçu la balle ,il pouvait continuer à parler?

—Avec difficulté.

Le témoignage du docteur Jacques Tremblay est remis à plus tard.

DETECTIVE J.-E. GAUTHIER, détective provincial, 48 ans.

Par Me Rivard :

—A la demande de la Couronne, avez-vous dressé un plan de l'appartement de Darveau au No 547 3-4, rue Saint-Jean.

Le détective Gauthier fait examiner par les jurés le plan du logement de Darveau.

La Cour s'ajourne à cet après-midi, il est 12.30 hrs.

Cet après-midi les jurés iront visiter le théâtre du drame.

CHOIX DES JURES

La Cour d'Assises a terminé, à 5 heures, hier après-midi, la formation du jury qui devra entendre le procès d'Honorat Bernard, de Cyrille Emond et de Wilfrid Darveau. Les trois jurés choisis, hier après-midi, sont : M. Charles Allard, de l'Ancienne-Lorette, M. C.-A. Pichette, de Giffard et M. J.-Ulric Bisson, marchand, domicilié au No 749, rue St-Vallier.

Il ne restait plus qu'une seule récusation péremptoire à la défense, lorsque le dernier juré a été assermenté. C'est dire que la défense a récusé péremptoirement 59 jurés. Il ne restait plus que quelques noms, à la fin de l'après-midi d'hier, sur la liste de 75 citoyens assignés, le matin même, par le shérif.

En tout 331 personnes ont été assignées pour servir comme juré dans ce procès. Ceci représente une dépense d'environ $5,000. à $6,000. pour la province et cela avant que la preuve de la Couronne soit commencée. Un grand nombre de ceux qui ont été appelés pour être examinés ont déclaré tout simplement qu'ils avaient une opinion formée sur la culpabilité ou l'innocence des accusés.

La séance de l'après-midi s'est déroulée sans incident sous la présidence de l'hon. juge Lucien Cannon, de la Cour Supérieure.

Un figaro, appelé pour subir l'examen traditionnel avant l'assermentation, dérida l'auditoire par une réponse un peu surprenante. A l'un des avocats de la défense, qui lui demandait s'il était indifférent entre le roi et les accusés dans la présente cause.

—"Bien oui, de répondre le modeste figaro, c'est tout du monde que je ne connais pas.

Me Alleyn Taschereau faisait l'examen d'un citoyen pour la défense, et comme ce dernier semblait avoir l'oreille dure, Me procureur baissa un peu la voix, afin de tester son homme. A un moment donné, celui qui avait été appelé comme juré, fit remarquer qu'il n'avait pas compris.

—"Etes-vous sourd ? lui demanda Me Taschereau.

—"Je ne vous ai pas compris moi non plus, fit remarquer Me Rivard.

—"Il va falloir un autre procureur de la Couronne, de conclure Me Taschereau.

L'assurance-vie

Pour donner suite à des représentations faites hier au Comité administratif par l'échevin Emile Morin, C.R., la ville, dans un avenir rapproché, verra à amender le règlement concernant la licence actuellement imposée aux compagnies d'assurance faisant affaires ici.

On sait que présentement la Cité exige des compagnies d'assurance ayant un bureau d'affaires à Québec le prix d'une licence de $500. M. Morin a expliqué que lorsqu'il s'agit d'assurance-feu, les assureurs reçoivent une certaine compensation pour le versement de cette licence, par le fait que la Cité leur accorde l'assurance de ses bâtisses. Les maisons d'assurance-vie, n'ont, elles, aucune compensation, et pour certaines d'entre elles, c'est un problème de tenir le coup dans ces conditions. Leurs revenus ne sont pas assez suffisants; deux d'entre elles fermeront mêmes leur bureau local dans quelques mois si la situation ne s'améliore pas et leurs gérants québecois se verront remerciés de leurs services.

Autrefois, continue l'échevin Morin, la ville taxait les compagnies d'assurance d'après leur chiffre d'affaires. Par la suite, on a convenu d'imposer une taxe d'affaires de 15 p.c. sur la valeur locative, plus une licence de $500. Ces charges, du moins en ce qui concerne l'assurance-vie, sont exorbitantes et prohibitives. On devrait établir une échelle. Actuellement, il y a des compagnies d'assurance qui n'ont pas de bureau ici à cause de cette taxe prohibitive. A la Cour du Recorder, il y a 30 à 40 actions prises relativement à ce qui serait dû à la ville, mais comme, en l'occurrence ,il s'agit de compagnies étrangères, qui ont quitté les lieux, la cité n'a aucun recours.

L'échevin L.-F. Martel dit qu'il y aurait lieu d'établir une échelle suivant laquelle les compagnies paieraient, par exemple, $200. la première année qu'elles sont établies à Québec, et $100. de plus par année, jusqu'à concurrence de $500.

Il fut par la suite décidé que la ville amenderait le règlement concerné, et que la nouvelle législation à ce sujet prendrait effet le 1er mai, vraisemblablement.

A LA PRISON

M. le juge en chef Hugues Fortier, de la Cour des Sessions de la Paix a condamné à 4 et 5 mois de prison, hier après midi, deux jeunes gens, l'un de Vien, comte de Lotbinière et l'autre de Saint-David, pour avoir plaidé coupable à l'accusation d'avoir volé avec effraction dans la résidence d'un colon à la Rivière-aux-Foins, près de Roberval. Les deux prévenus avaient fait main basse sur toute une série d'articles évalués à la somme de $10.

EN COUR D'APPEL

La Cour d'Appel a entendu, hier après midi, la cause de M. L. Dohan vs la cité de Lévis.

L'appelant était représenté par Me L. Galipeault et l'intimée par le bureau légal Dupré, De Billy, Prévost et Home.

Un mobilier fait de bois canadien

Un cours du professeur Gauvreau, à l'Ecole Technique, jeudi le 4 mars à 8 h. 15 du soir.— Sous la présidence de M. Méthé et sous la direction de M. Desilets.

DES PROJECTIONS

Les québécois connaissent déjà de réputation M. Jean-Marie Gauvreau, diplômé de l'Ecole Boule, de Paris, et directeur de l'Ecole du Meuble, à Montréal. Quelques-uns des meubles fabriqués sous la direction de M. Gauvreau sont à Québec et font l'admiration des connaisseurs. Plusieurs expositions de ces meubles, de style moderne canadien, faits de bois de chez nous, ont été tenues à Montréal depuis trois ou quatre ans.

Jeudi de cette semaine, le 4 mars, à 8 h. 15 du soir, dans la salle amphithéâtre de l'Ecole Technique, boulevard Langelier, M. Jean-Marie Gauvreau donnera un cours public, illustré de projections lumineuses, sur le meuble fabriqué au pays. Cette séance instructive intéresse non seulement les ménagères et les propriétaires d'hôtels publics et particuliers, mais aussi les marchands de meubles qui vendent à la clientèle locale et aux touristes visiteurs.

Le cours de M. Gauvreau est donné sous les auspices du Département de l'Instruction publique, et le conférencier sera présenté par M. Alphonse Desilets, directeur du Service provincial de l'Enseignement ménager-agricole. M. Philippe Méthé, principal de l'Ecole Technique de Québec, présidera la séance, et M. Jules-A. Noël, assistant-directeur de l'Enseignement ménager, présentera à l'auditoire des films documentaires du plus haut intérêt.

L'admission à cette séance est gratuite. On pourra visiter, après la conférence, quelques-uns des travaux exécutés par les élèves-meubliers de notre Ecole de Québec. Les marchands de meubles de la ville et du district sont particulièrement invités.

Cargaisons pour le port de Québec

A la suite des démarches d'hommes d'affaires de notre ville, deux frêteurs océaniques qui déchargeaient leur cargaison à Montréal, arrêteront à Québec, au cours de l'été prochain. Auparavant ces vaisseaux prenaient de la marchandise pour Québec, mais ils allaient la décharger à Montréal et les marchands de notre ville étaient obligés de la faire revenir par chemin de fer.

Le premier vaisseau qui arrivera ici transportera environ cent tonnes de marchandises, consistant en 1200 de pistaches, 2000 caisses de pamplemousses et 1200 boîtes de thé.

Tabacs fins

Dans quelques années, la province produira suffisamment de tabacs fins destinés à la fabrication des cigarettes pour en exporter. Des expertises poursuivies par les services gouvernementaux révèlèrent qu'aux alentours de Joliette se trouvent des sols propices à la culture de ces tabacs fins. La province pourra en produire en quantité suffisante pour sa propre consommation et pour l'exportation.

La contribution des journaux

M. le chanoine Cyrille Gagnon, vice-président du comité central d'organisation du prochain congrès de la langue française, publiera dans le numéro de mars du "Canada Français", un article louant la belle collaboration apportée aux organisateurs du congrès de juin par les journaux français de Québec et ceux d'ailleurs. Le comité central a beaucoup apprécié l'intérêt porté par les journaux à tout ce qui regarde l'organisation du congrès. Il est particulièrement reconnaissant aux rédacteurs qui ont écrit des articles éditoriaux bien pensés au sujet du futur congrès. Grâce à cette collaboration de la presse, la population a été constamment tenue au courant du travail, qui s'est fait depuis plusieurs mois en vue de la tenue du congrès.

Une barrière

La collision de samedi entre un train et une automobile à la traverse à niveau de la rue Marie de l'Incarnation a eu son écho au comité administratif, hier, lorsque l'échevin Pierre Bertrand a demandé à ses collègues de protester auprès de la Commission des Chemins de Fer pour demander à la Compagnie Pacifique Canadien de faire construire une barrière à cet endroit, en attendant qu'on y construise un tunnel.

L'échevin Emile Morin approuva la résolution de M. Bertrand et les membres du comité administratif ont décidé de faire parvenir un protêt à la Commission des Chemins de Fer, pour demander justice pour la population de Québec.

Une expérience

M. le docteur J.-A. Brassard, directeur du jardin zoologique de Québec, attend avec une certaine impatience le retour des oiseaux migrateurs pour compléter une fort intéressante expérience. L'automne dernier M. Brassard a bagué quatre oies sauvages et 16 canards nés au Jardin Zoologique le printemps dernier, mais il ne leur a pas coupé les ailes, leur laissant ainsi toute liberté de suivre dans les Etats du Sud américain les palmipèdes migrateurs. Or, sur les 20 oiseaux ainsi laissés à leur propre initiative 16 ont jugé plus prudent de rester au Jardin, près du grain qui leur est distribué journellement. Les quatre autres ont obéi à l'instinct migrateur de l'espèce, mais M. Brassard espère qu'ils lui reviendront au printemps et confirmeront sa théorie que les animaux sauvages préferent être bien nourris en captivité que de souffrir de la faim à l'état libre.

Témoin important

Montréal, 2, (D.N.C.)—Bien que la femme tuée dimanche soir dernier par un chauffard rue Saint-Jacques ouest n'ait pas encore été identifiée les détectives attachés à la brigade préposée aux homicides ont, hier après midi, opéré l'arrestation de Rosaire Gougeon, âgé de 24 ans, qui est détenu comme témoin important pour l'enquête du coroner qui s'ouvrira le 9 mars.

CHRONIQUE de L'UNIVERSITÉ

VICTOIRE D'OTTAWA

L'Université d'Ottawa a gagné dimanche dernier le dernier débat de la section française à Radio-Canada contre l'Université de Montréal. MM. Léonard Roussel et Fernand Lacasse ont triomphé de MM. Louis Farley et Alexandre Rivard, en soutenant que le Canada doit participer au mouvement pan-américain.

Comme conséquence de cette victoire, l'Université d'Ottawa s'est qualifiée pour la semi-finale de ce concours d'éloquence interuniversitaire, dont l'enjeu est le trophée Bessborough. Vendredi prochain, les orateurs d'Ottawa se mesureront aux orateurs de l'Université anglaise de l'est qui aura remporté la palme dans sa section. Si Ottawa gagne encore vendredi elle se rencontrera avec l'université victorieuse dans l'ouest, pour la joute finale.

Le trophée Bessborough a été donné en 1934. Cette année-là, il fut remporté par les étudiants de l'Université Laval; en 1935, Ottawa l'enlevait à son tour et finalement, l'an dernier, les vainqueurs étaient des étudiants de l'Université de Montréal.

Comme on peut le constater, les universités françaises se sont disputé entre elles seules le trophée Bessborough depuis sa donation. Si la tradition se continue, Ottawa devrait remporter la victoire cette année, pour une deuxième fois en quatre ans.

MARDIS UNIVERSITAIRES

Ce soir, à l'Université, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine, M. Charles De Koninck donne sa dernière conférence aux mardis universitaires. Le distingué philosophe parlera du "monde comme élan vers la liberté".

Le public est invité à assister à cette conférence de M. De Koninck, qui est l'avant-dernière donnée cette année aux mardis universitaires. La dernière conférence sera donnée mardi prochain par M. A. Dufresne, directeur du service minier.

NOMBREUSES SIGNATURES

Les carabins signent avec enthousiasme la pétition pacifiste qui a commencé à circuler hier. Tout laisse prévoir qu'au delà de 90% des étudiants apposeront leurs noms au bas de la résolution qui demande au gouvernement de rappeler certaine section de l'Acte de Milice et de passer une loi établissant l'indépendance du Parlement Canadien en matière militaire.

En première année de droit, seulement deux étudiants n'ont pas signé, dont l'un pour cause de maladie. Il semble que la situation soit à peu près la même partout.

Les carabins ont décidé de se tenir ensemble et faire bloc solide sur cette question qui touche de près à celle de la participation du Canada aux guerres européennes.

Nous avons déjà donné le texte complet de la pétition dans notre journal.

Les signatures appuyant cette pétition seront présentées au gouvernement canadien au cours du présent mois.

A LA S. PHILOSOPHIQUE

M. Auguste Viatte, licencié ès-lettres de la Sorbonne, professeur à l'Université Laval, sera le conférencier de la prochaine réunion de la Société Philosophique, jeudi soir prochain, à l'Université.

M. Viatte parlera de "la philosophie de l'histoire de Vico et de Herder."

VISITE OUTRE-MER

Une association canadienne, qui est sous le distingué patronage de Son Excellence Lord Tweedsmuir, gouverneur-général du Canada, et l'hon. Vincent Massey, haut-commissaire du Canada à Londres, organise chaque année des voyages d'étudiants en Angleterre et à travers les pays d'Europe. Cette association est en relation avec la Fédération Nationale des Etudiants des Universités Canadiennes, dont Laval fait partie. Cette année, les voyages organisés par cette association sont particulièrement intéressants. Le coût de ces voyages est très réduit et comporte un service excellent. Les carabins que cela pourrait intéresser sont invités à se renseigner davantage au Secrétariat.

A LA S. DE MATHEMATIQUES

La prochaine réunion de la Société de Mathématiques aura lieu mercredi soir à l'Université. Le conférencier sera M. Charles Savary qui traitera d'un sujet de grand intérêt mathématique.

LES FUTURS MEDECINS

Le Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec tient à avertir les finissants de la Faculté de Médecine que les frais d'inscriptions aux examens finaux sont payables avant le 15 avril. Ils devront faire parvenir le montant requis à 354, est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

La prestation du serment pour les nouveaux médecins aura lieu à Québec le deuxième mardi de juillet. Le candidat devra apporter son diplôme de médecine, sans quoi il ne sera pas admis à prêter le serment.

AU CERCLE LAPLACE

A la prochaine réunion du Cercle Laplace des étudiants de l'Ecore d'Arpentage et de Génie Forestier, le conférencier sera M. Robert Bellefeuille, I.F., M. Bellefeuille est bien connu dans les milieux scientifiques de Québec et c'est un professeur distingué de l'Ecole des Sciences de Laval. La réunion du Cercle Laplace aura lieu probablement la semaine prochaine, le 12 mars.

**DEMANDE A LAVAL

M. J. R. Latter fait une importante suggestion au Groupe Senior

Une série de deux dans trois pour décider quelle équipe représentera la province de Québec dans la série pour la coupe Allan.— Cette série n'intéresse pas le McGill.— La suggestion est bien vue des directeurs du circuit.— Les probabilités de l'éliminatoire.— Québec est pratiquement assuré d'une nouvelle série.

DETAILS INEDITS

De retour de Montréal où il a assisté, hier soir, à une importante assmblée du Groupe Senior, M. J.-R. Latter, président des As de Québec, nous a donné d'intéressants renseignements que nous sommes heureux de communiquer à nos lecteurs.

Au cours de l'assmblée, M. Latter a soulevé la question du privilège de représenter la province de Québec pour la coupe Allan. Au cours d'une conversation, samedi dernier, Bobby Bell, instructeur du McGill, avait déclaré à M. Latter qu'au cas où McGill rmporterait le championnat du Groupe Senior, cela ne pourrait l'intéresser de représenter la province.

Le président des As a demandé, hier soir, si dans une telle situation, Québec pourrait avoir une chanc de représenter la province. Il a demandé qu'une série de deux dans trois entre l'Ace et le Royal soit organisée afin de décider qui aura ce privilège. M. Latter, à l'appui de sa requête, a déclaré que Québec avait battu McGill, le Canadien et le Royal au cours de la saison et qu'il n'y avait aucune raison pour qu'il soit ignoré dans la série Allan. Il a insisté sur le fait qu'il n'y avait aucune raison pour que ce soit le Royal qui soit désigné pour remplacer McGill etant donné que les As ont donné autant de preuves d'habileté durant la cédule. Ce serait une question de justice de décider quelle est la meilleure équipe.

Cette suggestion a rencontré l'assentiment de tous les directeurs du Groupe Senior. Le point de vue de M. Latter a été moralement accepté.

Demain soir, les As rencontreront le McGill. Si l'Ace rempore la victoire, le McGill sera automatiquement éliminé et l'on tiendra immédiatement une assemblée pour régler les détails de la finale entre Québec et Royal. Si Québec est éliminé, la réunion sera tenue quand même afin de discuter la série deux dans trois entre Royal et Québec pour le droit de représenter la province dans la série Allan advenant le cas où McGill remporterait les honneurs de la finale.

Advenant le cas d'une partie nulle, demain soir, le McGill reviendrait à Québec vendredi soir pour décider de cette semi-finale. Si Québec gagne demain soir, il devra rencontrer le Royal, à Montréal et non à Québec, tel qu'il avait été annoncé. La seconde joute aurait lieu, le mercredi suivant, à Québec. La troisième joute aurait lieu à Montréal le vendredi. Advenant le cas où une quatrième partie serait nécessaire, elle aurait lieu, à Québec, le dimanche.

A tout événement, Québec est pratiquement assuré d'une nouvelle série. S'il défait McGill, il entrera dans la finale avec Royal et s'il est défait, il pourra préparer une série avec Royal après la série McGill-Royal, série McGill-Royal toujours si McGill remporte le championnat du Groupe senior."

En d'autres termes, si les As disposent du McGill demain soir, voici comment les parties seront jouées; 5 mars, à Montréal; 7 mars, à Québec; 10 mars à Montréal. Si deux autres parties sont nécessaires, elles seront jouées aux dates suivantes: 12 mars, à Québec; 14 mars, à Montréal.

Si c'est une finale McGill-Royals, les trois premières parties seront jouées à Montréal, les 10, 12 et 15 mars. Les dates des 17 et 19 mars ont été réservées pour les joutes supplémentaires.

Charles Mueller - Dufresne

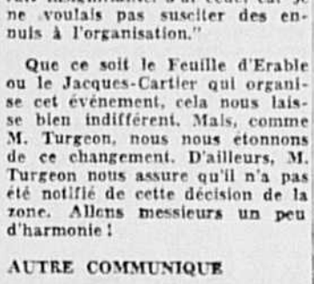

M. J.-R. LATTER, président des As de Québec, qui a suggéré, hier soir la tenue d'une série entre Royal et Québec, pour décider du droit de représenter la province dans la série Allan.

UNE REMARQUE

M. Yvan Turgeon, président du club de skis Feuille d'Erable nous écrit au sujet de l'organisation de la course pour le championnat féminin de la ville. M. Turgeon nous fait remarquer ceci: "Cette course de deux milles en skis, pour le championnat des dames, vient de nous être enlevée. Nous l'organisions depuis quatre ans. Elle nous a été enlevée parce que nous n'avions pas de représentants lors de la dernière assemblée de la zone de ski de la Vallée du St-Laurent. Chose qui paraît insignifiante. J'ai cédé, car je ne voulais pas susciter des ennuis à l'organisation."

Que ce soit le Feuille d'Erable ou le Jacques-Cartier qui organise cet événement, cela nous laisse bien indifférent. Mais, comme M. Turgeon, nous nous étonnons de ce changement. D'ailleurs, M. Turgeon nous assure qu'il n'a pas été notifié de cette décision de la zone. Allons messieurs un peu d'harmonie!

AUTRE COMMUNIQUE

La nomination de nouveaux commissaires à la Commission Sportive de Québec n'est pas chose facile. Ce n'est pas que les noms ne soient pas nombreux, car c'est une véritable course à l'hôtel-de-ville pour se faire nommer. Il est à souhaiter que messieurs les échevins tirent les bons numéros. Il est probable que si l'on voulait consulter les chroniqueurs sportifs, on aurait moins de chances de se tromper.

Gene Létourneau, gérant de pugilistes et promoteur à ses heures, n'a pas aimé la suggestion de M. L.-J. Nadeau de nommer M. Ludger Lamontagne. Il vient de nous écrire à ce sujet. Létourneau rappelle plusieurs échecs de M. Lamontagne particulièrement la bataille Baby Face O'Connell vs Jos. Villeneuve et celle de Carlos Formosa vs Aurélien Lamothe pour le championnat et il conclu que M. Lamontagne ne pourrait faire un bon commissaire.

Nous ne publions pas le communiqué au texte pour plusieurs raisons. Les pages de nos journaux ne doivent pas servir les ressentiments de tel ou tel sportif envers tel ou tel autre, mais doivent contribuer à la solution des questions sérieuses.

RIEN DE NOUVEAU

Les lecteurs de notre page sportive ont été mis au courant de tout ce qui s'annonce à la Commission Sportive et Athlétique de Québec. Pour le moment, il n'y a rien de nouveau. Comme d'habitude, nous ne serons pas le dernier journal à publier des détails inédits concernant ce domaine.

PLM

Pour avoir plus de confort et d'élégance *portez les* CHEMISES PLM PLM

8 variétés de chemises aux prix du fabricant.

.79 .89 $1.19
$1.25 $1.35 $1.50
$1.95 $2.50

Vendues en exclusivité à Québec par:

Paul-L. MORENCY

3334, rue St-Joseph.
Tél.: 2-1144

Belle victoire des Castors aux Trois-Rivières

Ils défont les juniors de l'endroit au pointage de 5-1.— Ils se mesureront maintenant aux juniors du district de Montréal.— Lepage, des Castors, se met en vedette.— Léo Bourgault dirige l'équipe.

LA COUPE MEMORIAL

Les Castors de Québec, sous la direction de Léo Bourgault, ont défait, hier soir, les Juniors des Trois-Rivières, au pointage de 5-1, dans une partie éliminatoire de la Q.A.H.A. C'est un pas de plus vers la Coupe Memorial et un succès digne d'être souligné.

Lepage, des Castors, s'est mis en vedette en comptant trois points et fournissant une assistance pour un autre. Le gardien de buts du Trois-Rivières joua une grosse partie.

Les Castors rencontreront maintenant les champions juniors du district de Montréal. Voici le sommaire de la joute:

ALIGNEMENTS

QUEBEC: But, Lamontagne; défenses, Piamondon, Théberge; centre, Durand; ailes, Tremblay, Lepage; substituts: Vincent Poitras, Bisson, Renaud.

TROIS-RIVIERES: Buts, Paille; défenses, Garceau, Champagne; centre, Cossette; ailes Héroux, Giguère; substituts: Alain, Cousin, Gagnon, Berthiaume.

Arbitre: B. Tahaman.

SOMMAIRE

Première période

1—Québec, Lepage 13.26
2—Québec, Renaud (Vincent, oPitras) 15.14
3—Trois-Rivières, Alain 18.03

Punitions: Héroux, Théberge, Lepage.

Seconde période

4—Québec, Lepage 2.56
5—Québec, Lepage (Tremblay) 12.09

Punitions: Renaud, Piamondon, Théberge, Cousin, Lepage.

Troisième période

6—Québec, Durand (Lepage) 12.36

Punition: Lepage.

La joute sera irradiée

La troisième partie de la série semi-finale entre les As de Québec et le McGill, demain soir, à Montréal, sera irradiée par le poste CRCK, (Radio-Etat) de 9 heures et à 10 hrs 30. Roland Beaudry décrira la joute, du Fodum de Montréal.

Belle victoire du Henri Duclos

Le Henri Duclos s'est rendu à Sillery, dimanche dernier et a triomphé par le score de 5 à 0.

Grâce au gardien de but Paddy Pednau et aux deux habiles défenses Rouleau et Hébert. Il a été impossible au Sillery de compter. Il faut dire que Lefaivre et Leclerc firent leur part.

SOMMAIRE

1ère période

1—Duclos, Leclerc . . . 8.25

2ième période

2—Duclos, Lefaivre . . . 18.22

3ième période

3—Duclos, Rouleau (Lefaivre-Leclerc) . . . 3.42
4—Duclos, Lefaivre (Leclerc) 6.28
5—Duclos, Lefaivre 19.30

Le Mazenod a défait le Salaberry

Hier soir eut lieu à l'Arena la quatrième joute de championnat, entre les deux équipes de l'Oeuvre de Jeunesse Catholique de Saint-Sauveur, le Mazenod et le Salaberry.

Le Mazenod gagna par le score de 2 à 0. Les deux points furent scorés dans la troisième période par Albert Bisson et Jean-Marie Bertrand.

Lundi prochain aura lieu la cinquième joute décisive pour le championnat, les deux équipes ayant chacune à leur crédit deux victoires.

La rencontre aura lieu à l'Arena.

Verret gagne

Euclide Verret a défait pour la troisième fois consécutive, hier soir, le champion Philippe Côté au score de 250 à 113.

Le vainqueur a réussi la meilleure série du tournoi à date, soit 74. Cette partie fut jouée à la salle de pool Leroux, rue St-Paul.

Un tournoi de tennis sur table

Au Cercle de Jacques-Cartier, dimanche. — Une sanction officielle.

J.-P. GUIMONT

Ce tournoi aura lieu à la salle du cercle paroissial de Jacques-Cartier le dimanche 7 mars 1937.

Cete fois les organisateurs se sont assurés la sanction de la P.Q.T.T.A. (Provincial Quebec Table Tennis Association) et les meilleurs joueurs de la ville et du district sont déjà inscrits. Le champion Jean-Paul Guimont tentera de conserver le titre qu'il possède depuis deux ans.

Cette année, une amélioration remarquable a été apportée à la marche du tournoi. Pour éviter les multiples dérangements au cours d'une semaine, l'organisation a décidé de faire jouer jusqu'aux semi-finales dans le même dimanche. Tous les joueurs participants devront donc être présents à la salle du tournoi ce jour-là.

Le tournoi comprendra le simple et le double et une invitation toute spéciale est faite à tous les clubs sportifs de la ville et des environs notamment: la Voirie, l'Athlétique, le Feuille d'Erable, le C.N.R.A., le Jacques-Cartier et tous les cercles paroissiaux.

L'admission est de 25 sous pour le simple, et 50 sous par équipe pour le double. De plus la carte de la P.Q.T.T.A. est exigée et ceux qui ne la possèdent pas devront prendre les arrangements par téléphone avec R. Guimont, représentant de l'Association à Québec, à 3-0462.

On peut s'inscrire chez Léo Turcotte, à Sports Enrg. rue St-Jean ou en téléphonant à 3-0462 de 10 ½ à 1½h. et le soir jusqu'à 7 heures.

Une action contre Lionel Conacher?

TORONTO, 2 (UP) — On décidera aujourd'hui si l'on prendra une action contre Lionel Conacher, joueur de défense des Maroons. Conacher a frappé un spectateur lors de la partie de dimanche. La police présentera un rapport aujourd'hui à cet effet. John McGinnis avait retenu le gouret de Conacher afin que ce dernier reste paisible au cours d'une bagarre. Conacher retira son gouret pour ensuite en appliquer un coup violent sur la tête de ce spectateur.

Une réunion très importante

Les directeurs de l'"International Dog Sled Derby Club" se réuniront jeudi soir prochain, au Château Frontenac, à 8 hrs. M. G.-E. Létourneau, le président du club, donnera le rapport des activités du club. Les directeurs seuls seront admis.

Restaurant Ti-Père défait le Bégin

Le club de hockey No 1 du restaurant Ti-Père a visité la Laiterie Bégin dimanche après-midi, sur la patinoire Boisclerc, et l'a défait au pointage de 4-1.

La partie fut des plus interessantes. Si ce n'eut été de la bonne performance de Wilfrid Fortin, substitut cerbère du restaurant Ti-Père, protégé par Maurice Bolduc et Marcel Daigle, défenses, le pointage aurait été plus élevé pour la Laiterie Bégin.

Les points du Ti-Père furent enregistrés par Richard, Durocher, Bisson et Blanchet, et les assists par Chouinard, Drolet, Bisson, Richard et Blanchet.

La laiterie et le Ti-Père ont chacun une partie à leur crédit; il faudrait trouver un vainqueur. La direction du Ti-Père aimerait rencontrer de nouveau la Laiterie Bégin, mais sur un terrain neutre. Pour toute information, répondre par la voie de ce journal.

Le festival du "C. D. G." remporte un vif succès

Le festival du C.D.G. tenu dimanche dernier a été bien réussi. Un public nombreux assistait à cette fête sportive. Les organisateurs remercient vivement tous ceux qui ont prêté leur concours pour en assurer le succès.

M. Victor Careau a gagné la course en raquettes et la coupe du C.D.G. M. Léonidas Parent s'est classé 2ième.

M. P.-Emile Matte, Jean Bilodeau, et L.-P. Matte se sont classés respectivement 1er et 2ième et 3ième dans la course en ski.

M. René Labrie est sorti vainqueur de la course du LOYOLA.

Quant à la joute "Bons-rien" vs "pas-capables" il fallait y être pour voir ça. Les "Bons-rien" furent favorisés pour gagner à 2-1 et ont en leur possession, pour un an du moins, la fameuse "petite médaille"

La rondelle fut mise au jeu par M. Joseph Drouin, secrétaire de la municipalité de Giffard.

Nous remercions, tout particulièrement la Maison Gaulin-Tanguay de Québec, qui avait installé les hauts-parleurs et fourni la musique pour la circonstance, et, son représentant à Giffard, M. Lucien Goulet.

Les skieurs de Giffard sont invités, pour dimanche prochain, 7 mars, à prendre part à une course de 6 milles, organisé par le C.D.G.. Le départ se ferait aux limites de Charlesbourg pour se terminer aux terrains de jeux, à Giffard. Monsieur Roland Coulombe tél.: 2-7357 recoit les inscriptions. Suivre les journaux pour plus amples détails.

Communiqué.

QUEBEC SPORTIF
Enregistré

Equipements complets pour Hockey, Ski, Ballon au Panier, Chasse, et tous les sports d'hiver.

SI C'EST POUR LE SPORT NOUS L'AVONS

108, rue St-Jean, QUEBEC.

L'A. A. U. veut garder au Canada ses meilleurs joueurs

La sensation du jour dans le sport est la décision de l'Union Athlétique Amateur du Canada connue ce soir concernant les joueurs canadiens qui sont engagés par des équipes américaines. L'Union Athlétique a décidé qu'à l'avenir les équipes américaines de hockey n'auront plus le droit d'importer des joueurs au Canada. Les clubs des Etats-Unis devront s'aligner chez eux et laisser les joueurs canadiens aux équipes canadiennes. On comprend facilement que cette décision de l'A. A. U., a provoqué une foule de commentaires dans les milieux américains du hockey.

Il y a longtemps que les dirigeants de l'Union Athlétique étudient cette question. Ils en sont venus à la conclusion que c'était la meilleure façon de conserver au Canada ses meilleurs joueurs.

Le programme de la séance de l'A. S. des E. C., a été complété

Une carte exceptionnelle pour les amateurs de boxe. — Dubreuil et Jackie Roberts font parler d'eux. — Les combats préliminaires seront de trois rondes. — Les semi-finales de 5 rondes.

LA LISTE DES COMBATS

De nombreux pronostics se font sur la rencontre Kid Dubreuil et Jackie Roberts, qui sera donnée en finale, demain soir, à La Tour, lors de la première séance de boxe amateur donnée sous les auspices de l'Association Sportive des Employés Civils. Les uns opinent en faveur de Roberts; ils s'appuient sur le fait que le petit pugiliste du Y.M.C.A. est plus jeune, plus rusé et plus rapide. D'autres prétendent que l'expérience l'endurance et la force de Dubreuil en font le favori pour remporter le championnat local à 107 livres et le trophée offert par le sportsmen Léon Bourgault.

Tous ces commentaires montrent bien l'intérêt que les amateurs de boxe de notre ville portent aux rencontres qui figurent au programme de demain soir, dont nous donnons la liste complète ci-après:

A 140 lbs.—K. O. Lessard vs Rusty Logan;

A 135 lbs—Henri Leblanc vs Rolland Pasteur,

A 126 lbs—Henri Belleau vs Paul Beauty;

A 126 lbs— Phil Point vs Marcel Ouimet;

A 126 lbs—Willie Ross vs Charles Simard;

A 109 lbs—Marcel Rolland vs Al Gagnon.

Semi-finales, trois boxeurs de Montréal contre des locaux, 5 rondes chacune;

A 122 lbs.—Paul St-Laurent Club Champlain, vs Armand Charbonneau, C.P.R., Montréal.

A 126 lbs Al Point, Club Champlain vs Al Desalvo, Iverley Settlement, Montréal.

A 140 lbs—Brownie Rouleau, Club Champlain vs Paul Lachapele, Champêtre, Montréal.

Finale: championnat de Québec, à 107 livres, cinq rondes;

Adélard "Kid" Dubreuil, Club Champlain, vs Jackie Roberts, Y. M. C. A.

Ainsi que nous l'avons déjà publié tous les combats préliminaires seront de trois rondes; cependant, par permission spéciale du représentant local de l'A.A.U., toutes les rencontres semi-finales entre boxeurs montréalais et pugilistes locaux seront de cinq rondes chacune, de même que le combat de championnat entre Dubreuil et Roberts.

Les boxeurs de Montréal seront sous la direction de Sylvio Mireault, qui a manifesté le désir de suivre lui-même les pugilistes qu'il a choisis pour opposer à Rouleau, Al Point et Paul St-Laurent. C'est donc dire que Mireault veut être là pour suppléménter les légers manquements dont ses protégés pourraient faire preuve au cours des divers combats. Ceci établit aussi que les boxeurs locaux sont à craindre, puisque contrairement à ce qui a été fait presque toujours dans le passé, c'est le professeur lui-même qui accompagnera son élève et les deux autres des clubs C.P.R. Recreation et Iverly Settlement lorsqu'ils feront face à nos pugilistes.

Une assistance considérable sera témoin de ces rencontres, si l'on en juge par la vente des billets à date.

Le coureur Dandurand signe un beau contrat

Albert Dandurand, le fameux coureur de la métropole, est passé par nos bureaux, cet avant-midi, et nous a parlé d'un projet des plus intéressants. On sait que Dandurand a établi le record du monde dans la course de 24 heures consécutives avec 97 milles à son crédit. Ce fameux coureur vient de signer un important contrat avec une compagnie de cinéma, la "Coast to Coast News Reel", de Montréal.

Par le contrat, Dandurand est assuré de toucher la jolie somme de $15,000 pour figurer dans l'élaboration de trois pellicules: "Le tour de Montréal"; le "Franc Canada" et le "tour de Québec",

Dandurand choisira aussi une couple de danseurs et de bons lutteurs canadiens qui feront la tournée avec lui. La compagnie retient les services de Dandurand pour une période de deux ans.

On reconnait les mérites de cet athlète.

Sylvanus Apps suit de près Larry Aurie, du Détroit

La lutte est toujours très contestée chez les compteurs de la N. H. L. Sylvanus Apps aspire à la première place. C'est une recrue uqi fait sensation actuellement. Au cours de la semaine, Apps a récolté deux points. Il est maintenant à un seul point derrière Larry Aurie, du Détroit.

Voici la liste complète des compteurs:

SECTION CANADIENNE

	B.	A.	P.	Pn
Appe, Toronto	13	26	39	10
Schriner, Americans	16	22	38	17
H. Jackson, Toronto	19	17	36	10
Gagnon, Canadiens	19	14	33	23
Joliat, Canadiens	16	14	30	30
Chapman, Americans	8	22	30	36
Drillon Toronto	14	15	29	2
Carr, Americans	15	13	28	20
Ward, Montréal	14	13	28	34
Gracie, Montréal	8	19	27	18
Robinson, Montréal	14	12	26	15
A. C. Siebert, Canadiens	7	18	25	36
Stewart, Bost.-Americans	15	8	23	37
Mantha, Canadiens	11	12	23	13
Haynes, Canadiens	6	17	23	24
Blake, Canadiens	10	12	22	6
Wiseman, Americans	10	12	22	10
Cain, Montreal	10	12	22	16
Anderson, Americans	9	13	22	24
Northcott, Montreal	11	10	21	18
Morenz, Canadiens	4	16	20	12
Metz Toronto	9	9	18	17
Déslets, Canadiens	7	11	18	15
L. Conacher, Montréal	4	14	18	50
Thoms Toronto	10	7	17	14
Jervis, Bost.-Americans	7	9	16	55
Lepine, Canadiens	7	7	14	13
Marker, Montréal	6	8	14	22
Fowler, Toronto	5	9	14	22
Trottier, Montréal	7	6	13	29
Davidson, Toronto	5	7	12	41
Blinco, Montréal	3	9	12	2
Horner, Toronto	3	9	12	110
Brown, Canadiens	4	5	9	8
Hamition, Toronto	3	6	9	28
Shannon, Montréal	7	1	8	53
Kendall, Chi.-Toronto	5	3	8	10
Boll, Toronto	5	3	8	12
Runge, Cans.-Montreal	3	5	8	8
Lorrain, Canadiens	2	6	8	8
McGill Canadiens	5	2	7	9
MacKenzie, Mont.-Can.	4	3	7	22
Shill, Toronto	4	3	7	26
Finnigan, Toronto	1	6	7	4
Day, Toronto	3	3	6	18
Evans, Montréal	3	3	6	8
Lamb, Americans	2	4	6	40
Wentworth, Montréal	3	3	6	29
Miller, Canadiens	3	1	4	12
Enuns, Americans	2	2	4	44
C. Conacher, Toronto	1	3	4	13
Buswell, Canadiens	0	4	4	24
Oliver, Americans	2	1	3	2
Klein, Americans	2	1	3	2
Hemmerling, Americans	2	1	3	4
Jenkins, Cans.-Mont.-A	1	2	3	10
Cuinningham, Americans	1	2	3	15
Carson, Montréal	0	3	3	26
A. Jackson Toronto	2	0	2	2
Graham, Americans	2	0	2	20
Voss, Montréal	0	2	2	2
Murray, Americans	0	2	2	22

SECTION AMERICAINE

	B.	A.	P.	Pun.
Aurie, Détroit	22	18	40	20
Barry, Détroit	13	24	37	6
Cowley, Boston	12	18	30	4
Lewis, Détroit	13	16	29	14
N. Colville, Rangers	10	18	28	33
Getliffe, Boston	13	12	25	28
Dillon, Rangers	17	7	24	13
Thompson, Chicago	10	14	24	28
Watson, Rangers	9	15	24	22
Keeling, Rangers	19	3	22	18
Howe, Détroit	15	7	22	10
Sorrell, Détroit	8	13	21	4
Patrick, Rangers	6	15	21	23
Clapper, Boston	13	7	20	14
Gottselig, Chicago	6	14	20	8
Sands, Boston	14	5	19	4
Shibicky, Rangers	13	5	18	28
W. Kilrea, Détroit	8	10	18	6
Goodfellow, Détroit	7	11	18	17
Pettinger, Détroit	5	13	18	11
Larochelle, Chicago	8	9	17	6
Heller, Rangers	5	11	16	38
Brunetteau, Détroit	9	6	15	18
F. Seibert, Chicago	9	6	15	45
Boucher, Rangers	5	10	15	6
March, Chicago	10	4	14	29
Pratt, Rangers	8	6	14	23
Brydson, Chicago	7	7	14	20
Palanglo, Chicago	6	8	14	11
M. Colville, Rangers	5	9	14	8
Beattie, Boston	8	5	13	10
Trudel, Chicago	5	8	13	11
Goldsworthy, Boston	7	5	12	4
Weiland, Boston	5	7	12	6
Murdoch, Rangers	0	12	12	14
Smith, Boston	6	5	11	24
H. Kilrea, Détroit	4	7	11	23
R. Kelly, Tor.-Chicago	9	1	10	8
Hollett, Boston	3	7	10	13
F. Cook, Boston	4	5	9	8
Romnes, Chicago	2	7	9	2
P. Kelly, Détroit	3	4	7	12
Shields, Ams-Boston	3	3	6	90
McDonald, Détroit	1	5	6	20
W. Cook, Rangers	3	3	6	6
Portland, Boston	1	4	5	50
Roulston, Détroit	0	5	5	10
Schmidt, Boston	0	5	5	10
Levinsky, Chicago	0	5	5	30
Shore, Boston	3	1	4	12
Coulter, Rangers	1	3	4	27
Burke, Chicago	1	2	3	28
Blair, Chicago	0	3	3	29
Cooper, Rangers	0	3	3	38
Wares, Rangers	2	0	2	0
Jackson, Chicago	1	1	2	2
Dumart, Boston	1	1	2	2
Wiebe, Chicago	0	2	2	6
Orlando, Détroit	0	1	1	8
Hextall, Rangers	0	1	1	0
Johnson, Rangers	0	0	0	18
Bowman, Détroit	0	0	0	18
Karakas, Chicago	0	0	0	2
Gallagher, Ams-Détroit	0	0	0	12

Victoriaville vs Central à l'arena local, ce soir

Le Victoriaville a défait Thetford dimanche et Central a défait les As intermédiaires.— On s'attend à une partie des plus intéressantes.— La joute commencera à neuf heures.

CHOIX DES JOUEURS

Après avoir éliminé le Thetford-les-Mines, dimanche après midi, au score de 7 à 2, aux Trois-Rivières, le club Victoriaville s'attaquera au Central qui a défait les Quebec Aces Intermédiaires, dans une partie à finir, ce soir à l'arena local. A cause des retraites paroissiales, la partie commencera à 9 heures. Les prix pour cette partie seront les mêmes que durant la cédule intermédiaire.

Un fort contingent de supporteurs de Victoriaville seront à l'arena et l'on anticipe une partie très serrée.

Les deux équipes choisiront leurs dix joueurs parmi les suivants qui sont éligibles pour la série Allan:

VICTORIAVILLE		CENTRAL
	Buts	
W. Beaulac		J.-M. Duquet
	Défenses	
L. Viger		J. Plourde
J.-E. Létourneau		M. McGee
A. Grenier		P. Archambault
	Centre	
J. Langlais		A. Larochelle
	Avants	
A. Martin		C. Poiré
A. Leblond		Ti-Gars Bastien
P.-E. Mercier		S. Graham
Jules Blais		Ben Cloutier
M. Laforest		Pat Haché
P. Huguet		J. Langevin
R. Bergeron		P. Theetge
J.-L. Leduc		C. Côté
A. Belisle		L. Lachance

Le gagnant de cette partie se rendra à Kénogami-Jonquière rencontrer le champion du Lac St-Jean pour jouer la première partie d'une série "home and home" total des points.

Sanfaçon détient un autre titre

Celui de Sam Chuck et la ceinture "Montréal" après avoir battu son rival.

BONNE SEANCE

Une bonne séance de lutte a eu lieu, hier soir, à "La Tour". L'enceinte sportive était remplie à déborder. Lucien Sanfaçon, de Giffard, a conquis la ceinture "Montréal", détenue par Sam Chuck. Sanfaçon concéda la première chute après 16 minutes et 14 secondes de lutte, mais prit les deux autres en 6.48 et 11.38.

Le combat royal a été gagné par Maurice Gosselin. Kid Hecker remporta la semi-finale sur Charles Laurendeau en 22 minutes et 28 secondes.

Les préliminaires furent très intéressantes. Maurice Gosselin tomba Paul Michaud en 19.10 et Maurice Fortin et Lionel Gosselin annulèrent.

Au club de skis Jacques-Cartier

Contrairement à ce qui est annoncé, dans notre programme, il n'y aura pas de soirée, à la mi-carême de même que pendant le carême. Nos membres sont priés d'en prendre note. Notre Club fermera, à cette occasion, à l'heure régulière.

Nos membres, qui désirent participer, au tournoi de "tennis sur table", sont priés de donner leur nom au gardien du chalet; les entrées seront ouvertes jusqu'à mercredi soir.

Dimanche prochain, le 7 mars, aura lieu la course pour le championnat des Dames, organisée par notre Club, sous les auspices de la Zone de Ski de la Vallée du St-Laurent.

Les membres des Clubs de Ski de la Zone, désireuses de concourir pour ce championnat, sont priées de donner leur inscription d'ici vendredi soir, le 5, à 6 heures. Le tirage se fera au Chalet de notre Club à 9 heures, vendredi. Les dites entrées pourront être envoyées directement à notre Club, (casier postal "68", St. B., ou encore au Quebec Sportif Enrg., 108, rue St-Jean.

A "La Tour"

Le promoteur Ernest Lantier a annoncé, hier soir, son programme de lutte pour vendredi soir prochain. Le voici: finale: Kid Hecker vs Ali Bellec, d'Ottawa; semi-finale: John Carochia, de Montréal, vs Fred Bourgeois, de Moncton; préliminaires: Paul Michaud vs Maurice Fortin, et Aurèle Robin vs Jos Thivierge.

Un défi du collège de Ste-Anne

L'équipe de hockey du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, lance un défi à l'équipe du village de Ste-Anne de la Pocatière.

Les équipes devront se rencontrer sur la patinoire du collège.

Pour détails supplémentaires, bien vouloir communiquer avec le gérant.

Le record des Tigers de Vic.

Voici un aperçu des activités des Tigers pour la saison 1936-37. Sur 22 parties jouées, il en ont gagné 18.

Thetford "Chappies"	par	6	à 0
Verdun "Junior"	par	4	à 3
Québec All Stars	par	7	à 2
Castor de Québec	par	13	à 3
Sherbrooke M. Leaf	par	6	à 3
Québec All Stars	par	3	à 1
Carabins de Quebec	par	12	à 2
Verdun "Junior"	par	2	à 0
Aces Intermédiaire	par	3	à 2
Aces Intermédiaire	par	6	à 3
East Angus	par	4	à 3
Drummondville	par	11	à 7
Québec All Stars	par	4	à 1
Québec All Stars	par	8	à 3
Shawinigan Falls	par	12	à 2
Québec All Stars	par	12	à 3
Drummondville	par	12	à 3
Drummondville	par	12	à 0
Parties annulées			
Québec All Stars	par	2	à 2
Canadien "Senior"	par	1	à 1
Taverne Centrale	par	4	à 4
Partie perdue			
Drummondville	par	5	à 6

Le Club des Tigers a compté 146 points contre 49 pour les clubs visiteurs.

Vingt parties ont été jouées sur la patinoire locale et les deux autres à l'arena de Drummondville.

Au club C. N. R. A.

La Direction du club de ski C.N.R.A. rappelle à ses nombreux amis des autres clubs qu'elle compte sur eux pour sa grande soirée de la mi-carême. Car personne n'en doute, ce sera une agréable et joyeuse soirée que passeront tous ceux qui se rendront à la salle de réception du club, jeudi soir. Comme nous l'avons annoncé, hier, personne n'aura à se plaindre de la musique, puisque pour la circonstance, la Direction a engagé un des meilleurs orchestres de la ville, c'est-à-dire Henry Tanguay et ses musiciens.

Pour toute information, s.v.p., s'adresser à M. Emile Pagé. Tél.: 34919.

LA DIRECTION
Club de Ski C.N.R.A.

Dans la N. H. L. Détroit à Montréal. Chicago à Boston

LES POSITIONS
Section canadienne

	J	G	P	N	P	C	P
Canadiens	41	23	13	5	106	93	51
Montréal	40	16	16	8	91	87	40
Toronto	41	18	30	3	103	103	39
Americans	42	13	25	4	94	131	30

Section américaine

	J	G	P	N	P	C	P
Détroit	40	21	10	9	108	77	51
Boston	41	19	16	6	97	99	44
Rangers	41	17	15	9	101	88	43
Chicago	40	11	23	5	75	97	28

A la Riv.du-Loup

Jeudi, le 25 février dernier, les "Red Wings" ont remporté une belle victoire au pointage de 7-2 contre le "Canadien". Cette finale pour la coupe du Collège St-Patrice de la Rivière-du-Loup, donnée par M. l'abbé Côté, est de deux parties dans trois. La ligne Raymond-Fortier-Dubé, se mit en vedette. J. Raymond compta trois buts, Fortier deux et Dubé deux.

A Boischatel

Le Verdun se rendra à Boischatel, ce soir, à 8 heures. Ce sera la seconde partie de la série pour le trophée du docteur Chabot.

Bridge-contrat

Les équipes suivantes se classèrent respectivement premières, secondes et troisièmes, à la seconde séance du tournoi de bridge-contrat qui eut lieu aux salles des Chevaliers de Colomb, 38 chemin Ste-Foye, le vendredi 26 février:

NORD-SUD

1o MM. A.-R. Simon & J. Bois

RADIO

AU MICROPHONE

MARDI

CORDES. — A WABC, mardi après-midi, de 3 h. 45 à 4 h. 30, le Quatuor à cordes Coolidge.
1o Quatuor en do mineur, opus 18, de Beethoven.
2o Divertimento en mi bémol de Haydn.

DES COMPOSITIONS DE M. LIONEL DAUNAIS. — M. Lionel Daunais, baryton, chantera le mardi, 2, de 7 heures p.m. à 7 h. 15 p.m., pour l'auditoire de Radio-Canada, avec le concours du quatuor instrumental Gratton quelques-unes de ses propres compositions. Voici le programme de ce récital :
A quoi bon rêver . . . Lionel Daunais
Mon coeur est un aïeul, Lionel Daunais
Marche de mariage suédoise, Soderman
Le quatuor.
Au temps des lilas . . Lionel Daunais
Les larmes . . . . Lionel Daunais

LES MAITRES DE LA MUSIQUE à C R C M. — Les Maîtres de la Musique reviendront au micro de Radio-Canada, le mardi, 2 mars, à 8 heures p.m., avec un sketch inspiré des principaux traits de la vie d'Ernest Gagnon. Les prochaines émissions des Maîtres de la Musique seront consacrées à quelques-uns des compositeurs canadiens dont la Petite Symphonie de C R C M jouera les oeuvres au cours du mois de mars.
Ernest Gagnon (1834-1915) est l'un de ceux qui ont le plus fait pour l'avancement de l'art musical au Canada. Organiste et professeur de musique, historiographe et folkloriste, Ernest Gagnon a exercé ses activités dans tous les domaines. La littérature l'intéressait tout autant que son art. Son recueil de Chansons populaires du Canada français, publié en 1365, attira l'attention de tous ceux qui ont le goût du folklore et de la petite histoire. Il est le fondateur de l'Académie de musique de Québec.
Les Maîtres de la Musique évoqueront le mardi 9 mars, la figure de l'auteur de notre hymne national, Calixa Lavallée et le mardi, 16, celle de Guillaume Couture.

THEATRE. — Mardi soir, à 8 heures, "LE CHALAND QUI PASSE" fera sa vingt et unième escale au poste C.K.C.V. Les "artistes-errants" interpréteront le fait divers intitulé : "A MALAGA".

LA MORT DE GEORGE BROWN RACONTEE A LA RADIO, LE MARDI, 2. — Les artistes dramatiques de Radio-Canada à Toronto, évoqueront l'un des faits les plus tragiques du journalisme canadien, le mardi, 2, à 9 heures p.m. Ils interpréteront un sketch de John Kannawin, "The tragedy of George Brown". Rupert Lucas dirigera. L'Honorable George Brown, fondateur du Globe, fut blessé à mort dans son bureau, le matin du 25 mars, 1880, par un ouvrier qu'il avait congédié pour mauvaise conduite. L'assassin, George Bennett fut condamné au bagne pour la vie.

VIOLON — "LE VIOLON DE CREMONE" — Mardi soir à 9 heures 30, le Poste C.K.C.V. présentera Monsieur Edwin Bélanger, dans un récital de violon, accompagné par Monsieur Omer Létourneau. En voici le programme :
1o—La Folichon — Barbella.
2o—Gondoliera — Frank-Bridge.
3o—Malaguena — Sarasate.
"LE VIOLON DE CREMONE" gous reviendr mardi procahin, à la même heure, par l'entremise du Poste C.K.C.V.

"SINFONIETTA". — A WOR, mardi soir, de 10 h. à 10 h. 30, la "Sinfonietta", d'Alfred Wallenstein.
1o Sinfonia Meldodica, de Telemann.
2o Adagio de "Sonate pour violon", de Leken.
3o Sérénade de Hartmann.
4o Insects de Hartmann.
5o Kamarinskaya, de Glinka.

MERCREDI

GEO. ENESCO. — A WEAF, mercredi après-midi, de 1 h. 45 à 3 h., la Symphonie de Cleveland sous la direction de Georges Enesto, violoniste roumain.
1o Ouverture des "Noces de Figaro", de Mozart.
2o Symphonie no 3, en mi bémol opus 55, de Beethoven.

SAMUEL MAYER. — A WABC, mercredi après-midi, de 4 h. à 4 h. 45, l'Institut de Musique Curtis, avec Samuel Mayer, violoncelliste et William Horne, ténor.

"PROMENADES MUSICALES" AVEC LEO-POL MORIN. — Sous cette rubrique commencera la semaine prochaine, ou plus exactement, le mercredi 3 mars, (de 7 h. 15 p.m. à 7 h. 30 p.m.), une série de concerts-causeries donnés par l'éminent pianiste et musicographe, M. Léo-Pol Morin. M. Morin a intitulé son premier récital "La Danse", avec comme sous-titre: "Pologne, Russie Espagne et France". Son deuxième récital, celui du 10 mars, a pour titre, "La musique, plaisir de l'esprit". M. Morin commentera les oeuvres qu'il exécutera.
L'heure de cette émission permettra aux élèves de nos collèges et de couvents qui font des études de musique, de suivre ces causeries intéressantes à cause de l'art même de M. Morin et de l'enseignement qu'il comporte.
Voici le programme de l'audition du 3 mars :
1—Mazurka . . . . . Chopin
2—Danse petite-russienne, Moussorgsky
3—Danse espagnole . . . . Navarre
4—Rigaudon . . . . . Ravel

VARIETES. — A CKAC et CHRC, mercredi soir, de 8 h. à 8 h. 30, programme de variétés.

COMPOSITEURS CANADIENS. — A Radio-Canada, mercredi soir, de 9 h. à 9 h. 30 oeuvres des compositeurs canadiens.
Ludus Puerilis (Jeux d'enfants), Fred Pelletier
L'orchestre.
Tout le long . . . . Alexis Contant
Nocturne, op. 2, no. 1 . Hector Gratton
Mlle Germaine Bruyère soprano et l'orchestre.
Intermezzo . . . . Allard de Ridder
L'orchestre.
"Spring Twilights", Dr A.-E. Whitehead
"Hush, Hush" . . . . Harold E. Key
Mlle Germaine Bruyère et l'orchestre.
"The Third Battle of Ypres", Howard Fogg
L'orchestre.
Chef d'orchestre, M. J.-J. Gagnier.
Directeur artistique, H. Rooney Pelletier.

NINO MARTINI. — A WABC, mercredi soir, de 9 h. à 9 h. 30, Nino Martini, ténor, un choeur et un orchestre.
T'aint No Use . . . . Magidson-Lane
Torna a Sorriento . . . . De Curtis

ECOUTEZ RADIO-JOURNAL DE L'ACTION CATHOLIQUE A CHRC QUEBEC A 1 h. p.m. tous les jours, dimanche excepté

Song of the Vagabonds . . . Rodgers
Home on the Range . . . . Guion
Frankie and Johnny . . . . .
Cielito Lindo . . . Mexican melody
Because . . . . . d'Hardelot
Dance on a Dime . . . . . Green
Air de Raphael, "La Dolorosa" Serrano

CONCERT DE MUSIQUE DE CHAMBRE A RADIO-CANADA. — Le Trio de Montréal qui se compose de M. Edmond Trudel, pianiste de M. Maurice Onderet, violoniste et de M. Jean Belland, violoncelliste, joueront le mercredi 3 mars, de 10 heures p.m. à 10 h. 30 p.m., aux studios de CRCM, pour les postes du réseau de Radio-Canada, le Trio en mi mineur, de Dvorak. En voici les mouvements:
1—Lento Maestoso;
2—Andante;
3—Andante Moderato;
4—Allegro;
5—Lente Maestoso-Vivace.

WALLENSTEIN. — A WOR, mercredi soir, de 10 h. à 10 h. 30, "Cordes Symphoniques" sous la direction d'Alfred Wallenstein.
1o 1ère et 2ème sonates, de Mozart.
2o Suite Anonyme, de Dubensky.
3o Sénénade, de Weingartner.
4o The Gressenhall de Woods.

GLADYS SWARTHOUT. — A WEAF, mercredi soir, de 10 h. 30 à 11 h., Gladys Swarthout, soprano, Frank Chapman baryton et un orchestre.
Morning . . . . . Speaks
"One, Two, Button My Shoe", Johnston
If I Should Lose You . . . Rainger
Chant du Toréador, "Carmen" Bizet
Just Because You're You . . Herbert
Ave Maria . . . . . Bach-Gounod
Valse Bluette . . . . . Drigo
Carry Me Back to Old Virginny, Bland

Ondes courtes

MARDI, 2 MARS

ROME — 10 h. 30 a.m. Cité du Vatican 15.120 még.

ROME — 6.00 p.m. Nouvelles. Fanfare. 2RO, 31.1 m., 9.63 meg.

LONDRES — 6.30 p.m. "Cumberland Crack". GSD, 25.5 m., 11.7 meg.; GSC, 31.3 meg.; GSB, 31.5 m., 9.51 meg.

Schenectady — 6.35 p.m. "Short Wave Mail Bag". W2XAF, 31.4 m., 9.53 meg.

CARACAS — 9.15 p.m. Orchestre. YVTRC, 51.7 m., 5.8 meg.

LONDRES — 10.25 p.m. "Monologues in Melody". GSD, 25.5 m., 11.7 meg.; GSC 31.3 m., 9.58 meg.; GSB, 31.5 m., 9.51 meg.

PARIS — 10.20 p.m. Nouvelles en anglais TPA-4, 25.6 m., 11.72 meg.

SASKATOON — 11.00 p.m. "Old Time Frolic". CJRO, 48.7 m., 6.15 meg.; CJRX, 25.5 m., 11.72 meg.

TOKIO — Minuit. D'outre-mer". JVH, Nazaki, 20.5 m., 14.6 meg.

MERCREDI, 3 MARS

ROME — 10 h. 30 a.m. Cité du Vatican - 15.120 még.

BOSTON — 5.00 p.m. Programme de choix. WIWAL, 25.4 m., 11.79 meg.

LONDRES — 6.30 p.m. "Hughie Green and his Gang." GSD, 25.5 m., 11.7 meg.; GSC 31.3 m., 9.58 meg.; GSB, 31.5 m., 9.51 meg.

EINDHOVEN, HOLLANDE — 7.00 p.m. Musique joyeuse. PCJ, 31.2 m. 9.59 meg.

BERLIN — 7.30 p.m. Jeunesse Lithérienne. DJD, 25.4 m., 11.77 meg.

SCHENECTADY — 8.00 p.m. Concert. W2XAF, 31.4 m., 9.53 meg.

CARACAS — 8.30 p.m. Orchestre. YV2RC, 51.7 m., 5.8 meg.

LONDRES — 9.35 p.m. "Food for Thought." GSD, 25.5 m., 11.7 meg.; GSC, 31.3 m., 9.58 meg.; GSB, 31.5 m. 9.51 meg.

WINNIPEG — 11.30 p.m. Bois. CJRO, 48.7 m., 6.15 meg.; CJRX, 25.5 m., 11.72 meg.

Radio-Coloniale

MARDI, 2 MARS

L.O. 25 m. 60 - 11.720 Kc.

P. M.
10.00—Concert.
11.00—Informations en français, cours.
11.30—Informations en anglais.
11.45—Concert.
12.45—Informations en allemand.
1.00—Fin de l'émission.
A. M.

MERCREDI, 3 MARS

L.O. 19 m. 68 - 15.243 Kc.

6.00—Concert. Relais.
6.45—Courrier Russe de la Vie Française.
7.00—Informations en Anglais.
7.15—Relais. Concert.
7.45—Courrier de France.
8.00—Reprise du relais.
8.30—Informations en Français. Cours coloniaux.
9.00—Chronique économique et sociale par M. Oualid.
9.10—La vie théâtrale, par M. Pierre Scize.
9.20—Musique enregistrée.
9.30—Concert sous la direction de M. Henri Tomasi :
Symphonie No 3 . . . . . Haydn
Les Tolides . . . . César Franck
Sarabande . . . . . P.-O. Ferroud
Sérénade . . . . . P.-O. Ferroud
Namouna . . . . . Edouard Lalo

CHRC

MARDI, 2 MARS

5.00—Le thé dansant.
5.15—Chansonnettes.
5.30—Professeur Raymar.
5.45—Cocktel Musical.
6.01—Musique d'Orchestre.
6.10—Miettes musicales.
6.15—Variétés.
6.30—Chant.
6.46—Causerie sportive.
7.00—Musique légère.
7.15—Curé de Village.
7.30—Cordes et ivoires.
8.00—Variétés modernes.
9.00—Quatuor Jacques-Cartier.
9.15—Récital de Violoncelle.
9.30—Tsiganes.
10.00—Chronique parle mentaire.
10.15—Danses modernes.
10.30—Au foyer.
11.00—L'heure.
11.01—Le reporter.
11.30—Orchestre.
11.45—Choeur nègre.

MERCREDI, 3 MARS

8.00—L'Horloge musicale.
8.30—L'Horaire des programmes.
8.32—Le club du Cou-Cou de CHRC.
10.00—Heure du déjeuner.
10.15—L'homme aux questions.
10.30—Entre nous, Mesdames
11.00—Musique canadienne.
11.15—Fantaisies.
11.30—Piano populaire.
11.45—Variétés.
12.00—Autour de la table.
12.15—Chansons de Paris.
12.30—Cotes de Bourses.
12.45—Musique du dîner.
1.00—Nouvelles de l'Action Catholique.
1.15—Sextette musical.
1.30—Salade musicale.
2.00—Heure féminine.
3.01—Orgue enchanté.
3.15—Nos célébrités.
3.30—Souhaits de bonne fête.
3.34—Danses modernes.
4.00—Régal artistique.
4.15—Succès d'hier.
4.30—L'Heure et l'Horaire des programmes
4.32—Musique de concert.
4.45—Publicité
5.00—Le thé dansant.
5.15—Professeur Raymar.
5.30—Chansonnettes.
5.45—Programme du foyer.
6.00—Musique canadienne.
6.05—La Parade.
6.10—Drame de la vie réelle.
6.15—Variétés.
6.30—Chansons de Paris.
6.45—Causerie sportive.
7.01—Musique légère.
7.15—Cure de village.
7.30—Classique à la moderne.
7.45—Les Mémoires.
8.00—Emission.
8.30—Sous les palmiers.
8.45—Hélène Baillargeon.
9.00—Chantons en choeur.
9.30—Nouveautés musicales.
10.00—Chronique parlementaire.
10.15—Les maîtres chanteurs.
10.30—Orchestre.
10.45—Petit salon bleu.
11.00—Nouvelles
11.15—Quatuor vocal.
11.30—Orchestre.

CHNC

960 K. — 312.3 m.

MERCREDI, 3 MARS

Heure normale de l'Est

8.00—Radio-journal bilingue
8.15—Divers.
8.30—Chansons.
8.45—Musique légère.
9.00—Musique militaire.
11.00—Musique en dinant.
11.15—Variétés.
11.30—Chansons françaises.
11.45—Danses populaires.
12.00—Programme.
12.15—Radio-journal bilingue
4.01—"My Kingdom Come".
4.15—Musique de danse.
4.30—Symphonie.
4.45—Divers.
5.00—Radio-journal.
5.15—Piano classique.
5.30—As du micro.
5.45—Cotes de la bourse.
6.00—The Friendly Corner.

N.B. — Après 6 heures, les émissions de CHNC étant les mêmes que celles de Radio-Canada, on est prié de référer à l'horaire des émissions de CRCK pour détails complémentaires.

JEUDI, 4 MARS

(Heure normale de l'Est)

8.00—Radio-journal bilingue.
8.15—Divers.
8.30—Chansons françaises.
8.45—Musique légère.
9.00—Ballades montagnardes.
9.15—Fanfare.
11.00—Musique en dinant.
11.15—Variétés.
11.33—Chansonnettes.
11.45—Danses populaires anglaises.
12.00—Divers.
12.15—Radio-journal bilingue.
4.00—My Kingdom Come.
4.15—Musique légère.
4.30—Mélodies d'orgue.
4.45—Divers.
5.00—Radio-journal.
5.15—Violon.
5.30—Orchestre.
5.45—Bourse.
6.00—En dinant.

N.B.—Après 6 heures, les émissions de CHNC étant les mêmes que celles de Radio-Canada, on est prié de référer à l'horaire des émissions de CRCK pour détails complémentaires.

CKCV

MARDI, 2 MARS

5.00—Le thé.
5.31—Musique.
5.45—Chanson française.
6.15—Divers.
6.45—Divers
7.00—Chansons.
7.15—Divers.
7.30—Piano.
7.45—Almanach.
8.00—Le chaland qui passe.
8.15—René Mathieu
8.30—Chambre de Commerce.
8.45—Professeur Toc.
9.30—Violon.
9.45—Portraits.
10.00—Orchestre.
10.30—Nouvelles
11.00—Reporter des sports.

MERCREDI, 3 MARS

8.00—Bonjour radiophiles.
8.15—Le Réveil.
8.30—L'heure du déjeuner.
8.45—Danses modernes.
9.00—Cockktail matinal.
9.20—Tango.
9.30—Demandes spéciales
10.00—Boîte à musique.
10.30—Variétés.
10.45—Boîte à musique.
11.00—Programme musical.
11.15—Programme musical.
11.30—Beau Danube.
11.45—Chanteurs canadiens.
12.00—Musique du dîner.
12.15—Programme.
12.33—Martini.
1.00—Programme.
1.15—Programme.
1.30—Rex Battle.
2.02—Chansons.
2.16—Orgue.
2.30—Originalités.
3.00—Variétés.
3.30—Bon après-midi.
4.00—Programme.
4.15—Le Relais.
4.30—Le Dilettante.
5.00—Le thé.
5.15—Potins de l'après-midi.
5.30—Nouvelles
6.15—Mlle Yvonne Gagnon.
6.45—En Argentine.
7.00—Programme.
7.15—Chansonnette.
7.30—Gaieté du Régiment.
8.00—L'Almanach.
8.15—Chant.
8.30—Foyer musical.
8.45—Album musical.
9.00—Grands succès.
9.15—Chanteuses du rosaire.
9.45—Médecin mélomane.
10.00—Orchestre.
10.45—Nouvelles
11.00—Le reporter des sports.
11.15—Musique de danse.
11.30—Nouvelles.

LES NARINES OBSTRUÉES par les rhumes
Employez du Mentholatum pour débarasser les narines et faciliter la respiration.
MENTHOLATUM Pour CONFORT Constant

CKAC

MARDI, 2 MARS

5.00—Les événements sociaux.
5.15—Sommaire et température.
5.30—Aventures.
5.45—Le foyer.
8.00—Heure provinciale.
6.15—L'heure de la valse.
6.30—L'heure récréative.
7.00—L'heure.
7.15—Curé de Village.
7.30—Divers.
9.00—L'heure
9.00—Radio Melomane.
9.30—Fanfare.
10.15—Nouvelles.
10.30—Oeuvres de charité.
11.00—Le reporter sportif.
11.05—Jean Forget, pianiste.
11.15—Willard Robinson et orchestre (C.B.S.)
11.30—Jay Freeman et orchestre. (C.B.S.)
12.00—George Givot et Radio Circus (C.B.S.)
12.30—Orchestre de Maurice Spitalny (C.B.S.)
1.00—L'heure — Fin des émissions.

MERCREDI, 3 MARS

7.15—Mélodie rythmée.
7.25—Sommaire.
7.30—Pot-pourri matinal.
8.00—L'heure.
8.01—Réveil-matin musical
8.15—Nouvelles.
8.30—"Bonjour voisins
8.35—Chansons françaises.
9.00—Home made Rhythm. (C.B.S.)
9.25—Nouvelles Press-Radio. (C.B.S)
9.30—Bonjours madame.
10.00—L'heure.
10.00 — Raymar.
10.15—L'homme aux questions.
10.30—Les secrets de la ménagère.
10.45—Ma perkins.
11.00—Heinz Magazine of the Air. (C.B.S.).
11.30—Programme. (C.B.S.)
11.45—Service rapide.
12.15—L'heure.
12.15—Chansonnettes Françaises.
12.30—Le Commentateur.
12.45—Programme.
1.00—L'heure.
1.00—Les chevaliers du Folklore.
1.15—Causerie agricole.
1.30—Cours de la bourse.
1.45—Mercuriale des produits laitiers.
1.47—Mélodies Tziganes.
2.15—Horoscope du jour.
2.20—Le monde féminin.
2.45—L'Almanach.
3.00—L'heure.
3.00—Mahattan matinée. (C.B.S.)
3.30—Moments mélodiques. (C.B.S.)
4.00—Institut de Musique Curtis (C. B. S.)
4.45—Del Casino, Chanteur. (C.B.S.)
5.00—L'heure.
5.00—Annonces Sociales.
5.15—Sommaire et température.
5.20—Pianologue.
5.30—L'heure.
5.30—Les aventures extraordinaires d'un petit gars de Montréal.
5.45—Le programme du Foyer.
6.15—Programme.
6.30—L'heure.
6.30—L'heure récréative.
7.00—L'heure.
7.01—Consultations.
7.15—Le curé de village.
7.30—L'heure.
7.30—Association Nationale de Bénéfices Mutuels.
7.45—Notre maître.
8.00—Emission.
8.30—Burns & Allen. (C.B.S.)
9.00—L'heure.
9.00—Chantons en choeur.
9.30—Orchestre de jeunes filles et artiste invités, dirigé par Romano.
10.00—L'heure.
10.00—Le clou de la soirée.
10.15—Radio-Journal.
10.30—Programme.
10.45—Vera Guilaroff, pianiste.
11.00—L'heure et la température.
11.00—Le reposter sportif.
11.10—Benny Goodman et orch. (C. B. S.).
11.30—Roger Pryor et orch. (C.B.S.).
12.00—Ozzie Nelson et orch. (C.B.S.).
12.30—Larry Lee et orch. (C.B.S.).
1.00—L'heure — Fin des émissions.

CRCK

MARDI, 23 FEVRIER

6.00—Chant.
6.15—Violon.
6.30—Nouvelles.
6.45—Renfrew de la Police Montée
7.00—Mélodies.
7.15—Sketche.
7.30—Divers.
7.45—Booke Carter.
8.00—Chant et orchestre.
8.30—Comédie et chant.
9.00—"Waring's Pennsylvaniana".
9.30—Orchestre.
10.30—Orchestre
11.00—Orchestre.

MERCREDI, 3 MARS

5.00—Orchestre de concert.
5.30—Orchestre.
5.45—Cotes des Bourses de Montréal et de Toronto.
6.00—Divers.
6.30—Ainsi va la vie.
6.45—Disques.
7.00—L'U. C. C.
7.15—Piano.
7.30—Nouvelles.
7.45—Chant.
8.00—Echos du soir.
8.30—Band Box Revue.
9.00—Symphonie de Radio-Canada.
9.30—Divers.
10.00—Musique de chambre.
10.30—Orchestre.
10.45—Radio-journal (bilingue).
11.00—Stan Parton et son orchestre.

WABC

860 Kilocycles

MARDI, 2 MARS

8.00—Chant.
8.15—Violon.
8.30—Nouvelles.
8.45—Renfrew de la Police Montée.
7.00—Mélodies.
7.15—Sketche.
7.30—Divers.
7.45—Booke Carter.
8.00—Chant et orchestre.
8.30—Comédie et chant.
9.00—"Waring's Pennsylvaniana"
9.30—Orchestre.
10.30—Orchestre
11.00—Orchestre.

MERCREDI, 3 MARS

8.00—Chant.
8.15—Sketche.
8.25—Orchestre.
8.45—Renfrew de la police montée
7.00—Mélodies.
7.15—Causerie.
7.30—Benny Fields.
7.45—Imitateur.
8.00—"Calvalcade de l'Amériquqe".
8.30—Chant et orchestre.
9.00—Nino Martini.
9.30—Opérette.
10.00—Drame et musique.
10.30—Causerie.
10.45—Chant.
11.00—Orchestre.
12.30—Choeur.

Bel hommage à la mémoire de Mme Langlois

Le R. P. Quelo, Eudiste, fait la levée du corps et chante le service. — Foule considérable dans le cortège.

A S.-C. DE MARIE

Un beau témoignage de vénération et d'estime a été rendu samedi matin, à la mémoire de Mme C-A. Langlois, née Georgianna Paris, épouse de feu le chevalier C.-A. Langlois, décédée le 24 février, dans la 81e année de son âge.

Ses funérailles ont eu lieu à 9 heures, en l'église du St-Coeur de Marie. Une foule particulièrement nombreuse a accompagnée la dépouille mortelle de la résidence à l'église

Un landeau de fleurs précédait le corbillard.

Le R. P. J. Quélo, curé de la paroisse, a fait la levée du corps et chanté le service. Il était assisté à l'autel des RR. Pères F. Connereau et Lamori Roy.

Durant la cérémonie funèbre deux messes basses furent dites aux autels latéraux par MM. les abbés Philippe Légaré et Henri Charest, du Séminaire.

Au choeur : les RR. PP. F.-X. Maillard, M.S.C., Alphonse Tardif et Patrice Leblanc, C. SS. R.

La messe de Requiem et les motets de circonstance furent exécutés par la chorale paroissiale sous la direction de M. Wilbrod Dubé.

A l'orgue d'accompagnement : M. Georges Chouinard.

Conduisaient le deuil, ses fils: MM. Raoul Langlois, Lionel-A. Langlois et R.-S. Langlois, ses petits-fils : MM. H.-P. Lefebvre, Gérard Lefeovre, Benoît Langlois, Andre et Jacques Langlois ; ses gendres : MM. L.-A. Lefebvre et Albert Daigle, son beau-frère : M. Napoléon Vézina, ses neveux: MM. le Dr Charles Vézina, et le Dr Raoul Côté, Nap. Vézina, Ls. Vézina, Chs.-J.-P. Langlois, J.-L.-M. Gagné, J.-Chs. Gagné, Roland Bélanger, Roméo Langlois, J.-M. Rondeau, L.-Marc Langlois. A la suite de la famille on remarquait dans le cortège : Son Honneur le maire J.-E. Grégoire, MM. l'échevin Arthur Duval, M. l'échevin Chrysante Jobin, MM. les docteurs A. Larocheile, R. Brochu, A. Turgeon et J. Soulard ; plusieurs membres de la Chambre de Commerce : le major B.-S. Scott, H. Loudin, J.-W. Boulet, L. Ratte, O. Marceau, H. Talmot, J.-S. Matte, N. Matte, A.-U. Matte, Th. Duhamel, A. Marcoux, A. Langlois et M. Pinchaud de la Chambre de Commerce Junior ; une délégation des Zouaves de Québec Com. No 1, le commandant J.-H. Paquet, MM. C.-A. Lamontagne, D. Clavet et J.-E. Dion, MM. les avocats Paul Bouchard et J.-P. Dubuc, Louis Giroux, courtier, J.-S. Bergeron, architecte, R. Soulard, notaire, L.-G. Lepinay, Lucien et St-Geo. Lepinay, T.-D. Dubuc, L. Leclerc Nap. Giroux, J.-A. Dallaire, M. McKeown, A. Trépanier, R. Normandeau, E. Walsh, A. Cloutier, J.-E. Cloutier, J.-A. Huard, A. Hary, Frs. Delisle, A. Turgeon, G. Cholet, C.-E. Martel, Cy. Paradis, A.-A. Letarte, A. Letarte, A. Gauvin, J. Bourbeau, N. Thibeault, H. Laroche, V. Côté, J.-E. Drouin, R.-H. Tardivel, Ed. Pédaru, Jos. Picard, R. Lanctot, H. Drapeau, P. Lévesque, C. Mercier, R. Mercier, G. Beauchamp, G. Nolin, H. Gilbert, Jos. Emond, A. Vocelle, Ls. Saillant, L. Savard, J.-A. Roy, P. Moonly, Jos. Pratte, E. Amyot, L. Laplante, A.-B. Vanferson, E. Walsh, V. Côté, E. Houde, Jos. Tardif, R. Tremblay, J. Morency, P. Morency, L.-E. Leblond, J.-A. Bussière, J.-A. Turcotte, J.-A. Chrétien, H.-V. Roy, L. Plante, A. Lamothe, D.-J. Kerwin, T.-J. Kerwin, J. Turcotte, Jos. Lévesque, L. Gauvin, E. Lemieux, T. Mercier, N. Lachance, P.-A. Lachance, C. Lachance, A. Hoggie, A. Moffet, A. Vaudreuil, A. Lavoie, J.-B. Dumond, B. Lantier, E. Racine, A. Binet, G. Paradis, P. Ruel, J.-B. Dumond, G. Caron, E. Dorion, E. Etienne, O.-W. Bédard, F.-W. Blouin, G. Lefrançois, E. Lefebvre, L.-A. Marois, J.-B. Baril, L.-A. Morin, P. Dufault, E. Gauthier, A. Thivierge, W. Drolet, A. St-Jacques, J. Morel, G. Nolin, A. Samson, R. Verreault, C.-H. Verreault, L. Lefebvre, F.-X. Côté, A. Cloutier, Geo. Richard, B.M., L. Gilbert, G. Michel, D.-M. McMenus, L. Amyot, A. Olivier, T. Turbide, G. Lavoie, E. Lapointe, G. Simard, C. Paradis, A. Lacasse, P. Lacasse, A. Demers, A. Demers, J.-B. Morin, L. Lepinay, B. Millot, R.-S. Larue, R. Mercier, L. Mercier, L. Thomas, E. Rossier, A. Desmeules, H. Soulard, L.-A. Moisan, Ed. Hardy, R. Petitgrew, A.-W. Bédard, E. Etienne, Jos. Gosselin, P.-E. Paradis, L. Paradis, W. Caron, L.-E. Morin, J.-A. Drouin, G. Huot, J. Vullette, A. Breton, Geo. St-Hilaire, P. Robitaille, M. Charland, L.-J. Drolet, Jos. Drouin, J.-B. Guimond, L.-A. Morin, J.-A. Garneau, R. Chrétien.

Les funérailles étaient sous la direction de la maison Arthur Cloutier.

L'"Action Catholique" réitère à la famille en deuil, l'expression de ses plus vives sympathies.

RHUMATISME

Même si vous avez été rendu presque démentpar les douleurs agonisantes, torturantes du rhumatisme, ne désespérez pas. Des milliers ont trouvé soulagement dans les Capsules Antirhumatismales Templeton. Soulagement rapide, durable. Les Capsules Antirhumatismales Templeton débarrassent de la douleur et de la raideur en éliminant les toxines, cause de tout le mal. Font vite cesser lumbago, mal de dos, sciatique, névrite, névralgie, etc. 50c et $1 chez tous les pharmaciens. 21
Capsules Antirhumatismales Templeton

LES ESCALIERS L'EFFRAYAIENT

Ce qu'une rhumatisante redoutait le plus

Un des plus grands ennuis des rhumatisants est la difficulté qu'ils ont à monter et descendre les escaliers. Il en était ainsi pour cette femme avant qu'elle prît du Kruschen, mais aujourd'hui tout va bien. Lisez ce qu'elle dit :

"Depuis plus de douze mois, la première chose que je prends le matin est une demi-cuillerée à thé de Kruschen dans de l'eau chaude et je m'en trouve toute rajeunie. Je souffrais atrocement de rhumatisme dans les genoux et le dos et j'avais aussi de violents maux de tête. Les escaliers m'effrayaient; je suis heureuse de dire qu'il n'en est plus rien maintenant et que ces douleurs ont pour ainsi dire disparu. Ma santé est meilleure qu'elle ne l'a été depuis des années". — (Mme) G. M.

Deux des ingrédients des Sels Kruschen contribuent surtout à dissoudre l'acide urique. Les autres ingrédients du Kruschen aident la nature à éliminer de l'organisme cet acide dissous.

DE SOTO PLUS GROS, PLUS PARFAIT MAIS À MEILLEUR MARCHÉ!

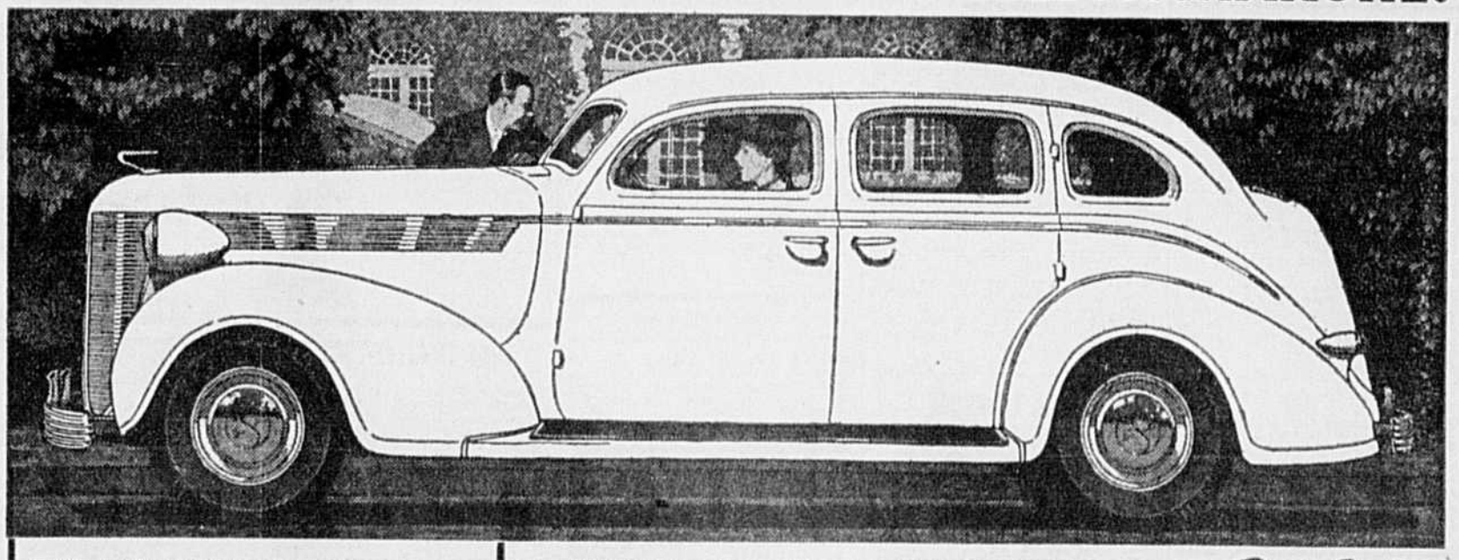

- *"Moteur Economie" de 93-h.p. entièrement nouveau. Plus de force motrice avec beaucoup moins d'essence.*
- *Montage 'flottant' de la carrosserie sur 14 rondelles en caoutchouc . . vibration absorbée et bruits étouffés.*
- *"Roulement de Ville" sur les chemins les plus raboteux . . avec 4 nouveaux amortisseurs de chocs "Aéro."*
- *Conduite de sécurité! Carrosserie en acier et toit en acier, d'une pièce et sans soudures.*
- *Nouveau mécanisme de direction qui annule l'effet du vent et toute tendance à dévier de la ligne droite.*

PROCUREZ-VOUS 16½ PIEDS D'UNE ELEGANCE DE COMMANDE — *Roulez De Soto*

Le nouveau bas prix de De Soto a pris tous les automobilistes par surprise! Des milliers ont été électrisés par la réalisation qu'un auto de telles dimensions, si élégant et si puissant, puisse se vendre à un prix si modique!
De Soto se fait des amis partout tous les jours. Ses 16½ pieds de valeur motorisée—sa merveilleuse élégance et son aspect 'jeune' font des conquêtes dans tous les pays et sous tous les climats. Vous en serez orgueilleux! Des propriétaires enchantés s'émeuvent devant l'élan du nouveau "Moteur Economie" de 93 h.p. . . . se glorifient du confort apporté par le montage de carrosserie sur caoutchouc et par les amortisseurs de chocs "aéro" . . . sourient aux épargnes réelles en essence et en huile.
Au bas est annoncé le *Prix de Livraison.* Certainement que le De Soto est à la portée de votre bourse. Demandez au dépositaire Dodge-De Soto les détails concernant le Mode de Paiements à Tempérament de la Commercial Credit Corporation.

Payez-vous la Traite. Roulez dans un DE SOTO $1121 et plus
Livré à QUEBEC
Seule licence en sus

MORISSET & FRERE, 337, PRINCE-EDOUARD (Angle Caron) Tél. 7158, Québec

Victor THIBAULT, J.-A. BLOUIN, Lucien PARADIS, Maurice PETITCLERC, M. LAVIGUEUR, R.-A. MURPHY, Jos.-A. SAVARD, François DEMERS, H.-A. OLIVIER, Gérard DUMONT, Lévis

Votre vieux PIANO ?

allez-vous payer pour le déménager encore une fois, ce printemps ?
Ou Ou préférez-vous vous en débarrasser ?

Nous pouvons vous l'échanger pour un
NOUVEAU RADIO
UNE LAVEUSE
UN REFRIGERATEUR
ou pour un superbe POELE nouveau dont nous venons de recevoir l'échantillon. C'est un style art moderne, avec fini "tissu croisé" exclusif.

Une visite vous intéressera sûrement.

J.-Roméo CROTEAU
la maison où l'on donne du service
37, St-Joseph Tél.: 2-4675

L'INTREPIDE GEORGES — par Harry O'Neill — 1331

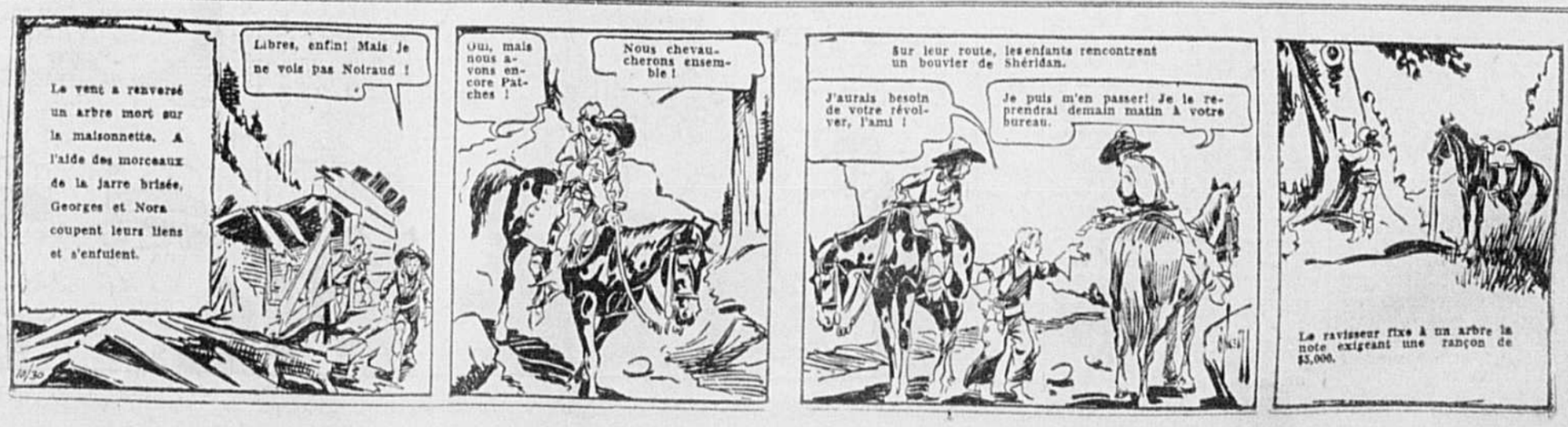

ANNONCES CLASSIFIEES

L'ACTION CATHOLIQUE

JOURNAL QUOTIDIEN
Propriété de
L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE
Boulevard Charest, Québec
Imprimé par la compagnie
de publication
L'ACTION SOCIALE (Limitée)
Boulevard Charest Québec.
Tél.: Echange privé 2-4771
J.-Onés CHALIFOUR, A.-E. MERCIER.
Président. Gérant général
ABONNEMENT
Québec: $5.00 par année 50 c. par mois
Campagne $4.00 par année
Etats-Unis: $8.00 par année

TARIF

NAISSANCE, FIANCAILLES, PROCHAIN MARIAGE, DECES, SERVICE ANNIVERSAIRE, GRAND'MESSE, REMERCIEMENTS CONNAISSANCE.

90 centins par insertion suivant la formule ordinaire, chaque mot additionnel 1 centin. Dans Carnet Social $1.00 par insertion.

Toute autre annonce classifiée, 01c. du mot, minimum de 25c par insertion, 6 insertions consécutives pour le prix de quatre. En-tête en noir, 25c. additionnel pour chaque insertion. Les annonces devant paraître LE JOUR MEME seront reçues jusqu'à 9 h. a.m. POUR LE SAMEDI jusqu'à 5 h. p.m. la veille.

Nous n'acceptons aucun avis de naissance, fiançailles ou mariage, communiqué par la poste ou le téléphone. Il en est de même pour les avis sans nom responsable.

Les annonces provenant du dehors de la ville sont strictement payables d'avance.

2 - Accessoires d'autos

AUTO SERVICE REG'D. Toutes parties d'autos neuves ou usagées. Réparations de moteurs, générateurs, démarreurs, magnétos. Avons toujours en mains des armatures pour toutes marques d'autos. Satisfaction garantie. Prix défiant toute compétition. Auto Service Reg'd, 197½, de la Couronne. Téléphonez à 3-2692.
9185—19-2 (26 fs) 2

4 - Agents demandés

AGENT GENERAL demande pour chaque comté de la province, pour organiser assurance-vie Compagnie anglaise solidement établie. Contrat rémunérateur pour personne qualifiée. Références requises. Correspondance strictement confidentielle. Ecrire à Casier 641, l'Action Catholique, Québec.
8983—8-2 (26 fs) 4

ECRIVEZ POUR UN PAQUET aiguilles enfilables même par aveugle; si satisfaits, vous nous enverrez 10c si non vous le retournerez. Boîte 262, Shawinigan.
9361—25-2 (6 fs) 4

Gratis Montre Lapel 300 Primes

Données gratuitement aux personnes qui vendront 100 paquets de graines à 5 cents chacun. Demandez 100 paquets et notre catalogue aujourd'hui. ALLEN NOUVEAUTES, St-Zacharie, Québec.
8485—14-1 (60 fs) au 25 mars 4

5 - A louer (divers)

ESPACE 60 x 60. — 3e étage peut être divisé. Pour le tout ou en partie à la demande du locataire. S'adresser à 2, rue St-Joseph, Québec.
9305—26-2 (6 fs) 5

6 - Ameublements

VENTE PRIVEE, 145 SCOTT. Apt B. Meubles antiques, modernes. Pour visiter, appeler le matin, de 8 à 2.30 heures, le soir, de 6 à 9 heures. Tél.: 4-2404.
9428—27-2 (6 fs) 6

7 - Ameublements de magasin

SHOW-CASES, ameublement de magasin, toute sortes, neuf ou seconde main, pharmacie, magasin général, restaurant, etc. Prix défiant toute concurrence. S'adresser à J.-E. CHARRIER, 259, rue St-Joseph, Québec. Tél. 4-2920
9185—19-2 (26 fs) 7

VITRINES pour chapeaux, 6 sections de 4 pds de long en chêne et verre convexe, base à tiroirs. Prix de sacrifice. S'adresser à 406, rue St-Jean.
9439—27-2 au 6-3 7

A VENDRE. — Comptoir frigidaire avec moteur — 3-4 H.P., fini en dedans en porcelaine. Longueur 16 pieds, 55 pouces hauteur, 30 largeur, 5 condenseurs. Abat-jour. Balance standard 25 lbs. chassis doubles pour magasins, stock d'épicerie, à vendre, tenant de "La Ménagère Enr." à vendre à réduction. S'adresser à C.-A. EMOND 2, rue St-Joseph.
7890—2-2 (26 fs) 7

8 - Animaux domestiques

Serins Importés

Je viens de recevoir un bel assortiment de bons et beaux serins. Jaunes, Oranges, Verts, Blancs. Garantis chanteurs. Professeur, Belltones, Choppers allemands, Rollers, Choppers anglais Norwichs, Yorkshires, Border fancy blanc, ainsi que les femelles prêtes pour accoupler. Nourritures et remèdes. Bruyères. S'adresser à J.-R. HALLEE, 67, Lachevrotière, Québec. Tél.: 7578.
8918—3-2 (26 fs) 8

17 - Autos à vendre

WILLYS SEDAN 1933, $325.00, un 1936, Coach Ford 1930-1931, Coupé Chevrolet 1931, Chevrolet Sedan 1936, Plymouth Sedan 1935, Camion 2 tonnes Chevrolet 1933, motocyclette Indien 1933 avec boîte de livraison, le tout en bon ordre. Sedan Plymouth 1931. Rodrigue Ostiguy, distributeur des autos Willys, 4, St-Joseph. Tél.: 3-6577.
9260—22-2 (20 fs) 17

BEAU PETIT SEDAN 5 places, propre, bons pneus, en bon ordre. Valeur de $1,150.00 pour $700.00. S'adresser à 4-1223.
9354—24-2 (6 fs) 17

EXPOSITION D'AUTOMOBILES
Au Colisée

Le public automobiliste est cordialement invité à visiter le plus grand choix d'automobiles, de différentes marques, jamais rassemblées à Québec sous un même toit. Plus de 275 autos pourront ainsi être examinées tous les jours, entre 10 hrs a.m. et 9.30 hrs p.m. L'entrée est gratuite et en se rendant au 25, 33 ou 37 de la Couronne, les visiteurs seront transportés au Colisée. Profitez des bas prix en vigueur. Un léger acompte gardera le char de votre choix jusqu'au printemps. Surveillez notre spécial de chaque jour.
UNIVERSAL AUTO LTD
Canadian Auto Sales, Reg'd
25 à 39, de la Couronne
Québec
9196—20-2 (26 fs) 17

A VENDRE — Pneus usagés et reconstruits de $1.00 en montant. En mains les pièces de rechange pour toutes les marques de chars. Représentant de la batterie Hart, neuve et usagée. General Auto Supply Reg'd, 133 rue du Pont, Québec. Ed. Poulin, prop., tél.: 3-2262.
9462—2-3 (26 fs) 17

CHARS USAGES

Plymouth	Coach	36
Dodge	Sedan	35
Chevrolet	Sedan	35
Ford	Coach	34
Dodge	Coupé	34
Studbaker	Sedan	32
Oldsmobile	Sedan	30

Tous ces chars sont reconditionnés à neuf. Morissette & Frères, 337, Price-Edouard, angle Caron, Québec. Tél.: 7158.
9452—27-2 (26 fs) 17

Tout chemin mène chez
AUTOMOBILES INC.
le foyer du bon char usagé

1	Chevrolet	Coach	1932
2	Chevrolet	Coach	1933
4	Chevrolet	Coach	1936
2	Chevrolet	Sedan	1934
3	Chevrolet	Sedan	1935
2	Plymouth	Sedan	1934
2	Plymouth	Sedan	1935
1	Plymouth	7 P Sedan	1935
2	Plymouth	Sedan	1936
1	Plymouth	Coupé	1935
1	Plymouth	Coupé	1936
2	Plymouth	Coach	1936
2	Pontiac	Sedan	1934
8	Pontiac	Sedan	1935
3	Pontiac	Sedan	1936
2	Pontiac	Sedan	1932
1	Pontiac	Coach	1932
1	Pontiac	Coach	1935
1	Pontiac	Coach	1936
1	Pontiac	Cabriolet	1936
1	Pontiac	Cabriolet	1935
4	Chrysler	Sedan	1934
3	Chrysler	Sedan	1935
2	Chrysler	Sedan	1936
1	Dodge	Sedan	1934
1	Dodge	Coach	1934
1	Dodge	Sedan	1936
1	Ford	Coach	1934
2	Ford	Sedan	1935
1	Ford	Sedan	1936
1	Ford	Cabriolet	1936
1	Buick	Sedan	1931
2	Buick	Sedan	1932
1	Buick	Sedan	1933
4	Buick	Sedan	1934

Ces chars sont tout à fait reconditionnés. En vente ou à échanger à termes faciles.

OUVERT TOUS LES SOIRS
12, Rue de la Couronne
Tél.: 2-1208
9464—2-3 (M. Mer. L. au 8-4) 17

SPECIAL

Ford Sport Roadster	$50.00
Chevrolet Coach	$50.00
Chevrolet Sedan	$50.00
Pontiac Cabriolet	$75.00
Pontiac Sedan	$75.00
Paige Sedan	$75.00

Aussi 25 chars de toutes marques. Camions usagés 1½ et 2 tonnes.
J.-A.-T. LAMBERT, Inc.
27, Arago, Québec. Tél.: 5118
9012—13-2 (26 fs) 17

20 - A vendre (divers)

Cotons et fils mercerisés

NATUREL et en couleurs pour tissage et tricotage. Carte d'échantillons 15 cts. Mlle S. LALONDE, 102, Ave Cartier, Québec. Tél.: 3-2429.
9096—17-2 (26 fs) 20

NOUVEAU CATALOGUE GRATIS SUR DEMANDE. — Linge militaire usagé, linge de seconde-main, habits, paletot d'hiver, paletots de fourrure, vêtements d'ouvrage; robes, manteaux, marchandises neuves, coupons. M. GILBERT, 83, rue St-Vallier, (au pied Côte du Palais, vis-à-vis de la Gare Union et de l'Hôtel-Dieu), Québec.
9090—13-2 (2 fds) 20

TABLE DE POOL, Horlogs Grand-père, radio neuf 5 lampes $15.00, chaise de barbier. Comptoir vitré aussi Scrin roller. S'adresser Amédée DELISLE, 154, Boulevard Charest.
9463—2-3 (6 fs) 20

A VENDRE MOULIN A SCIE, bien outillé, dans un centre avantageux, ainsi que 600 arpents en bois debout. Pour plus de renseignements s'adresser à Alphonse-A. Auger, St-Ubald, Portneuf.
9443—23-3 (6 fs) 20

GRATIS! GRATIS! Sur achat de 10 paquets graines de jardins No. 1 de choix seulement 0.45, vous recevrez avec ces 10 paquets une prime utile de belle valeur gratis. Catalogue de graines illustré envoyé sur demande, graines de haute germination et de première qualité. Sur réception de $2.00 nous vous enverrons franco un gros paquet coupons, bouts de 4 à 6 verges de long, broadcloth imprimé, piqué, crêpe, etc. Non taché et sans manques. Pour .50 nous expédions franco grand assortiment mérceaux broadcloth imprimés, où de soie, pour couvre-pieds, coussins confortables etc. formant gros paquet, s'adresser immédiatement FAUCHER & FRERES, ST-ZACHARIE, Québec.
9247—25-2 (26 fs) 20

INCUBATEUR "BUCKEYE" capacité 1200 oeufs, n'ayant fonctionné pour 2 couvées. Aussi éleveuse au charbon de la même marque, capacité 500 poussins. Cause mortalité. Prix de sacrifice. S'adresser à Dame Yve Raoul Perron, St-Ours, Richelieu.
9353—24-2 (6 fs) 20

PIANOS A VENDRE

SPECIAL AUX ENCHERES MARCEAU ENRG. 1 bon piano droit $25.00.
1 piano Gerard Heintzman $75.00.
1 automatique $70.00.
Ameublement de chambre en noyer solide et set de salle à manger. Modèle très nouveau. Bon marché. Aux Enchères Marceau Enrg. 12 rue St-Joseph Tél.: 3-1278.
9016—13-2 (20 fs) 20

ATTENTION. Aubaines extraordinaires, habillez-vous bon marché. Linge seconde main, prix extrêmement bas, demandez circulaire, liste de prix. S'adresser à Emile Allen, St-Zacharie, Québec.
9139—13-2 (26 fs) 20

VEZINA Enr.

Tél.: 2-3551, 44, Côte de la Montagne
LOUE — VEND — REPARE — ACHETE
Clavigraphes de toutes marques. Spécialité, Contrat d'inspection mensuelle. Papier Carbone, rubans, papeterie.

9068—19-2 (26 fs) 20

Livres, Livres, Livres !

3000 LIVRES A VENDRE. — Tels que livres français, canadiens et anglais, reliés ou broches, à des prix vraiment bon marché, à $0.10, $0.15 et $0.25. S'adresser à M. Gilbert, 88, rue St-Vallier, Québec, Tél.: 2-7216.
9091—13-2 (26 fs) 20

AUBAINE.— Pardessus 98c, Manteaux 79c, Pantalons 35c, Blouses 79c, Robes 29c, jupes 19c, souliers 35c. Lingerie générale, seconde main et neuf. Attention spéciale aux commandes. Demandez catalogue Satisfaction garantie. Magasin de lingerie de Seconde Main, 1-D, rue Ste-Thérèse.
9315—1-3 (26 fs) 20

Bottes Arpenteurs

NOUS AVONS le plus grand assortiment de bottes faites à la main, cuir garanti à l'épreuve de l'eau, prix $7.50 à $9.00. Bottes pour le sucre $6.00 à $7.00. OMER BLOUIN, Spécialiste en Bottes, 293, rue St-Paul, Québec. (En face de la gare Ste-Anne).
9407—1-3 (26 fs) 20

MACHINE A TRICOTER, pianos, machines à coudre de toutes marques, comptoir, vitre, balance, pupitre, "Typewriters" de différentes marques, Chesterfields et ensembles de toutes sortes. Frigidaire, laveuses et balayeuses électriques, radios. Poêles à l'huile, au bois et au gaz à très bas prix. L.-J.-A. DEMERS, 133, de la Couronne. Tél.: 2-2685.
8372—8-2 (26 fs) 20

RUBANS DE CLAVIGRAPHE CARTIER, noirs, bleus, violets, verts, bruns ou deux couleurs. Trois pour $1.15, franco. Service Cartier. Enrégistré, 61, Neuvième rue, Québec. Tél.: 4-2307.

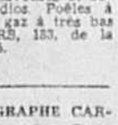

9276—30-2 (26 fs) 20

21 - A vendre, échanger, louer

CLAVIGRAPHES UNDERWOOD en parfaite condition, $48.00 Remington $25.00 et $30.00. L. C. Smith Co Aussi machines à additionner Burroughs, portatives à vendre ou à louer. Location en ville seulement. Réparations de machines de toutes sortes.

GERARD POULIN, 251, St-Joseph Tél.: 3-2622.
9445—1-3 (6 fs) 21 J.N.O.

23 - Bois de construction

MERISIER A PLANCHER. Bardeaux, Pin, B. C. Fir embouveté, moulures de toutes sortes. Aussi épinette de toutes dimensions. Demandez nos prix. Bilodeau & Doré Enrg., 380, rue St-Paul, Québec. (Près des gares de chemins de fer). Tél.: 2-5035.
9228—20-2 (26 fs) 23

25 - Bois, Charbon, Huile

ATTENTION. Beau bois de toutes sortes, merisier, érable, 2 pds, $5.00, 2½ pds, $5.75. Croûtes de merisier et de bois mou. Aux plus bas prix du marché. Livrons à domicile. P. Desharnais, 349, Marie-Incarnation, tél.: 2-1834.
9320—1-3 (26 fs) 25

BOIS DE CHAUFFAGE A VENDRE— Bonne qualité, merisier, érable, 2 pds et 2½, croûtes de merisier, delignures de bouleau CHABOT & FRERE, 79, 3ième rue, Limoilou. Tél.: 4-2020
8363—8-2 (26 fs) 25

CHARBON Stove, Chestnut, Welsh, charbon de forge, 75c la poche. Buckwheat 60c. Coke et charbon de bois 25c. Livraison à domicile. E. Beaulieu, fils. Tél. 6060, 228, Châteauguay.
7883 — 30-1 (26 fs) 25

COUR A BOIS ECONOMIQUE ENRG. 10, le rue Limoilou. Tél.: 4-2310. Merisier, érable, bouleau, bouleau écorcé, scié, fendu, la corde $3.25, $2.75, $2.50. 1 voyage 1-2 corde; $1.75, $1.60, $1.35. Charbon toutes sortes à la tonne et en poche, coke, 4 poches pour $1.00.
7889—2-3 (mardi, jeu. ven. au 26-3) 25

CYRILLE BUSSIERES, 49 St-Bernard. Tél.: 6827, Chevaux et bois de chauffage de toutes longueurs, séché à l'abri. Bois d'allumage: 6 grosses poches $1.00. Aussi chevaux de travail et de voiture à vendre.
9453—2-3 (mar. jeu. sam au 29-4) 25

A.-B. FORTIN, St-Côme, Beauce, érable merisier. Slabs bouleau de merisier, d'épinette. Spécial ½ corde bois mêlé fendu $1.80. Résidence 85½, St-Mathias. Cour 50, St-Benoit. Tél.: 9481. Aussi déménagement à bon marché.
9311—27-2 (Mar. J. Sam. au 27-4) 25

CHARBON, Stove, Chestnut, Welsh, 75c, la poche. Buckwheat 60c, Coke 25c. Charbon de bois 25c, charbon de forge 75c. Huile de chauffage. ALBERT ROYER, 171, Aqueduc. Tél.: 6618.
9003—12-2 (26 fs) 25

RECLAMEZ la fameuse huile blanche distillée "Richelieu", qui n'encrasse pas vos bruleurs, dure plus longtemps et ne coûte pas plus cher. Aussi en gros et détail: Gazolines, graisses et huiles de toutes sortes. RICHELIEU OIL Co Ltd, 7, rue Desauriers (St-Malo), Québec. Tél.: 5660.
7597—4-2 (26 fs) 25

Achetez le Coke,
le seul combustible en sac dont la pesée est garantie.
25c. le sac, livré.
Appelez 8088
pour notre projet de chauffage.
Quebec Power Co.
9304—23-2 (26 fs) 25

CHAUFFEZ-VOUS bon marché. Croûtes. Slabs bouleau, $2.00, croûtes bois franc, $2.00 cordon, 24 pouces $4.50. Scié fendu $3.00. Charbon aussi JOSEPH RACINE, 209, la Canardière, tél.: 4-4026.
7900—8-2 (26 fs) 25

28 - Bureaux à louer

EDIFICE FASHION CRAFT, 180, rue St-Jean, 1er étage, un bureau, 4 divisions plus salle d'attente. Possession immédiate. S'adresser 176, rue St-Jean Tél.: 2-1354
8902—5-2 (26 fs) 28

30 - Chambres demandées

HOMME SEUL DEMANDE chambre, près de l'église Limoilou, meublée ou non, avec ou sans pension, située au 2e ou 3e étage. Ecrire à G. Dancosse, Bureau de Poste, Limoilou.
9443—1-3 (6 fs) 30

31 - Chambres et pensions

DANS LE BEAU QUARTIER de la ville, belle chambre près des tramways. Usage du bain et du téléphone. Déjeuner si désiré. Monsieur seulement. Tél.: 2-8604 ou 86, Maisonneuve.
9337—26-2 (6 fs) 31

32 - Chevaux-Voitures

ELZEAR BEDARD. — J'ai en mains de bons gros chevaux pour les chantiers, de belles jeunes juments pouliniéres, et 2 chevaux de chemin; aussi bois de chauffage, 340, St-Luc. Tél. 4-3917.
8364—8-2 (26 fs) 32

NOUS AVONS REÇU récemment deux chars de beaux jeunes chevaux d'Ontario à très bas prix. Pesanteur de 1100 à 1500 lbs. Ces chevaux sont bien domptés et vendus avec garantie par écrit. F.-M. Bernier, 1035, rue St-Vallier, Québec.
8366—6-2 (Mar. jeu. sam. au 1-4) 32

35 - Commerce

VENTE A .09

10,000 AMPOULES sacrifiées au très bas prix de 0.09 (15-25-40 et 60 watts) Aussi voyez nos autres grands spéciaux à 0.09 Chs.-A. PARENT Enrg., 106, St-Joseph, tél.: 4-2451.
9190—22-2 (26 fs) 35

J.-ROMEO CROTEAU

SEPT MARQUES de laveuses les plus connues au pays. Tous les genres, tous les prix. Rien de mieux que de comparer avant d'acheter. Visitez notre assortiment, achetez ensuite. Accepterons votre vieille laveuse en échange. Conditions faciles. 37, St-Joseph, Québec. Tél.: 2-4675.

9454—1-3 (2 6fs) 36

COLLEGE DES HORLOGERS

L'endroit idéal pour vos réparations; celles-ci sont peu coûteuses et vite faites.
Faites-vous un avenir en peu de temps, en suivant nos cours théoriques et pratiques. Matériaux pour montres et horloges. Bijouterie: gros et détail. E.-A. Gagnon, 168, des Oblats, Québec.
9324—27-2 (26 fs) 36

BOIVIN & FILS

55 RUE ST-JOSEPH. Messieurs, regardez à votre chapeau, tout le monde le voit. Nous avons celui qui vous conviendra. En plus nous avons le plus bel assortiment de chemises et cravates en ville. LE ROYAUME DES CRAVATES et CHAPEAUX, 55, rue St-Joseph. Tél.: 4-1166.

9319—1-3 (26 fs) 35

38a - Couture

CONFIEZ à une couturière adroite, d'expérience, la confection de vos robes, manteaux pour dames, enfants. Réparations exécutées avec le plus grand soin, travail propre. S'adressez-vous à Mme J. B. Cloutier, 138, 10e rue Limoilou. Tél.: 4-1167
8368—23-2 (26 fs) 38A

40 - Divers

Vos cheveux tombent

Le tonique Capillaire antiseptique contre les pellicules du cuir chevelu est fortement recommandé. En vente dans toutes les pharmacies et marchands généraux. Dépositaire W. Brunet & Cie, 139, St-Joseph, Tél.: 8141.
9010—10-2 (26 fs) 40

44 - Elèves demandés

COURS CLASSIQUE en entier. Classe préparatoire au Séminaire au Collège des Jésuites. Brevets de toutes sortes. Cours spéciaux de français, d'anglais et de latin. L'élève recevra autant d'heures de cours qu'il en désirera. Le professeur pourra fournir d'excellentes références. Gérard Létourneau, bachelier ès-arts avec distinction. S'adresser à 43 d'Aiguillon. Tél.: 2-2402
21-8 (J.N.O.) 44

NOUVELLE METHODE. Anglais par correspondance, garanti par écrit en deux mois. Pour détails. Adressez S. A. F. Fortier, St-Ubald Portneuf, P. Q.
9383—26-2 (6 fs) 44

INSTITUT J. THOMAS 25, St-Stanislas (à l'angle de la rue St-Jean) tél.: 2-7490, anglais, français, sténographie, comptabilité, cours commercial anglais ou bilingue baccalauréat, brevet et tous les examens de la province. Cours d'été.
9243—(1 au 6 mars et 28 au 31) 44

48 - Femmes, Filles demandées

JEUNE FILLE DEMANDEE, devra être compétente en comptabilité. Duquette & Brun Enrg. 76, rue du Pont.
9484—2-3 (6 fs) 48

50 - Fourrures

J.-B. PELLETIER

VENTE DE MI-SAISON, escompte de 20 p.c. et 30 p.c. sur tout le stock. Balance de modèles échantillons à solder au prix coûtant. Hâtez-vous de venir faire votre choix. 538, St-Jean, tél.: 3-3050.
9079—11-2 (28 fs 50

LEO BERNARD FOURRURES

810, ST-VALLIER. Réduction de 15 à 30% sur tous manteaux de fourrure confectionné. Manteau chat sauvage $195.00, Rat musqué $35.00, etc; renards argentés, martes de roche. Je possède une voûte pour entreposage des fourrures à l'épreuve du feu, mites et vols. Tél.: 3-1329.
9192—19-2 (26 fs) 50

10% chez CHS N EMOND

EN FEVRIER, nous donnerons un escompte de 10% sur toute la marchandise confectionnée en magasin. Profitez-en. Le plus grand choix de fourrures. Mouton de Perse, Seal Hudson, seal Français, Broadtail, Vison, vison de Chine, Poney, Galopin, chat sauvage, loup, castor. Soumettez-nous vos idées, nous vous suggérons comment les faire revivre en fourrures. Maison de confiance CHS-N. EMOND, 353, Blvd. Charest, Québec. Tél.: 6741.
9177—16-2 (26 fs) 50

H. Poitras, fourrures

Réduction de 10-20-30%. Confection de manteaux d'après les plus récents modèles, faits sur mesures. Réparation, transformation, parures de cou assortiment complet. Travail garanti. A très bas prix, 70, rue Dolbeau, près des Pères Franciscains. Québec. Tél.: 6394.
8563—20-1 (Mar. J. Sam au 18 mars) 50

HENRI DION

PLUSIEURS BEAUX MANTEAUX de valeur à vendre prix coûtant cause déménagement. Mouton rerac, valeur $400.00 pour $265.00. Hudson Seal valeur $250.00 pour $160.00, Seal chapal garni renard argenté, valeur $180.00 pour $90.00 renards argentés, etc. Henri DION, 151, de Mazenod
Tél.: 9702. 8371—5-2 (26 fs) 50

51 - Garçons demandés

ON DEMANDE un garçon d'ascenseur. Expérience et références requises. S'adresser à M. J.-A. Fraser, à la Cie Légaré, 273, rue St-Paul.
9372—26-2 (6 fs) 51

52 - Garages

Perçage de Cylindres

AVEC NOUVELLE MACHINE, sans sortir le moteur du chassis. Aussi réparations générales à prix modérés. Pas de prix par téléphone. Garage Jos. LORTIE, 133½ Ave Taschereau. Tél.: 3-0428.
9325—1-3 (26 fs) 52

54 - Hommes demandés

HOMMES et FEMMES demandés dans chaque municipalité, pour introduire liqueur en poudre "SY-BON". Profits sensationnels. Pour renseignements, écrivez aux PRODUITS QUATRE ETOILES, 24, rue Laval, Québec.
9233—22-2 (26 fs) 54

HOMMES et FEMMES demandés dans chaque municipalité, pour introduire liqueur en poudre "SY-BON". Profits sensationnels. Pour renseignements, écrivez aux PRODUITS QUATRE ETOILES, 24, rue Laval, Québec.
9402—1-3 (6 fs) 54

HOMMES ENERGIQUES comme représentants de "Wear Ever Brush Co." dans les comtés de Beauce, Wolfe, Montmagny et Arthabaska. Marchandises faites au Canada et à prix raisonnable. Ecrire à 72, rue de l'Eglise ou voir M. Sarrasin, 12, rue Smith, Thetford-les-Mines.
9314—25-2 (6 fs) 54

56 - Immeuble

ALBINI SAMSON. — Agent d'immeubles. Achat, vente, échange de tous genres de propriétés par toute la province. S'adresser: 41, King-Ouest, Sherbrooke, Qué. Tél.: 810.
8972—6-2 (26 fs) 56

PROPRIETES A REVENUS et autres dans tous les quartiers, prix moindre que l'évaluation municipale. S'adresser de la Bruère Fortier, notaire, 37, la Couronne, tél.: 3-0755, le soir rés. 3-2580.
9024—15-2 (mer. jeu. sam au 15-4) 56

57 - Informations

NOTEZ BIEN — Si vous avez des discours, conférences, adressés à com. poser, écrivez à Simon Lord, Casier Postal 385 l'"Action Catholique" Québec P. Q.
2-5 (J.N.O.) 57

61 - Magasins à louer

GRAND MAGASIN à louer, coin Latourelle-Ste-Claire, avec logement privé, bien éclairé, grande cave. S'adresser téléphone 7853 ou 198, 3e Avenue, Limoilou.
9020—12-2 (26 fs) 61

749, ST-VALLIER, en plein centre des affaires. Sera complètement remis à neuf avec vitrines des plus modernes. Aussi logements, 7 et 11 chambres avec chambres de bain. S'adresser Ulric Busson, 751, St-Vallier, Québec.
9022—12-2 (26 fs) 61

LOCAL COMMERCIAL 1100 pds. carrés de plancher, avec grande vitrine, pouvant servir comme magasin, salle d'échantillon, ou entrepôt, situé à 190, rue Richardson, coin de la Couronne.
AUSSI MAGASIN situé à 122, de la Couronne, chauffé, cave en ciment. S'adresser à Horace Roy, Bureau: 190, rue Richardson, 4-3442. Rés.: 3-1867.
9347—24-2 (26 fs) 61

63 - Maisons à vendre

MAISON de 8 chambres, en bon ordre avec 11,000 pieds de terrain, située au coin de l'avenue Maguire et Chemin St-Louis. Prix de l'évaluation municipale. S'adresser à Eugène Chalifour, 777, rue St-Cyrille Tél.: 8038.
8920—13-2 (52 fs) 63

BEAUPORT, près église, école, tramway, maison 6 chambres, fournaise, grand jardin; payable $20.00 par mois; ou à louer. Notaire SAMSON, 166, rue St-Cyrille. Tél.: 6083.
9394—26-2 (6 fs) 63

MAISON A VENDRE, comprenant une épicerie et deux logements. Bon poste de commerce, angle Caron et du Roi. S'adresser à Mlle Philomène Robitaille, 73, rue Saint-Paul, tél.: 2-5856.
9387—26-2 (6 fs) 63

GRANDE MAISON SEULE, à vendre, 11 appartements, avec hangar, place pour 6 chars, parterre en avant. Bon marché à qui paiera comptant. S'adresser à 14, des Prairies, Milles N. Farago. Tél.: 4-3641.
9396—26-2 (6 fs) 63

64 - Maisons de campagne

LORETTEVILLE. Maison d'un seul logement, 6 chambres, plus bain, grand terrain, à vendre prix d'occasion $1500.00. Conditions de vente $700.00 à $800.00 acompte, balance conditions faciles. Emile Brousseau, 255, St-Jean, Québec. Tél.: 2-5768.
9406—27-2 (6 fs) 64

67 - Médecins

DOCTEUR CHS. RINFRET voies genito-urinaires médecine générale et petite chirurgie. Traitements électriques 59, St-Joseph. Appt. 101, Québec. Heures du bureau 9 à 11 heures a.m., et 2 à 4 heures p.m., le soir 7 à 8 heures p.m. Tél.: 4-4061.
9023—20-2 (26 fs) 67

Dr GEORGES ST-AMAND des Hôpitaux de Paris, Lyon et Berck, 205 rue St-Joseph, Québec. Maladies Vénériennes, de la peau du cuir chevelu, traitements électriques, médecine générale, maternité privée, clinique privée. Tél.: 4-3622. Rés.: 2-2468
8362—9-2 (26 fs) 67

DR RENE PLAMONDON

Ex-élève des Hôpitaux de Paris. Maladies vénériennes et de la peau. 15, rue Lacroix. Tél.: 2-5052. Heures de bureau: 10 à 1 p.m. et 2 à 6 heures. Le soir sur entente.
8904—6-2 (26 fs) 67

71 - On demande à acheter

ON DEMANDE A ACHETER des actions Abana Mines et Canadian Airways. Ecrire mentionnant quantité et prix demandé à Casier 668, L'Action Catholique, Québec.
9386—26-2 (6 fs) 71

VIEL OR, VIEUX BIJOUX, — Achetons vieux bijoux, chaînes, bracelets, dents or. Evaluation gratis $26.00 pour 22 karats, montres de seconde main de toutes sortes etc. Raffineries de l'Est, 74, St-Joseph, Ch. 10, édifice St-Cyr, tél.: 3-4097.
8373—5-2 (32 fs) 71

72 - On demande à louer

ON DEMANDE à louer COMME LOCATAIRE pour les mois d'avril et mai, un logement de sept pièces, meublé. S'adresser au téléphone: 3-0072.
9351—24-2 (6 fs) 72

73 - Plissage-Hemstitch

MLLE GIROUX, Hemstich, ouvrage garanti, attention spéciale aux commandes de la campagne. S'adresser 27, rue Scott, Québec. Tél.: 2-4603.
9432—27-2 sam. mar. 2 fs) 73

LOGEMENTS à LOUER

HAUTE-VILLE

441, RUE ST-JEAN, 8 pièces, non chauffé.
200, AVE BROWN, 8 pièces, chauffé.
2051½, DES FRANCISCAINS, 4 pièces, chauffé. S'adresser, Sirois & Lesage, angle Christie et Couillard. Tél.: 2-1782.
9235—24-2 (6 fs) — H.V.

9, PLACE GEO. V. Logement, 6 pièces, plus chambre de bain, chauffé. Réfrigérateur. Poêle à gaz. Eau chaude à l'année. Pour visiter, s'adresser au concierge, 9 Place Geo. V (2-2421) ou pour tous autres renseignements au Trust Général du Canada 71, St-Pierre (2-1361)
9094—17-2 (26 fs) — H.V.

POUR LES DEUX MOIS D'ETE, logement meublé de 6 chambres, à louer. S'adresser à 296 Avenue Laurier. Tél: 7326.
9369—25-2 (6 fs) — H.V.

RUE ST-CYRILLE. Logements de 5, 6, 7 appartements plus chambre de bain, chauffés et garages. Prix très raisonnable. S'adresser le jour tél. 8716 ou 8036. Le soir 8038, 6594 ou à M. Eugène Chalifour, 777, rue St-Cyrille.
9082—12-2 (26 fs) — H.V.

AVENUE MONCTON, Chemin Ste-Foy, logements de 6 et 7 pièces chauffés. Chemin St-Louis, logements de 8 et 9 pièces, chauffés. S'adresser à Frs JOBIN, 88, Chemin St-Louis, Québec. Tél.: 3-1651 (le soir, 6339, 4-0640).
9084—13-2 (26 fs) H.V.

LOGEMENT A LOUER, 45, AVE LEVIS, un bas, 7 chambres, chauffées, avec frigidaire. S'adresser à 166, Avenue Cartier. Tél.: 6052.
9093—16-2 (26 fs) — H.V.

29 ST-STANISLAS, logement chauffé, 3 pièces, plus chambre de bain, 1er étage. S'adresser à M. J.-P. Brousseau, 29, St-Stanislas, Québec.
9277—20-2 (26 fs) H. V.

24 RACINE.—Logements de 8 chambres et chambre de bain, non chauffé.
AVE DES LAURENTIDES. — 6 et 8 chambres, chauffés, eau chaude à l'année, glacière électrique, garage chauffé si désiré. Un de 6 chambres pour occupation immédiate. S'adresser à CHRYSANTHE JOBIN, 182, rue Latourelle Tél.: 5338. Le soir, tél.: 6985 3-1701, 2-5363.
9243—26-2 (26 fs) — H.V.

LOGEMENT A LOUER de 6 chambres plus chambre de bain, chauffé, 1er étage, 28 Ave Murray. S'adresser à 415, rue St-Cyrille. Tél.: 3-4394.
9077—11-2 (26 fs) — H.V.

PLAIN-PIED à louer, logement du bas, 5 appartements, chambre de bain, chauffé, situé à 15, rue Charlevoix. S'adresser à 24, Côte du Palais. Tél.: jour 2-2153, soir 2-6589.
9405—27-2 (6 fs) H. V.

127, AVE MONK. — Logement à louer, 7 chambres, plus chambre de bain, chauffé si désiré. S'adresser Mme HENRI ROYER, 126, Ave Monk, tél.: 3-1858.
9480—2-3 (Mar. Sam au 20 mars) H.V.

Saint-Roch Saint-Sauveur

RUE RICHARDSON, 278, logement 4 pièces, plus chambre bain. S'adresser 129, DORCHESTER, tél.: 3-0006.
9310—24-2 (6fs)—St-R. St-S.

PRES DES BATISSES du "Soleil", maison seule, 6 pièces, plus chambre de bain, sur 2 étages, 2 tambours vitrés, passage et dépendance. S'adresser à 5 Arago.
9461—2-3 (6 fs)—St-R. St-S.

DEUX LOGEMENTS situés à 303, Morin, 1 à 80, Marie-Louise. S'adresser à N. Nadeau, 80, rue Marie-Louise. Tél.: 6381.
9015—13-2 (Sam. mar. au 9-3) St-S.

A LOUER — Deux logements, 5 chambres chacun plus chambre de bain, chauffés, à 406, 3ième et 4ième étage, rue St-Joseph, occupée antérieurement par Adélard Guay, Enr. S'adresser Ferd. Audet, notaire, 147, Boulevard Langelier, tél.: 3-3378.
9458—2-3 (6 fs) St-R. St-S.

LIMOILOU

ST-ESPRIT, 2051½, 3e AVENUE, 3e étage, 7 chambres plus chambre de bain, chauffé, planchers bois dur. Tout remis à neuf. Central. Bon poste occupé par une coiffeuse. S'adresser à 4-2700.
9478—2-3 (

85 - Salons de Coiffure

SOYEZ BELLES. 75cts massage et maquillage. Un beau visage est le plus beau spectacle qu'on puisse imaginer. Ce traitement de beauté avec les fameuses crèmes Claudette de Sèves purifie l'épiderme, boutons. Convient aux peaux sèches, grasses ou luisantes; en un mot donne au visage le maximum d'éclat de jeunesse. Ondulation, permanents sans machine, sans chaleur, garantis sur n'importe quels cheveux. Nous considérons ce permanent comme le meilleur à Québec. Autres permanents $1.50 à $5.00. Tout autre genre de coiffures. Salon LIDO, 84, Dorchester, coin St-Joseph. Tél.: 9404.
9313—24-2 (26 fs) 85

SANS FILS - SANS ELECTRICITE
STUDIO CHARRIER. — Nouvelle machine, aussi trois autres machines à votre disposition pour permanents. 13 années d'expérience. Tous nos permanents sont garantis. Traitement des cheveux et du cuir chevelu sur machine spéciale, etc. Mlle R. Charrier et C. Mathieu STUDIO CHARRIER, 259, St-Joseph, (voisin Théâtre Arlequin) Tél.: 3-2920.
7886—1-3 (52 fs) 85

Salon Ideal
OFFRE SPECIALE pour Pâques: Gratis agrandissement de photos 8 x 10. Permanents à l'huile ainsi que tous genres de coiffure. Satisfaction garantie. S'adresser Mlle L. BLOUIN, 172, Boisseau. Tél.: 4-3636.
8309—1-3 (26 fs) 85

SERVICE HELENE CURTIS
MANUFACTURIERS MACHINES à permanents Hélène Curtis et séchoirs Hélène Curtis et tous les accessoires nécessaires pour le salon de coiffure. Machines permanentes et séchoirs usagés à vendre, 59, St-Joseph, chambre 209, tél.: 2-4897. Gérant: Jean Crépeau.
7896—4-2 (26 fs) 85

GARANTI POUR 12 MOIS
PERMANENT GARANTI à l'huile pour 12 mois avec huile "Paristyl" indéfrisable de $12.00 pour $1.50; $15.00 pour $3.00. Conditions faciles $1.00 comptant. Prenez un appointement immédiatement. Machine "Paristyl" sans fil ou avec fils. Aussi tous genres de coiffures. Salon Lely, 90 St-François, tél.: 9370.
9451—27-2 (26 fs) 85

GARANTIE POUR 12 MOIS
PERMANENT GARANTI A L'HUILE pour 12 mois avec huile française Indéfrisable, de $10.00 pour $1.50 pour 10 jours seulement. Aussi $12.00 pour $3.00. Donnez votre appointement immédiatement. Machine sans fils ou autre. Aussi tous genres de coiffures. SALON LAROSE, 87, de l'Eglise (coin St-Joseph). Tél.: 8021.
9178—11-2 (26 fs) 85

SALON DE BEAUTE ALICE, 42 St-Joseph. Permanents à l'huile garantis pour 8 mois; à partir de $1.50. Marcel, Komol, à l'eau, papier, teinture à prix populaires. Tél.: 2-0153.
9321—26-2 (26 fs) 85

87 - Servantes demandées

SERVANTE GENERALE demandée, à 16 rue Crémazie, devra coucher en dehors.
9482—2-3 (1 fs) 87

91 - Teinturiers

TEINTURERIE MATHIEU, LTEE
TOUT GENRE de teinture pressage et nettoyage de vêtements pour dames et messieurs. Service prompt dans toute la ville. Accepterons commande par la malle. 13, St-Albert, Québec. Tél.: 4-1500.
7893—9-2 (26 fs) 91

La Teinturerie Française
SE SPECIALISE dans le nettoyage et la teinture des soies les plus délicates ainsi que la soie Celanese. Confiez sans crainte même vos plus belles toilettes à cette maison de confiance, 365, rue St-Jean, Québec. Tél.: 4-4686. Département spécial pour commandes de campagne.
9240—1-3 (26 fs) 91

92 - Terrains à vendre

A vendre à Ste-Anne de Beaupré
TERRAIN de 60 x 75 situé tout près de la Basilique, centre très commercial, ancienne place de l'hôtel Beaupré. S'adresser à Mme J.-B. Gagnépy, Sanatorium, Ste-Anne de Beaupré.
9435—27-2 (6 fs) 92

93 - Terres à vendre

TERRE A VENDRE. Rang St-Roch, Lévis, 3 arpents. S'adresser à J.-H. Labonté, St-Charles, Bellechasse, P.Q.
9106—1-3 (6 fs) 93

96 - Volailles

POUSSINS P.R.B. provenant de troupeaux accouplés avec coqs enregistrés ou standard, ayant subi l'épreuve du sang (tube). Résultat de l'épreuve 0.2% de réacteurs, établissant le plus faible percentage de tous les couvoirs certifiés de la province de Québec, pour 1937. S'adresser au: Couvoir Coopératif, St-Isidore, Dorchester.
9099—27-2 (6 fs) 96

ARTHUR CLOUTIER
DIRECTEUR de FUNERAILLES
SERVICE D'AMBULANCE
Tél.: **6070**
252, D'AIGUILLON

BUREAUX et SALLES
d'Echantillons à des prix variant de $10 à $35.00 situés dans l'Edifice Migner, vis-à-vis l'église St-Roch. Service d'ascenseur et concierge. S'adresser: 185, St-Joseph ou 72 de l'Eglise.

CORPORATION DE QUEBEC

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE

Québec, le 19 février 1937.

SOUMISSIONS POUR NUMEROS DE COCHERS, ETC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des soumissions cachetées, scellées et endossées: "SOUMISSIONS POUR NUMEROS DE COCHERS, ETC." et adressées au Greffier de la cité, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues d'hui à mardi, le 2 mars 1937, à 4 hrs P.M.

Pour plus amples informations et blancs de soumission, les soumissionnaires devront s'adresser au bureau de l'Ingénieur de la cité.

F.-X. CHOUINARD,
Greffier de la cité.

Une messe est dite chaque jour pour tous les abonnés à l'"Action Catholique", et leurs parents défunts.

DECES

Parents et amis sont priés d'assister aux funérailles sans autre invitation.

BERNIER. — A Lévis, le 26 février 1937, à l'âge de 63 ans, et 7 mois, est décédé Monsieur Amédée Bernier, autrefois employé du C. N. R.

Les funérailles auront lieu au Cap St-Ignace à 10 h. 30 après l'arrivée du train.
9477—2-3 (1 fs)

BLOUIN. — A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 1er mars à l'âge de 71 ans, est décédé M. François Blouin, épicier, époux de dame Vitaline Lafond.

Les funérailles sauront lieu jeudi, le 4, à 9 heures.

Départ de la maison mortuaire, 155, rue Richardson, à 8 h. 45, pour l'église de St-Roch et de là au cimetière St-Charles.
9486—2-3 (2 fs)

BOULET. — A Québec, le 28 février 1937, à l'âge de 68 ans, est décédé subitement M. Louis Boulet, ancien officier de la marine, époux de feu dame Atala Gagnon.

Les funérailles auront lieu mercredi matin, à 9 heures.

Départ de la maison mortuaire, 360, rue de la Reine, à 8 heures 45, pour l'église Jacques-Cartier et de là au cimetière St-Charles.
9447—1-3 (2 fs)

GABOURY. — A la Maison-Mère des Soeurs St-Joseph de St-Hyacinthe, est décédée la Rev. Soeur Marie-Céline, née Germaine Gaboury, à l'âge de 26 ans. Elle était la fille de Monsieur Léo Gaboury, imprimeur, et de Mme Gaboury, née Delia Tardif, décédée. Les funérailles auront lieu jeudi matin, le 4 mars 1937, à 8 h. 30, en la Maison-Mère à St-Hyacinthe.
9465—2-3 (1 fs)

HUOT. — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 1er mars, à l'âge de 58 ans et 6 mois est décédé Sieur Real Huot.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 3, à 8 heures.

Départ de la maison mortuaire, chez son frère M. Eugène Huot, pour l'église de l'Ange-Gardien et de là au cimetière de la paroisse.
9481—2-3 (1 fs)

LACHANCE. — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 1er mars 1937, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Paul-Emile Lachance, pilote, époux de dame Alphonsine Drouin.

Les funérailles auront lieu en l'église St-Dominique, jeudi matin, à 9 heures.

Départ de la maison mortuaire, 135, avenue Brown, à 8 heures et 45, pour l'église St-Dominique et de là au cimetière St-Charles.
9483—2-3 (2 fs)

MASSICOTTE. — A Québec, le 28 février 1937, à l'âge de 49 ans, est décédé M. J.-Ulric Massicotte, bijoutier, époux de dame Lelie Tremblay.

Les funérailles auront lieu mercredi matin, à 9 heures.

Départ de la maison mortuaire, No 17, rue St-Joseph, à 8 heures et 45, pour l'église de St-Roch et de là au cimetière St-Charles.
9446—1-3 (2 fs)

ST-CYR. — A Notre-Dame du Chemin, le 2 mars, à l'âge de 61 ans, est décédé M. J.-A. St-Cyr, époux de dame Laura Frédérick.

Départ de la maison mortuaire, No 83, Chemin Ste-Foy, pour l'église de Notre-Dame du Chemin et de là au cimetière St-Charles.

Avis des funérailles demain.
9492—2-3 (2 fs)

Remerciements

GIROUX. — Madame Joseph Giroux et ses enfants, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de sympathies à l'occasion de la mort de M. Joseph Giroux soit par offrande de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles.
9485—2-3 (1 fs)

LACROIX. — Monsieur et Madame Edouard Lacroix et tous les membres de leur famille remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de sympathies à l'occasion de la perte d'un de leurs membres, Gilles Lacroix, soit par tributs floraux, visites ou assistance aux funérailles.
9476—2-3 (1 fs)

VEILLETTE. — M. et Mme Emile Veillette et leur famille, remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de sympathies à l'occasion de la mort de M. Arthur Veillette, soit par offrande de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visites ou assistance aux funérailles.
9479—2-3 (1 fs)

CITE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC

REGLEMENT NO. 226

Pour amender le règlement concernant la construction des bâtisses.

(Rédigé en langue française)

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Québec tenue à l'Hôtel-de-Ville, dans la dite cité, le vingt-sixième jour de février mil neuf cent trente-sept (1937), conformément à la loi et en vertu d'un règlement passé par le Conseil en conséquence d'icelle, et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites par le statut en tel cas fait et pourvu, à laquelle assemblée sont présents la majorité absolue des membres composant le dit Conseil de la Cité de Québec, c'est à savoir:

Son Honneur le Pro-Maire Gignac,

Les Echevins Bertrand, Boiteau, Duval, Garneau, Gingras, Marlet, Simard.

Il est ordonné et statué par règlement du Conseil municipal et ledit Conseil ordonne et statue comme suit, savoir:

1o.—L'article 1 du règlement No 24-FE passé le 23 mai 1931 est amendé en ajoutant au paragraphe "C" dudit règlement, le paragraphe suivant:

"Toutes les constructions situées sur les rues Marie-Rollet, de Montmorency, de Longueuil, Maréchal Foch, de Callières, de Repentigny, devront être des maisons à deux étages ou deux étages et demi et d'une hauteur n'excédant pas trente-cinq pieds, et lesdites rues seront considérées comme résidentielles."

2o.—Le présent règlement est déclaré faire partie du règlement No 24-B.

Attesté
L. S.

F.-X. CHOUINARD, TANC. GIGNAC,
Greffier de la Cité. Pro-Maire.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE

HOTEL DE VILLE

QUEBEC

SOUMISSIONS POUR FOURNITURES POUR LA CITE DE QUEBEC

Québec, le 26 février 1937.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que des soumissions cachetées, scellées et endosées: "Soumissions pour rouleurs et supports" et adressées au Greffier de la Cité de Québec, Hôtel de Ville, seront reçues d'hui à vendredi le 12 mars 1937, à 5 heures P.M.

Pour plus amples informations et blancs de soumissions, les soumissionnaires sont priés de s'adresser au Bureau du Trésorier de la Cité.

F.-X. CHOUINARD,
Greffier de la Cité.

CITE DE QUEBEC

HOTEL-DE-VILLE

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITE

Avis public est par les présentes donné que la cité de Québec s'adressera à la Législature de cette province à sa prochaine session pour demander certains amendements à ses actes d'incorporation, et notamment: Pour changer la date des élections municipales et faire tous les changements que cela requiert dans sa charte, tant au point de vue de la préparation des listes électorales municipales qu'à la revision des dites listes, et tout autre changement se rapportant à la préparation des élections; pour prolonger le terme des échevins jusqu'au mois de novembre 1938; pour amender l'article concernant la qualification du maire et des échevins; pour amender la loi concernant le fonds de pension des employés actuels et des pensionnaires actuels dudit fonds de pension, ainsi que la responsabilité de la cité quant audit fonds de pension; pour amender certaines dispositions concernant l'auditeur et le trésorier de la cité; pour amender l'article concernant le président du Comité Administratif en l'absence du maire, ainsi que d'autres dispositions de la loi concernant les pouvoirs du Comité Administratif; pour amender l'article concernant les enquêtes devant le Conseil ou devant les comités d'icelui, ainsi que les articles concernant les locaux loués par la cité, dont les baux pourront être faits sous seing privé; pour amender les articles concernant le bureau de cotisation ainsi que les pouvoirs de ce bureau; pour changer les articles concernant les devoirs des commissaires et la préparation des livres de cotisation, ainsi que la révision desdits livres des cotisants et les diverses évaluations qu'ils sont appelés à faire et ce que doivent contenir lesdits rôles d'évaluation ainsi que les rôles de perception; pour changer la date d'homologation desdits livres de cotisation et de perception et les articles concernant les plaintes qui peuvent être faites contre lesdits livres; pour amender la loi concernant la taxe personnelle de $2.00 ainsi que la manière de la percevoir; pour imposer une taxe sur les ouvriers non résidants dans la cité; pour amender les articles concernant les procédures pour la perception des taxes devant la Cour du Recorder, ainsi que la manière et sur qui prélever lesdites taxes; pour amender l'article concernant l'intérêt sur les taxes dues à la cité pour les taxes et pour l'enlèvement de la neige; pour accorder un escompte aux contribuables qui paieront leurs taxes avant une certaine date; pour imputer les paiements sur les anciennes taxes; pour amender l'article concernant la subrogation pour le paiement des taxes dans certains cas; pour changer l'article concernant les appropriations à être présentées par les différents chefs de département dans la préparation du budget annuel, ainsi que pour changer les articles concernant les appropriations dudit budget, ainsi que le rapport à être fait par le trésorier pour chaque année fiscale; pour amender les articles concernant le paiement des dépenses payées qui ne sont pas autorisées et la responsabilité de ceux qui font ces dépenses dans ce cas; pour amender les pouvoirs du contrôle du trésorier quant aux débentures ou coupons à échoir, ainsi que les différents pouvoirs généraux du trésorier quant à tous les paiements et dépôts à être faits par lui; pour amender l'article concernant les appropriations à l'occasion de réjouissances publiques et démonstrations d'un caractère public; pour être autorisé à payer une subvention annuelle n'excédant pas $5,000.00 à l'Université Laval de Québec; pour amender les articles concernant l'emploi des fonds d'amortissement de la cité, ainsi que l'échange des débentures de la cité; pour amender l'article concernant le pouvoir d'emprunt de la cité sur les arrérages de taxes, ainsi que sur le fonds roulant de la cité, en anticipation de la collection des taxes et de l'émission des débentures pour les emprunts autorisés, ainsi que tous amendements concernant les débentures actuellement en circulation de la cité; pour modifier l'article concernant la manière dont on procédera pour la libération de la neige sur les toits des propriétés longeant la rue; pour imposer une taxe d'affaires sur les camions qui opèrent dans la cité et dont les propriétaires ne sont pas résidants de la cité, ainsi que pour imposer une taxe de 2 pour cent sur le salaire de tout employé ne résidant pas dans la cité et obliger l'employeur à collecter cette taxe; pour prélever une licence annuelle de $10.00 sur tout propriétaire d'un véhicule-moteur ne tombant pas sous le coup de licence de charretier et servant à transporter des effets de commerce ou marchandise d'un endroit à un autre dans la cité; pour établir un bureau de censure des théâtres; pour faire décréter la fermeture de certaines maisons au moyen de scelles ou autrement dans certains cas; pour imposer une taxe sur les compagnies d'assurance appelées "Lloyd"; pour prélever des licences spéciales sur les magasins à chaine; pour obliger les propriétaires de théâtres à laisser examiner leurs livres par des personnes autorisées de la cité pour contrôler la collection du Sou du Pauvre; pour compenser la plus-value donnée à certaines propriétés dans les cas d'améliorations faites par la cité avec les dommages qui peuvent être causés par lesdites améliorations; pour faire déclarer exempts de taxes les tuyaux de l'aqueduc de la cité qui traversent les municipalités adjacentes; pour amender les articles concernant le prix de l'approvisionnement de l'eau dans certains cas; pour limiter la responsabilité de la cité dans le cas d'accidents causés par la glace ou la neige sur les rues de ladite cité; pour modifier l'article concernant l'exécution des jugements contre la cité et les délais d'exemption; pour modifier l'article concernant l'internement des enfants dans les écoles d'industrie; pour modifier les articles concernant la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec; pour étendre dans certains cas la juridiction de la Cour du Recorder; pour nommer une Commision de trois membres du Conseil qui s'occuperait de faire des arrangements avec les contribuables pour la collection des arrérages de taxes; pour modifier les articles concernant le commissaire des Incendies de la cité de Québec; pour modifier l'octroi de la cité à l'Ecole Technique; pour exempter du paiement de la licence de chauffeur, toute personne conduisant un véhicule-moteur possédé par la cité; pour exempter de la taxe de gazoline tous les véhicules-moteurs possédés par la cité et employés par elle pour les fins de son administration; pour autoriser la cité à emprunter le montant nécessaire pour combler les déficits des années 1934-35 et 1935-36, si ces déficits se trouvent modifiés par l'audition actuellement en cours; pour modifier la loi concernant la nomination des commissaires d'écoles de la cité de Québec; pour modifier les articles concernant le mode d'emprunt, soit à courte ou à longue échéance dans certains cas; pour étendre les limites de la juridiction de la Cour du Recorder quant à l'émission de mandats pour amener certains délinquants devant ladite Cour; pour demander l'annulation du contrat entre la cité et la compagnie Québec Power pour l'éclairage de la cité; pour demander l'annulation du contrat entre la cité et MM. Amedée Demers et François Nolin pour la construction d'un incinérateur; pour municipaliser l'électricité dans la cité et avoir tous les pouvoirs nécessaires à cette fin; pour emprunter les sommes suivantes savoir: (a) cinquante mille dollars pour payer les plans de l'égout collecteur; (b) dix mille dollars pour le nouveau chemin de Charlesbourg; (c) vingt-deux mille dollars pour le prolongement de la rue Bagot; (d) le montant nécessaire pour rembourser au gouvernement provincial la balance due sur l'emprunt fait pour la construction des logements ouvriers; (e) le montant nécessaire pour consolider tous les déficits établis au 30 avril 1934; (f) le montant nécessaire pour consolider les déficits des logements ouvriers; (g) vingt-cinq mille dollars pour les dépenses de la vérification de la comptabilité; (h) vingt-cinq mille dollars pour l'achat de machines à comptabilité; (i) quarante mille dollars pour l'élargissement du Chemin Ste-Foy, côté nord entre la rue Sherbrooke et l'Avenue des Erables; pour faire disparaître l'exemption de taxes accordée sur les immeubles du Quebec Railway; pour modifier la loi concernant l'imputation des paiements faits sur les arrérages de taxes et toutes autres fins concernant la bonne administration de la cité.

Québec, 15 février 1937.

F.-X. CHOUINARD,
Greffier de la cité de Québec.

23-24 février
2-3 mars
9-10 "
16-17 "

Mme W. Simpson

CANNES, 2. — (U.P.) — Mme Wallis, Warfield Simpson au autorisé, hier, son hôte, M. Norman-L. Rogers, à faire la déclaration suivante: "Mme Simpson n'écrira jamais des mémoires et n'apparaîtra pas dans aucun film. Il n'a jamais été question d'accorder une pension à Mme Simpson".

AMUSEMENTS

• Charité • Travail • Convocations • Avis divers

CAPITOL
MERCREDI — JEUDI
3 4 Mars
EN MATINEE ET SOIREE
PRESENTATION DES MODES PRINTANIERES
par
LA COMPAGNIE PAQUETTE
Modèles vivants,
Décors somptueux,
Modes authentiques,
Musique de choix.
MATINEE . . . . 2 heures 30
SOIREE . . . . 8 heures 15
MATINEE et SOIREE
LOGES . . . . . 35c.
ORCHESTRE . . . . . 25c.
BALCON (non réservé) . . 15c.
Les billets pour Loges et Orchestre pourront être réservés au contrôle du Capitol seulement, à partir de mardi le 2 mars, à 9 heures A.M.
Pas de réservation par téléphone.
Les Messieurs sont cordialement invités.

Broughton-Est

Un grand EUCHRE-BRIDGE organisé par les Enfants de Marie aura lieu lundi le 8 mars courant à la salle de l'Hôtel-de-Ville, sous le bienveillant patronage de M. le curé Martel.

On y jouera aussi une comédie.

Cette soirée promet d'être très intéressante. N'oubliez pas que l'admission est au prix populaire de 25 sous la carte . . . pas de rafle.

De nombreux et magnifiques cadeaux seront distribués . . . et un billet de $2.00 sera tiré au sort comme prix d'entrée.

Tous les amateurs sont donc cordialement invités.

Qu'on se le dise.

Bécancour

Grand Whist et Binge

Ce soir à 7 h. 30, à la salle paroissiale de Bécancour, grand whist avec attractions, organisé par M. l'abbé Jules-André Thibodeau, vicaire, et quelques jeunes gens de la paroisse, sous le patronage de M. le curé J.-Antoine Melançon, au profit des oeuvres paroissiales.

Porte ouverte à 7 heures.

Prix d'entrée: 25 sous.

Cordiale bienvenue à tous et aux amis de l'étranger surtout.

L'Action Nationale de Charlesbourg Enr.

Mercredi, le 3 mars courant, à 8 heures du soir, réunion générale mensuelle des membres de l'Action Nationale de Charlesbourg Enr., au lieu ordinaire.

Soirée récréative

Pour vous qui n'êtes pas millionnaires.

La télévision ne nous offre pas encore l'avantage de voir les artistes de la radio qui agrémentent nos soirées. En attendant cet heureux jour, rendez-vous donc à la salle paroissiale de St-Malo, le 4 mars prochain à 8 heures et 30, alors que vous verrez sur la scène un groupe de ceux que vous entendez si souvent au poste CKCV. Ils vous amuseront en vous parlant de millions. Entrée générale: 20 sous. Sièges réservés: 35 sous. (Comm.)

Les petites compagnies ne veulent pas du taximètre

(Suite de la page 3)

émit aussi l'opinion que les échevins n'avaient peut-être pas le droit de changer quoi que ce fût à cette ordonnance et que leur pouvoir se bornait probablement à passer un règlement mais uniquement dans le sens prévu par la dite ordonnance. Il expliqua également que si les chauffeurs croyaient devoir faire plus d'argent en élevant le taux fixe à la course à 45 sous, ils seraient évidemment les premiers à le demander, mais ils se souviennent de l'expérience qu'ils firent il y a quelques années et ils savent qu'une augmentation du tarif fixe amène inévitablement une diminution des appels ce qui diminue leurs revenus.

L'autre point qu'aborda la délégation fut celui du droit que tous les chauffeurs de taxis de la ville devraient normalement avoir de stationner en tous endroits de notre cité. Or, ce n'est pas ce qui arrive, car certaines grosses compagnies, par toutes sortes de vexations et de brimades cherchent visiblement à éloigner la concurrence des petits. M. Gagnon, propriétaire de la compagnie Idéale chargea de toutes ses forces contre les puissantes compagnies. Il cita, en exemple, l'hôtel Victoria et les postes des portes St-Louis et St-Jean dont les chauffeurs de taxis de petites compagnies ne peuvent pas approcher.

Son Honneur le Maire Grégoire s'intéressa vivement aux arguments invoqués par M. Gagnon et lui demanda de lui fournir un mémoire de tous ces faits. Par l'intermédiaire de son avocat, M. Gagnon présentera sous peu un mémoire écrit.

Me Emile Morin s'enquit auprès des délégués afin de savoir s'ils étaient prêts à s'assurer, mais ils lui répondirent qu'ils n'y étaient pas prêts et qu'ils ne voulaient pas s'y voir obligés plus que les autres propriétaires d'automobiles. L'échevin Arthur Duval fit alors remarquer qu'il vaut mieux assurer les taxis plutôt que les autres voitures parce que les premiers sont plus exposés à faire de la vitesse.

Le chef Trudel qui avait assisté à l'entrevue prit alors la parole pour déclarer que la police ne se laissait guider dans l'octroi des emplacements où peuvent stationner les taxis que par les exigences de la circulation et du trafic.

Le maire Grégoire promit de donner une attention spéciale au mémoire qui lui serait soumis, car la question présente de nombreuses difficultés.

Protestation

La Ligue des Jeunes Patriotes de St-Gervais, comté de Bellechasse, vient d'adopter la résolution de protestation suivante:

1—ATTENDU que le Statut de Westminster nous a accordé notre autonomie.

2—ATTENDU que le Canada n'a aucun ennemi actuel ni éventuel, à combattre.

3—ATTENDU que ces dépenses, dites de Défense Nationale, ne peuvent être attribuables qu'au désir de nos gouvernants de plaire aux impérialistes.

4—ATTENDU que la crise sévit encore et que nos finances ne nous permettent aucune visée impérialiste.

5—ATTENDU que la population de la Province de Québec s'est toujours prononcée contre toute politique militaire extérieure.

6—ATTENDU que pour défendre réellement le Canada, s'il y avait nécessité, il faudrait des sommes beaucoup plus considérables, je Donat Paré, propose, secondé par J.-Cha Godbout, qu'une protestation unanime soit envoyée à notre député, M. Oscar Boulanger, pour le vote qu'il a donné au sujet des dépenses pour la Défense Nationale; vote que nous jugeons injustifié, ne représentant nullement notre idée personnelle et nous l'invitons à venir défendre ses idées dans Bellechasse sous le plus bref délai pour avoir l'idée générale du comté.

La production a été acceptée à l'unanimité.

Pour copie conforme,

Ben ASSELIN,
Secrétaire.

EPICERIE ERNEST LAPOINTE
au comptant
Téls: 6108, 6109

Démonstration cette semaine, des soupes Campbell

Soupe aux tomates Campbell, 3 can	.27
Spaghetti préparé, Campbell, la canistre	.10
Fèves au lard avec sauce aux tomates, Campbell, la canistre	.10
Cocoa Baker, can. 1 lb	.25
Oignons rouges, dix livres	.19
Turbot salé, la livre	.05
Petite morue gelée, 3 lbs	.25
Beurre de crémerie Impérial, la livre	.27
Sucre granulé, dix livres	.52
Sucre granulé, 100 lbs	5.05
Biscuits soda, deux livres	.25
Biscuits au son, 2 livres	.25
Oeufs strictement frais, Poulettes, 3 douz	.75
Sel fin, boîte ronde, 3 pr	.19
Tomates fraîches, 3 lbs pr	.25

PROCHAIN ARRET
Damas!

LE NICKEL CANADIEN S'EN VA EN SYRIE... ET LA RICHESSE REVIENT AU CANADA...

Un nouveau véhicule aux formes étranges, roulant silencieusement sur pneus de caoutchouc, a fait son apparition dans les régions désertiques de Syrie où, depuis les temps les plus reculés, on ne voyait que des caravanes de chameaux. Il a quitté Bagdad et ne s'arrêtera maintenant qu'à Damas, à 24 heures de distance. Il y a place pour 35 voyageurs dans ce "pullman" du désert, et des repas y sont servis en cours de route.

Presque toute la carrosserie de cet autocar géant est faite d'un alliage d'acier au Nickel; sa cuisinette est garnie de Monel argenté, tandis que les pièces vitales de son moteur, sa boîte des vitesses et ses essieux contiennent aussi du Nickel — du Nickel provenant des mines du Canada.

Des entrailles de la terre, dans le bassin de Sudbury, en Ontario, des milliers de tonnes de minerai de Nickel sont extraites chaque jour. La fonderie géante établie dans cette région est devenue l'une des plus vastes usines métallurgiques du Canada. Des trains de marchandises y arrivent ou en partent constamment, transportant du bois, des machines et des approvisionnements de toutes sortes.

Et, de l'usine d'affinage de Port Colborne, Ontario, le Nickel — 99% pur — est expédié vers tous les coins du monde, pour servir à toutes les fins de l'industrie. En retour, de l'argent revient au Canada pour payer les salaires, non seulement des ouvriers employés dans les mines, les fonderies et les affineries, mais aussi des Canadiens qui fournissent les vivres, coupent le bois, fabriquent les pièces d'outillage et les fournitures et maintiennent en opération les chemins de fer qui desservent la puissante industrie canadienne du Nickel.

Il importe, pour accélérer la prospérité du Canada, que le Nickel trouve de par le monde de nouveaux débouchés industriels.

LE NICKEL CANADIEN SUIT L'INDUSTRIE MONDIALE

LA CUVE EN *Monel* PROTEGE LES TISSUS DELICATS

On utilise le Monel dans les blanchisseries commerciales modernes du monde entier, parce qu'il n'offre pas d'aspérités susceptibles de déchirer les tissus et, qu'étant réfractaire à la corrosion, il ne risque pas de tacher le linge. Aujourd'hui, les plus grands fabricants de laveuses électriques font usage de cuves en Monel. Ces cuves, qui sont comme des bols d'argent, sont solides et absolument inoxydables. Demandez à les voir là où l'on vend les meilleures marques de machines à laver.

Demandez une copie gratuite de "l'Industrie du Nickel en 1936", une revue complète des développements et des applications du Nickel et de ses alliages dans le monde, au cours de l'année dernière.

THE INTERNATIONAL NICKEL COMPANY OF CANADA LIMITED
25 KING STREET WEST, TORONTO

AUJOURD'HUI

S. Simplice, pape et confesseur

QUARANTE-HEURES

Couvent de Ste-Marie

Calendrier

MARDI, LE 2 MARS 1937

Lever du soleil — 6.39
Coucher du soleil — 5.48
Lever de la lune — 11.45
Coucher de la lune — 8.40

Dern. Q., le 3, à 4 h. 17 du matin
Nouv. L., le 12, à 2 h. 32 du soir
Prem. Q., le 19, à 6 h. 46 du matin
Pleine L., le 26, à 6 h. 12 du soir

Température

La température dans le Bas-Saint-Laurent : Beau et froid, aujourd'hui et demain.

M. St-Cyr est décédé subitement

Le défunt appartenait à une famille très avantageusement connue. — Pendant 25 ans à l'emploi de Mayrand & Pouliot.

AGE DE 61 ANS

Une famille bien connue et très estimée de Québec, vient d'être cruellement éprouvée par la mort de M. J.-A. St-Cyr, décédé subitement ce matin, à sa résidence, 38, Chemin Ste-Foy, à l'âge de 61 ans. Il est mort aussi paisiblement qu'il avait vécu et entouré des membres éplorés de sa famille.

Avec la mort de M. St-Cyr disparaît une figure bien connue dans le commerce. Il fit partie du personnel de la maison Myrand & Pouliot pendant 25 ans. Depuis quelques années, il était à l'emploi du Syndicat de Québec. Le défunt jouissait de l'estime de tous ceux qui le connaissaient. Il se distinguait par son esprit de charité. La paroisse de Notre-Dame du Chemin perd en lui un de ses citoyens les plus distingués et un parfait chrétien. Il était vice-président de la société St-Vincent de Paul.

Outre son épouse, Madame St-Cyr, née Laura Frederick, il laisse pour pleurer sa perte, 10 enfants : le Révérend Frère Théodule, professeur au Collège de St-Raymond, le Docteur Laval St-Cyr, médecin à l'hôpital du Hâvre St-Pierre, M. Lucien St-Cyr, du département des travaux publics à l'hôtel du Gouvernement, M. Antonio St-Cyr, voyageur de la maison Gauvreau & Beaudry, M. Paul St-Cyr, du Syndicat de Québec, M. Georges-Albert St-Cyr, ainsi que Mesdemoiselles Jeanne, Bernadette, Cécile et Marguerite St-Cyr, une belle-fille, Mme Lucien St-Cyr, un gendre M. Théodule Paradis, et quatre petits-enfants : Robert, Georgette, Denise St-Cyr et Jean-Guy Paradis.

L'"Action Catholique" offre à la famille ses sincères condoléances.

Mort de M. Frs Blouin à St-Roch

Nous apprenons avec regret la mort de M. François Blouin, épicier, décédé hier à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, à l'âge de 71 ans.

Il laisse son épouse, née Vitaline Lafond; deux fils, MM. Joseph et Hervey Blouin; deux beaux-fils, MM. L.-P. Fillion et Georges Fillion; et deux gendres, MM. Albert Lafond et Herménégilde Lafond.

Les funérailles auront lieu en l'église de St-Roch, jeudi, le 4 mars, à 9 heures.

Nos sympathies à la famille en deuil.

Chansons de chez nous, au congrès

Le programme musical des grandes manifestations du second Congrès de la Langue Française est pratiquement terminé. Le comité d'organisation a fait imprimer pour le congrès un carnet de chansons canadiennes. Ces chansons seront exécutées par un choeur de 500 à 600 voix, sous la direction de M. J.-Robert Talbot. M. Talbot aura charge de la partie musicale des manifestations du Colisée. La chorale sera choisie parmi les meilleurs chanteurs et les meilleures chanteuses de la région.

Rerum Novarum Quadragesimo Anno

Les encycliques **"Rerum Novarum"** de Léon XIII (0.15), et **"Quadragesimo Anno"** (0.10), de Pie XI, sont des documents de particulière importance. Il faut les lire. En vente à la **Librairie de l'Action Catholique".**

Parus récemment

Ouvrages remarquablement bien faits sur la question sociale.

L'Organisation Corporative, compte-rendu des Semaines Sociales de France, Angers 2.00

Chagnon, s.j.—**Directives Sociales Catholiques.** Cours donnés à Montréal sous les auspices de l'Ecole Sociale populaire 0.50

Desrosiers, p.s.s.—**Choisissons la Doctrine sociale de l'Eglise** ou la ruine 0.75

L'Organisation Professionnelle. — Compte-rendu de la XIVème Session des Semaines Sociales du Canada tenue aux Trois-Rivières. Prix : 1.50, par poste 1.65

Librairie de l'Action Catholique"
1, Boulevard Charest, Québec.

Le parti communiste a choisi Québec comme centre provincial

Cette décision a été prise au récent congrès de Toronto, parce que notre ville est le siège primatial de l'Eglise canadienne et la capitale civile de la province. — Québec sera divisé en 4 sections. — Chacune aura son comité et aura sous sa juridiction tous les "groupements" de la section. — Propagande chez les femmes. — Tim Buck viendra sous peu dans notre ville, s'il n'y est pas déjà. — Des cours seront donnés pendant cinq ou six semaines. — Tim Buck proclame que le parti communiste n'est plus illégal depuis l'abolition de l'article 98.

COMMENTAIRES A LIRE EN PAGE 4

Parce qu'elle est le siège primordial de l'Eglise canadienne et la capitale civile de la Province, Québec doit devenir le grand centre provincial du communisme.

Telle est la décision prise récemment au congrès général du Parti Communiste canadien à Toronto.

Nous devons à la bienveillance et au zèle apostolique d'un ancien québecois et ami de "l'Action Catholique", de précieux renseignements sur les délibérations des délégués à ce congrès. Grâce à certains "tuyaux", cet ami a pu apprendre tout particulièrement ce que Tim Buck et les siens attendent de Québec au point de vue communisme.

Afin de faire de notre ville, le centre provincial, les dirigeants du Parti, de concert avec les délégués de Québec, ont décidé de diviser la ville en quatre sections : a) Saint-Sauveur et Saint-Malo; b) Saint-Roch et Palais; c) Haute-Ville; d) Limoilou.

Chaque section aura son comité de section et aura sous sa juridiction tous les "groupements" de la section. Notons que le mot "groupement" remplace désormais le mot "cellule" dans le vocabulaire communiste.

Une fois par mois, les organisateurs de chacune des quatre sections se rendront à la réunion des organisateurs du district, lesquels sont responsables au Comité Provincial du Parti Communiste.

x x x

Une autre décision importante a été prise concernant Québec. On accordera une attention spéciale à la propagande chez les femmes. Les agents locaux ont l'autorisation de porter jusqu'à 10% la proportion des membres féminins.

Afin d'activer la propagande, Tim Buck doit venir à Québec s'il n'y est déjà rendu à l'heure actuelle.

On ambitionne de porter à mille copies par semaine, le nombre des numéros de "Clarté" distribués dans les différentes sections. On cherche un endroit où la vente pourrait se faire... publiquement.

Ajoutons enfin que des cours seront donnés à Québec durant 5 ou 6 semaines. Une vingtaine de membres les plus développés du Parti Communiste suivront ces cours qui seraient couronnés d'examens.

x x x

Au cours du congrès de Toronto, il n'a pas été question de Québec seulement.

Tim Buck en a profité pour communiquer aux congressistes, des renseignements précieux sur le communisme canadien en général.

Aux applaudissements de tous, Tim Buck a proclamé ceci : "Après avoir consulté des autorités en droit criminel, je suis heureux de vous dire que le Parti Communiste n'est plus illégal depuis l'abolition de l'article 98. Vous pouvez donc vous lancer ouvertement à la conquête des masses, comme les autres partis !

Et le chef en profita pour résumer les articles du programme du Parti Communiste: Pensions aux veuves, abolition du Sénat, vote à tout homme et toute femme de 18 ans et plus, accès à Radio-Etat pour les communistes, pension pour les vieillards, à partir de 60 ans, croisade contre les 50 multimillionnaires qui exploitent les Canadiens, etc., etc.

Voilà quelques-uns des détails que nous donne notre ami de Toronto. On trouvera en page éditoriale, les commentaires que suggère cette nouvelle dont la gravité ne doit échapper à personne.

"L'Eglise et les ouvriers"

Léon XIII, Pie XI

M. l'abbé Charles-Omer Garand, professeur au Séminaire de Québec, a démontré hier, dans une causerie radiophonique donnée sous les auspices de l'Action Sociale Catholique, que la Corporation professionnelle est le meilleur moyen de réaliser les grands principes de justice et de droit naturel qui doivent régir les relations du capital et du travail.

Dans une causerie prochaine, qui aura lieu lundi, le 8 mars, de 6 heures 30 à 7 heures, M. l'abbé Garand traitera le sujet suivant : "L'Eglise et la vie économique".

Voici un résumé de la conférence d'hier, qui avait pour titre : "l'Eglise et les ouvriers".

Le problème à étudier est le problème ouvrier, les rapports des ouvriers et des patrons, des employeurs et des employés, du capital et du travail. Après avoir défini le régime capitaliste et posé le problème, il faudra énoncer dans les grandes lignes les principes qui doivent nous guider en cette matière et la façon dont il faut les réaliser en vue de la paix sociale.

I — Le Problème

La phase de la production, dans la vie économique, comprend comme agents les propriétaires qui y contribuent par le capital et l'ouvrier par le travail. C'est le régime capitaliste. Régime juste et honnête, dans lequel les deux éléments sont nécessaires.

Mais ce régime est vicié à cause de la liberté sans limite laissée aux individus. Le travail est à la merci du capital. A l'heure présente, en bien des pays, le travail constitue une armée qui prépare le moment de se lancer à l'assaut du capital.

L'Eglise intervient pour rappeler à tous les devoirs que leur imposent la justice et la charité.

II — Les Principes

Il faut se rappeler que l'oeuvre primordiale du salut comporte l'observance du dimanche, et le respect de la conscience du salarié. L'inégalité des conditions humaines ne doit pas être poussée jusqu'à l'injustice. Le capital a ses droits, mais il ne doit pas être rémunéré au dépens du travailleur, il ne faut pas surtout rémunérer un capital fictif. La conscience professionnelle, dans des conditions de travail pas trop pénibles, et le juste salaire nécessaire à l'ouvrier pour sa subsistance et celle des siens sont également nécessaires. Il faut aussi considérer l'entreprise, l'économie générale, le chômage.

III — Comment réaliser la doctrine

La manière de réaliser tout cela est l'association professionnelle à son stage le plus élevé, la corporation. Il lui appartiendra de diriger la profession avec autorité, pourvue de pouvoirs par l'Etat qui ainsi se débarrassera de charges pour lesquelles il n'est pas fait.

Conclusion

Pour le bon fonctionnement de tous ces rouages, la charité est nécessaire. "Aimez-vous les uns les autres". La paix alors régnera dans le monde du capital et du travail.

Avance de l'heure

En vertu d'une décision prise hier par l'exécutif municipal, les Québecois devront avancer les aiguilles de leurs horloges le dimanche, 25 avril, pour ne les faire reculer que le dimanche, 26 septembre.

En prenant cette attitude, les autorités municipales acceptaient les dates fixées par l'association des chemins de fer.

Un accident

Vers 9 h. 30, hier soir, une voiture dérapait sur la surface glacée de la chaussée de la rue St-Joseph, aux abords de l'église Notre-Dame de Jacques-Cartier, et frappait un réverbère qu'elle brisait en plusieurs tronçons.

Poignet fracturé

Mme Albini Massicotte, domiciliée au No. 329, rue St-Joseph, s'est fracturée un poignet, ces jours derniers, en faisant une chute sur la rue St-Joseph.

Son Eminence le Cardinal à Jeanne d'Arc

Hier après midi, Son Eminence est allée à la Maison-Mère des Soeurs de Sainte-Jeanne d'Arc, à Bergerville Québec, pour apporter sa bénédiction spéciale à l'Institut à l'occasion due vingtième anniversaire de l'admission de la Congrégation dans le diocèse de Québec.

Devant toute la Communauté, Son Eminence a fait l'éloge du Révérend Père Marie-Clément, son dévoué et si regretté fondateur, dont il a loué le zèle et le dévouement pour la sainte hiérarchie. Son Eminence a béni aussi la Révérende Mère Générale de l'Institut qui, aujourd'hui au château de Jeanne-d'Arc à Beaulieu-les-Fontaines, en France, reçoit les voeux perpétuels de deux religieuses en présence du Révérend Père Bernardin, A.A., provincial de Paris.

Cette visite et ces bénédictions de Son Eminence ont profondément touché la jeune Congrégation. Elles sont aussi pour elle un gage de confiance et d'espoir.

Imbroglio au Conseil des Trois-Rivières

Le Conseil donne ordre au chef de police d'empêcher l'ingénieur Lambert de retourner à son bureau.— L'échevin Ryan suggère que l'on fasse révoquer la nomination du directeur des finances, M. de Cotret.

UN VOTE DE CINQ A TROIS

Trois-Rivières, 2. — Par un vote de 5 à 3, le Conseil de Ville des Trois-Rivières a donné ordre au chef de police d'empêcher l'ingénieur Z. Lambert de réintégrer ses bureaux à l'Hôtel de Ville et d'exiger de l'ingénieur Lambert de remettre les clefs de ses bureaux aux autorités de la ville. Cette résolution d'un genre nouveau a été votée par suite du refus du directeur des finances d'approuver deux résolutions précédemment votées par le Conseil et congédiant l'ingénieur Lambert. Son Honneur le maire G.-H. Robichon, retenu par la maladie, ne put présider la séance du Conseil. Il fut remplacé par le maire suppléant, M. l'échevin Robert Ryan. M. Ryan suggéra avant la prise du vote que la résolution fut référée à l'aviseur légal, mais les échevins de la majorité s'y opposèrent. On s'attendait que l'échevin Ryan mit son veto sur la résolution du fait qu'il avait voté contre. M. Ryan déclara qu'il n'apposait pas son veto parce qu'il était sûr que le directeur des finances, M. J.-H. René de Cotret, refuserait d'approuver cette résolution. M. De Cotret a de nouveau été la cible de l'éloquence échevinale. M. l'échevin Hébert traita le directeur des finances de Hitler, Mussolini et Staline. Il est probable que le directeur des finances rejettera la résolution du Conseil de Ville. Dans ce cas, le chef de police devra ignorer l'ordre du Conseil de Ville ou le directeur des finances pourra refuser d'approuver son salaire. L'imbroglio qui existe actuellement entre le Conseil de Ville et le directeur des finances menace de tourner au tragique. L'un des échevins, exaspéré des vetos répétés du directeur des finances, a déclaré qu'il irait à la tête de ses électeurs le sortir de l'Hôtel de Ville. L'échevin Ryan suggéra un moyen plus paisible de mettre fin à ce régime. Ce serait de retourner à la Législature Provinciale pour faire revoquer la nomination de M. de Cotret.

Mort de M. R. Timmons, à Ste-Anne

Le défunt était très avantageusement connu. — Ancien élève du collège de Ste-Anne. — Membre du cercle jiciste.

AGE DE 20 ANS

Nous apprenons avec regret la mort de M. Robert Timmons, âgé de 20 ans, fils de M. Jos. Timmons et de Mme Timmons, née Alpréda Gagnon, de Ste-Anne-de-la-Pocatière. Feu M. Timmons avait fait ses études au collège de Ste-Anne-de-la-Pocatière et il appartenait au cercle jiciste de l'endroit. Il succomba, hier soir, à une maladie qui l'avait cloué à son lit de douleur depuis 15 jours. M. Timmons fit généreusement le sacrifice de sa vie. Très connu et apprécié de ses nombreux amis, sa disparition causera de profonds regrets.

Il laisse, outre son père et sa mère, ses frères, Ernest, Jacques et Denis Timmons, et ses soeurs, mesdemoiselles Gertrude, Lucie et Louise Timmons.

Les funérailles auront lieu à Ste-Anne-de-la-Pocatière, jeudi, à 9 heures.

A la famille en deuil, l'"Action Catholique" offre ses plus vives sympathies.

Causerie par M. Henri Petit sur la paix sociale

La causerie hebdomadaire sous les auspices du Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec a été donnée samedi soir, à CHRC, par M. Henri Petit, assistant-secrétaire du Conseil Général et président de l'Union Catholique des Imprimeurs-Relieurs.

M. Petit a d'abord rappelé les sujets traités avant lui, et a déclaré qu'il abordait la question suivante : Ce que nous voulons.

A cette question, M. Petit répond : "Nous, les travailleurs catholiques, nous voulons la paix sociale. Comment ? Par la collaboration entre employeurs et employés. Nous croyons avec Pie XI que le bonheur des uns et des autres dépend de l'entente entre le capital et le travail, entre le patron et le salarié."

M. Petit a apporté plusieurs témoignages d'autorités pour illustrer sa thèse et note qu'il se fait un important travail actuellement pour ancrer chez nous la doctrine sociale de l'Eglise. Le conférencier nomme les mouvements organisés dans ce sens et ajoute : "Nous espérons que tous ces bons mouvements pousseront les patrons à nous donner leur collaboration. Car s'il existe des choses anormales dans la production, il en existe aussi dans les relations entre le capital et le travail." Et M. Petit ajoute plus loin : "Il y a des patrons catholiques qui prétendent pouvoir rester bons catholiques et contredire les encycliques."

Le conférencier parle de l'enquête de l'A. C. J. C. sur les conditions de vie et de travail des jeunes dans la région de Québec et cite également des statistiques intéressantes sur le chômage à travers le monde.

Il termine par un appel à la collaboration du travail et du capital.

M. Jean Mercier

Il était rumeur, hier, de la nomination de M. Thomas Maher, ingénieur forestier, au poste de chef organisateur du parti ministériel provincial. Il appert maintenant que ces fonctions seront confiées à M. Jean Mercier, avocat de la Commission des accidents du travail.

M. Mercier était l'assistant de M. Oscar Drouin, aux deux dernières élections provinciales.

Les radiophiles entendront ce soir à l'Heure Provinciale, de huit heures à neuf heures, le trio "LA ROCHELLE". La vignette ci-dessus représente ce trio québecois; on voit, de gauche à droite: M. le professeur Emile LaRochelle, Mlle Françoise LaRochelle et M. Jacques LaRochelle. M. le professeur Emile LaRochelle est le père de Mlle Françoise et de M. Jacques LaRochelle.

Feu M. A. Bernier

Un citoyen bien connu sur la rive sud vient de mourir, dans la personne de M. Amédée Bernier, ancien employé du chemin de fer C. N. R. M. Bernier, célibataire, pensionnait à l'hôtel Larochelle. Bien que malade depuis quelque temps, il put vaquer à ses occupations jusqu'à ces jours derniers où il entra à l'hôpital de Lévis. C'est là qu'il est décédé hier soir, à l'âge de 63 ans. M. Bernier était un sportsman et un homme charitable. Il faisait aussi partie des Chevaliers de Colomb de Lévis et fit pendant plusieurs années partie de clubs de raquettes.

Le défunt était le frère de la Révérende Soeur St-Apollinaire, de l'hôpital civique de Québec, de Mme Léonidas Gagnon, née Wilhelmine Bernier, de Québec, de MM. Edmond Bernier, de Québec, Achille et Georges Bernier, du Cap St-Ignace, Mlle Marie-Louise Bernier, de New-Bedford, Mass., Mme J. Boulet, née Georgianna Bernier, de New-Bedford, Mass., et Mme A. Lizotte, née Azilda Bernier, de Newport, R. I. Il était aussi le beau-frère de M. Léonidas Gagnon, de Québec et de Mme Vve Joseph Bernier, du Cap St-Ignace.

Les restes mortels ont été expédiés lundi matin, par le train du C. N. R., au Cap St-Ignace où ils sont exposés chez Mme Vve Joseph Bernier. Les funérailles auront lieu en l'église du Cap St-Ignace et l'inhumation sera faite au cimetière paroissial.

Nous présentons à la famille du regretté défunt nos plus sincères condoléances.

Une conférence

Jeudi prochain, quatre mars, à dix heures de l'avant-midi, en la Salle des Exercices du Séminaire de Québec, aura lieu la conférence ecclésiastique pour les membres de l'arrondissement No 1.

M. Joseph Jobin, membre de la compagnie No. 1 des Zouaves, décédé à l'hôpital St-Sacrement, à l'âge de 42 ans.

Bel accueil aux délégués de Montréal

La Chambre de Commerce cadette prépare une belle réception aux délégués de la C. de C. cadette de Montréal.

LE 4 MARS

Une importante délégation de la Chambre de Commerce cadette de la métropole viendra à Québec, jeudi prochain, demander au gouvernement provincial l'adoption de trois mesures telles que la carte d'identité obligatoire pour les citoyens des villes de plus de 10,000 âmes, l'éclairage des voitures hippomobiles et l'assurance semi-obligatoire des véhicules-moteur.

Un grand nombre de représentants de toutes les Chambres de Commerce aînées et cadettes de la province se joindront au premier groupe de Montréal, ainsi que plusieurs corps publics.

A l'arrivée du train à Québec, à 4 heures, les délégués seront reçus à la gare par la Chambre de Commerce cadette de Québec. A tière de la Chambre de Commerce cadette de Montréal soumettra ses demandes au gouvernement provincial.

A 6 heures et demie, un dîner sera offert aux délégués au Château Frontenac par la Chambre de Commerce des Jeunes de Québec. A ce dîner assisteront probablement le premier ministre de la province ou son représentant, S. H. le maire de Québec et plusieurs députés, S. H. le maire de Montréal, etc.

Aux trois demandes de la Chambre de Commerce cadette de Montréal, la Chambre de Commerce cadette de Québec joindra la suivante: l'exemption de taxes, pour une période de 3 ans, sur l'accroissement de l'évaluation des propriétés améliorées en vertu du plan fédéral d'améliorations aux habitations.

Au cours de l'assemblée régulière d ela Chambre de Commerce Junior de Québec, hier, le président, M. Maurice Painchaud, a annoncé la publication prochaine du bulletin de la Chambre de Commerce de Québec. Ce bulletin a été considérablement amélioré.

M. Henri Clément, président du Syndicat d'Initiative de Québec, a enfin suggéré la publication par cette association en collaboration avec la Chambre de Commerce cadette de Québec, d'un plan touristique de notre ville, dans le but d'accroître les revenus du tourisme les années prochaines.

La température, à Chicoutimi, en février dernier

Voici quelques statistiques sur la température de février. Il est tombé 23.5 pouces de neige et .03 pouce de pluie. En février 1936, la chute de neige était de 24.5 pouces. A date, il est tombé 80.75 pouces de neige et .06 pouce de pluie, comparativement à 90.25 pouces de neige l'an dernier.

La température maximum a été 38 degrés les 10 et 21 du mois écoulé, et le minimum 27 sous zéro le 17. En 1936, température maximum : 34 le 26; minimum : 27 le 17. On a eu 16 jours pendant lesquels le thermomètre est descendu sous zéro en février 1937, et 21 jours en février 1936.

L'abbé Larouche nommé principal

Par décision de Son Excellence Mgr Lamarche, M. l'abbé Onésime Larouche, aumônier des Servantes du Saint-Sacrement, a été nommé premier principal de l'Ecole normale de la Baie St-Paul, M. l'abbé Oscar McNicoll, vicaire à Jonquière, a été nommé aumônier des Servantes du St-Sacrement.

Tragique accident

Lazare Gauvin, 28 ans, employé de l'International Paper Co., à Dalhousie, a failli se faire ensevelir vivant sous un monceau de billes de bois. M. Gauvin se tenait près d'une pyramide de billes de bois, lorsque des morceaux se mirent à descendre pour s'amonceler sur lui. Ses compagnons parvinrent à le dégager, mais le malheureux ouvrier s'était fait fracturer une jambe.

Feu M. Jobin

Dans la liste des parents de M. Joseph Jobin, décédé dimanche, le nom de sa belle-mère, Mme F.-X. Robitaille a été omis.

Le Club Drouin appuie le député de Québec-est

Par un vote de 83 à 17, les membres du club adoptent une résolution félicitant M. Oscar Drouin d'avoir aimé mieux sacrifier son portefeuille que de renier ses promesses électorales.— Une longue séance.

UN BLAME AU GOUVERNEMENT

Par un vote de 83 contre 17, les membres du Club Drouin de Québec-Est ont adopté une résolution de confiance à l'adresse de M. Oscar Drouin qui a abdiqué comme ministre des Terres et Forêts.

Auparavant, les membres du même cercle politique avaient adopté, par un vote de 120 à 43, une résolution de protestation contre les salaires que le gouvernement paye aux employés de la Voirie et contre ce passage du discours du trône où il est dit que le gouvernement a pris les moyens de faire payer des salaires raisonnables aux ouvriers.

La résolution de félicitation au député de Québec-Est se lit comme suit :

"Il est proposé par P.-S. Proteau, appuyé par François Berrouard, que : "Considérant le geste magnifique que vient de faire l'honorable Oscar Drouin en donnant sa démission du cabinet Duplessis, et cela pour protester du fait que celui-ci renie tous ses engagements pris durant la dernière campagne électorale;

"Considérant que le Club Drouin a toujours été fier de son patron pour la belle conduite qu'il a tenue en Chambre et au conseil des ministres;

"Considérant qu'il est temps, plus que jamais, que nous soyons gouvernés par des hommes capables de respecter leurs engagements;

"Il est résolu :

"Que les membres du Club Drouin réunis en assemblée régulière, offrent leurs plus chaleureuses félicitations à l'ex-ministre pour sa belle conduite et sa sincérité envers la population de cette province, lui demandent de continuer à travailler de toutes ses forces pour donner à notre province des gouvernants dignes et réellement nationaux, l'assurant en retour de leur concours le plus complet.

"Que copie de la présente résolution soient envoyée aux journaux pour publication."

La première résolution, celle relative aux salaires, était ainsi rédigée :

"Il est résolu :

"1o. Que les membres du Club Drouin expriment leurs regrets de constater que le discours du trône en ce qui concerne le paiement d'un salaire raisonnable aux ouvriers, ne rapporte point les faits exactement;

"2o. Que ce faux rapport est de nature à tromper les citoyens en général et les ouvriers en particulier;

"3o. Que les membres du Club Drouin profitent de l'occasion pour demander au gouvernement de payer à ses employés en général et à ceux du département de la Voirie en particulier, un salaire qui ne contredise pas les déclarations du discours du trône."

Cette réunion des membres du Club Drouin a pris fin vers une heure ce matin.

Interrogé par les journalistes, l'ex-ministre des Terres et Forêts a déclaré : "A la suite du vote de confiance que le Club Drouin m'a donné, il n'est pas nécessaire de faire de déclaration".

La route de Chibougamau

A sa réunion de ce matin, le Conseil de la paroisse de Chicoutimi a décidé d'envoyer deux représentants à la délégation qui ira rencontrer l'honorable Premier Ministre de la Province et l'honorable ministre des Mines, jeudi, pour demander la construction d'une route carossable de St-Félicien à Chibougamau. En plus des Chambres de Commerce et autres corps publics de la région, les Chambres de Commerce des Trois-Rivières, de Grand'Mère, de la Tuque et de Shawinigan seront représentées. Les délégués de la paroisse de Chicoutimi seront M. le maire Antoine Riverin et M. Ladislas Tremblay.

Appui accordé à M. Duplessis

Les membres de l'Union nationale de Québec-Ouest ont tenu une assemblée, hier soir, en leur salle et ont adopté la résolution suivante, à l'unanimité :

"Il est proposé par M. Maurice Tremblay, M. Conrad Cadorette et M. Adélard Lavoie, seconde par M. Albert Gauvin, M. Albert Massicotte et M. Gérard Poulin qu'un vote unanime soit pris en faveur de l'honorable M. Maurice Duplessis et de son gouvernement.

(Signé) **Ant. Blouin.**

A St-Joseph

L'honorable juge Noël Belleau, de la Cour Supérieure, préside aujourd'hui l'ouverture de la Cour d'Assise, dans le district judiciaire de la Beauce. Le terme sera assez long puisqu'il comporte quarante causes dont quelques-unes très importantes.

Nouveau hangar

On construira probablement un hangar, à l'extrémité nord du brise-lame, dans le port de Québec. Les ingénieurs de la compagnie Janin préparent actuellement les plans de cet édifice qui aura 300 pieds de longueur. Les travaux préliminaires commenceraient même, dit-on, ici à quelques semaines.

Congrès des Eleveurs de la province

L'ouverture a lieu aujourd'hui. — Plus de 300 congressistes sont arrivés en notre ville. — 5 sections différentes.

LE PROGRAMME

La Société des Eleveurs de la Province tient aujourd'hui la séance d'ouverture de son congrès annuel. Ce congrès se prolongera jusqu'à jeudi soir. Plus de trois cents congressistes sont actuellement réunis dans notre ville du fait de ces assises. Ils viennent de toutes les parties de la province.

Cinq sections se partagent les membres de cette société, ce sont : la société des éleveurs de moutons, la société des éleveurs de porcs, la société des éleveurs de chevaux canadiens, la société des éleveurs de chevaux percherons et la société des éleveurs de bovins canadiens. Chacune de ces sections tiendra d'abord ses séances particulières et finalement elles se réuniront en assemblée générale où tous les membres seront groupés.

Trois séances ont été convoquées pour aujourd'hui. Ce sont les suivantes :

1.30 heure p.m. — Assemblée spéciale des membres du bureau de direction de la Société des Eleveurs de Moutons de la province de Québec, au Palais Montcalm ;

2.20 heures p.m. — Assemblée annuelle des membres de la Société des Eleveurs de Moutons de la province de Québec, au Palais Montcalm.

8.00 heures p.m. — Assemblée spéciale, des membres du bureau de direction de la Société des Eleveurs de Porcs de la province de Québec, à l'hôtel Victoria.

Election de Beauce

M. le Dr Cliche a déclaré, à l'assemblée de dimanche, que les Beaucerons étaient venus à Québec pour demander au Dr Hamel de présenter un candidat à l'élection de Beauce. Je prétends, au contraire, que sur le nombre de passagers transportés par ce train spécial, une cinquantaine formaient une délégation allant demander à M. Octave Grondin de se présenter au nom de l'hon. Maurice Duplessis.

J.-R. G.
St-Joseph de Beauce.

" La Revue du Droit"

Sommaire du numéro de février 1937.

Ce numéro se recommande particulièrement à l'attention du public parce qu'il apporte des lumières nouvelles sur la constitution de l'Etat soviétique, instrument de guerre forgé à Moscou pour jeter à bas tous les autres Etats et installer partout le communisme. Qu'on lise attentivement l'étude du directeur de la Revue, Me Léo Pelland, avocat au Barreau de Québec, étude où les constitutions soviétiques sont expliquées d'après les textes mêmes et en regard des pièces officielles qui montrent comment le parti communiste et la IIIe Internationale (communiste) sont organisés.

La suite du cours de droit civil de feu sir L.-A. Jetté porte sur l'acceptation des donations.

Le numéro se termine par la chronique mensuelle intitulée Gazette de Thémis.

On s'abonne moyennant la somme de $6.00 par année, en s'adressant à : "La Revue du Droit", 59, rue Saint-Joseph, Québec.

Retraites fermées

A la Villa Notre-Dame du Très Saint-Sacrement
10, Ave Bellevue, Sherbrooke, P.Q.

Du 5 au 8 mars, pour jeunes filles.
Du 15 au 18 mars, pour dames.
Du 9 au 12 avril, pour jeunes filles.
Prière d'envoyer son nom d'avance.

N'en doutez pas,
Il vous plaira
Cet habit pris
Chez Sévigny
Le Magasin du Chic
pour hommes et jeunes gens

Delphis SÉVIGNY
309 RUE St-Joseph